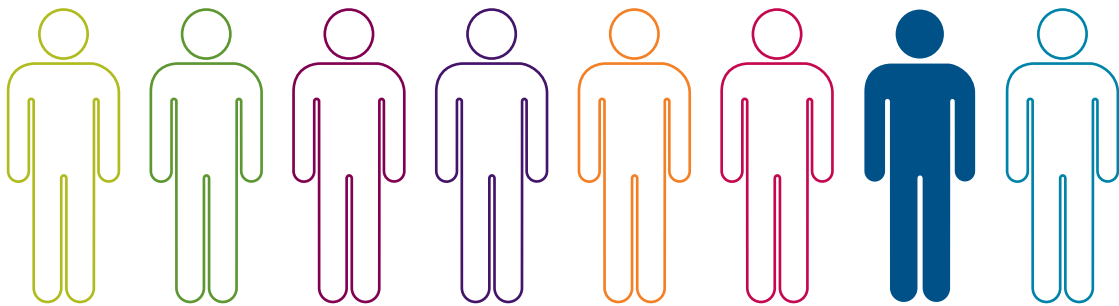




COMPTES ANNUELS
DE LA SNCB-HOLDING **2012**



COMPTES ANNUELS
DE LA SNCB-HOLDING **2012**

1. INTRODUCTION

COMPTES ANNUELS DE LA SNCB-HOLDING ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

APPLICATION DU REFERENTIEL COMPTABLE IFRS

Conformément aux dispositions de l'article 89 de son contrat de gestion avec l'État Belge, la SNCB-Holding a établi ses comptes annuels 2012 en appliquant le référentiel comptable IFRS.

Le résultat déterminé selon les normes IFRS (9,7 Mio€) diverge de celui obtenu en normes comptables belges (3,6 Mio€), et ce, en raison de règles IFRS qui ne sont pas acceptées par le droit comptable belge.

La réconciliation entre ces deux résultats reste toutefois parfaitement possible, et s'obtient de la manière suivante :

Résultat IFRS 2012	9,7
Autres instruments financiers : valorisation de la juste valeur non reconnue en Be-GAAP	32,1
Impôts différés reconnus selon IAS 12	22,1
Provisions produits dérivés : annulation en IFRS des provisions comptabilisée en Be-GAAP	-63,4
Autres retraitements IFRS	3,1
Résultat Be-GAAP 2012	3,6

L'usage des normes IFRS est devenu un standard pour de nombreuses grandes entreprises, au rang desquelles figurent les principales entreprises ferroviaires européennes, et répond à une attente des institutions qui assurent le financement des activités du Groupe SNCB. C'est pourquoi la SNCB-Holding a décidé d'axer sa communication financière exclusivement sur ses états financiers présentés en IFRS.

Toutefois, s'il est aujourd'hui permis de publier les comptes consolidés du Groupe SNCB présentés selon les normes IFRS, ce n'est en revanche pas le cas pour les comptes sociaux. La SNCB-Holding a donc établi ses états financiers à la fois selon les normes comptables belges et IFRS. Actuellement, seuls les premiers font l'objet d'un rapport d'attestation par les auditeurs externes et sont soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires. Le rapport de gestion a été établi sur cette base et contient le commentaire des principales évolutions concernant les comptes préparés selon ce référentiel.

Les comptes annuels de la SNCB-Holding sont présentés, ci-après, selon les normes IFRS. Les états financiers établis selon les normes belges sont disponibles sur le site de la SNCB-Holding (www.sncb-holding.be), ainsi que sur le site de la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique.

PRINCIPALES EVOLUTIONS FINANCIERES

Remarque préliminaire

Une caractéristique marquante des normes IFRS touche aux nombreuses données supplémentaires qui doivent être fournies en complément du bilan et du compte de résultats.

Il est donc expressément renvoyé à ces notes aux comptes qui fournissent une information très détaillée permettant de bien appréhender les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012.

Les principales évolutions qui ont marqué l'exercice 2012 sont cependant synthétisées ci-après.

Compte de résultat synthétique

Mio€	Réalité 2012	Réalité 2011	Δ €	Δ %
Produits d'exploitation cash récurrent	2.507,3	2.504,4	2,8	0,1%
Chiffre d'affaires	2.235,1	2.237,3	-2,2	-0,1%
Subventions d'exploitation	233,3	227,1	6,2	2,7%
Production immobilisée	19,0	26,2	-7,2	-27,4%
Autres produits d'exploitation	19,9	13,9	6,0	43,5%
Charges d'exploitation cash récurrent	-2.369,6	-2.375,9	6,3	-0,3%
Approvisionnements et marchandises	-1,2	-0,4	-0,8	N.S.
Services et bien divers	-247,8	-254,6	6,7	-2,6%
Frais de personnel	-2.116,6	-2.119,2	2,6	-0,1%
Autres charges d'exploitation	-4,1	-1,8	-2,2	N.S.
EBITDA cash récurrent	137,6	128,5	9,2	7,1%
EBITDA cash non récurrent	43,4	28,5	14,9	
EBITDA non cash	35,0	32,6	2,4	
EBITDA	216,0	189,6	26,4	
Amortissements et pertes de valeur	-80,9	-83,2	2,3	
Subsides en capital	74,0	73,9	0,1	
Pertes de valeur nettes sur investissements financiers	-11,2	-129,5	118,4	
EBIT	198,0	50,7	147,2	
Résultat financier	-118,1	-150,3	32,2	
Charge dette nette contrat de gestion	-86,9	-77,0	-9,8	
Autres résultats financiers cash	7,6	22,0	-14,4	
Résultat financier non cash	-38,9	-95,3	56,4	
EBT	79,8	-99,6	179,4	
Impôts différés sur le résultat net	-29,2	55,4	-84,7	
Autres éléments du résultat global	-48,0	24,5	-72,5	
Impôts différés sur les autres éléments du résultat global	7,1	-20,9	0,0	
RESULTAT GLOBAL	9,7	-40,6	50,3	
dont				
<i>Résultat global cash</i>	<i>101,8</i>	<i>101,9</i>	<i>-0,2</i>	
<i>Résultat global non cash</i>	<i>-92,1</i>	<i>-142,5</i>	<i>50,4</i>	

EBITDA cash récurrent

Mio€	Réalité 2012	Réalité 2011	Δ €	Δ %
Cash	181,0	157,0	24,1	15,3%
<i>Récurrent</i>	137,6	128,5	9,2	7,1%
<i>Non récurrent</i>	43,4	28,5	14,9	52,4%
Non cash	35,0	32,6	2,4	7,3%
	216,0	189,6	26,4	14,0%

En isolant l'EBITDA cash récurrent, on peut approcher la trésorerie ("cash") qui a été générée par les activités d'exploitation habituelles ("récurrentes"). Cette démarche permet d'apprécier dans quelle mesure l'entreprise génère suffisamment de moyens financiers pour couvrir d'autres dépenses importantes, comme les charges d'intérêts sur les financements ou les investissements sur fonds propres.

L'EBITDA cash récurrent est positif de 137,6 Mio€, soit une amélioration de 9,2 Mio€ par rapport à 2011 (128,5 Mio€). Ce mouvement s'explique par les principaux éléments suivants :

- une diminution des coûts globaux de personnel de 2,6 Mio€ ;
- une hausse des subventions d'exploitation de 6,2 Mio€ ;
- une réduction des services et biens divers de 6,7 Mio€ ;
- une hausse des autres produits (diminué des autres charges) de 3,8 Mio€ ;
- une diminution de 2,2 Mio€ du chiffre d'affaires ;
- une baisse de la production immobilisée de 7,2 Mio€.

Les produits d'exploitation

Le **chiffre d'affaires** réalisé par l'entreprise en 2012 s'élève à 2.235,1 Mio€, ce qui représente une diminution de 2,2 Mio€ (-0,1%) par rapport à 2011. Ce mouvement résulte d'une part d'une réduction des ventes réalisées au sein du Groupe (-13,9 Mio€), en particulier des projets "Build", et d'un accroissement des ventes externes de 11,7 Mio€, imputable notamment à l'exploitation du patrimoine immobilier de la SNCB-Holding et des commandes en cours d'exécution.

Les **dotations d'exploitation** reçues des pouvoirs publics ont crû de 6,2 Mio€ (+2,7%) en raison notamment de la variation de l'index (+2,9%).

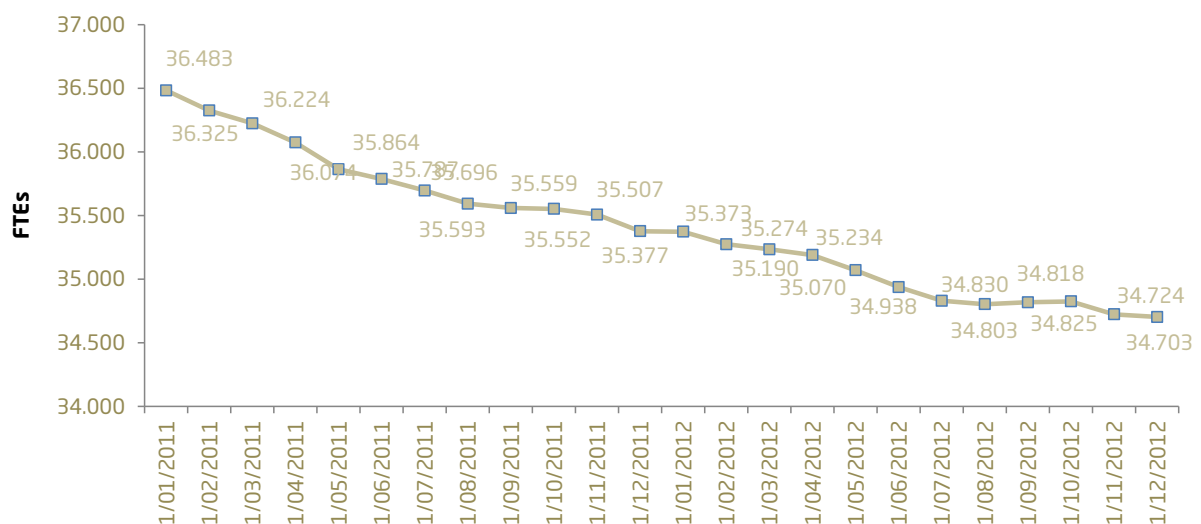
La **production immobilisée** représente la valeur des investissements produits au sein de l'entreprise. Celle-ci s'est élevée en 2012 à 19,0 Mio€ et enregistre une baisse de 27,1% par rapport à l'année précédente, spécialement pour les projets informatiques.

Les services et biens divers

Les services et biens divers cash s'élèvent à 247,8 Mio€ et enregistrent une baisse comptable de 6,7 Mio€ (-2,6%) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ce mouvement résulte essentiellement de la réduction des frais de consultance et de sous-traitance informatique (-20,6 Mio€), de l'accroissement des locations de bâtiments, notamment en raison de prise en location de surfaces supplémentaires (+2,0 Mio€), et des achats liés à des projets refacturés (projets "Build") (9,6 Mio€).

Les frais de personnel

L'effectif du personnel a évolué comme suit :



Les frais de personnel globaux représentent une charge globale de 2.116,6 Mio€. Si l'on fait abstraction de certains éléments figurant, en comptabilité, sous cette rubrique (comme par exemple, les swaps d'inflation ou certaines dépenses à caractère social mais couvertes par des provisions constituées antérieurement), on aboutit à la masse salariale normalisée, qui s'élève à 2.099,8 Mio€. Celle-ci diminue de 3,7 Mio€ (-0,2%) par rapport à 2011, variation qui provient principalement de l'indexation des salaires (+51,3 Mio€), des progressions barémiques liées à l'ancienneté (+15,4 Mio€), de la baisse des effectifs (-50,2 Mio€) et de l'effet de rajeunissement des effectifs (-22,0 Mio€).

Les résultats financiers

Mio€	Réalité 2012	Réalité 2011	Δ €	Δ %
Charge nette dette totale	-123,6	-111,5	-12,1	10,9%
Neutralisation des filiales et de l'Etat	36,8	34,5	2,3	6,6%
Charge nette dette Contrat de Gestion	-86,9	-77,0	-9,8	12,7%
Dividendes	5,5	6,9	-1,4	
Résultats de change	1,1	-4,4	5,5	
Autres résultats financiers	1,0	19,5	-18,5	
Autres résultats financiers cash	7,6	22,0	-14,4	
Résultats financiers cash	-79,3	-55,0	-24,2	
Résultats financiers non cash	-38,9	-95,3	56,4	
Résultats financiers	-118,1	-150,3	32,2	-21,4%

La charge de la dette supportée par la SNCB-Holding représente une charge de 123,6 Mio€, qui est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+12,1 Mio€). Dans la mesure où certains financements sont réalisés à la demande des pouvoirs publics, et entièrement supportés par eux, la partie de la dette qui incombe réellement à la SNCB-Holding (dette contrat de gestion), induit une charge de 86,9 Mio€, contre 77,0 Mio€ en 2011, soit une augmentation de 12,7%.

Une part importante des résultats financiers (38,9 Mio€) provient d'éléments n'entraînant aucune sortie de cash.

Dette

Par dette nette de la SNCB-Holding, il faut entendre la dette contractée auprès des institutions financières (dette actée, en comptabilité, dans le bilan ou hors bilan) :

- + les dettes intragroupe portant intérêts;
- les placements de trésorerie intragroupe portant intérêts;
- les opérations "Back-to-Back" conclues avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1er janvier 2005;
- les valeurs disponibles et les placements de trésorerie auprès d'institutions financières, lorsqu'ils ne sont pas gérés pour compte de tiers (Fonds RER, Liefkenshoektunnel, Fonds des Œuvres Sociales);
- les placements de trésorerie destinés aux remboursements partiels du nominal de la dette contractée auprès des institutions financières ;
- les créances portant intérêts relatives aux sociétés intragroupe.

La dette totale (3.088 Mio€) et la dette contrat de gestion (2.330 Mio€) de la SNCB-Holding ont enregistré une hausse de respectivement 344 Mio€ et 288 Mio€.



Suite aux révisions opérées par les agences de rating, la SNCB-Holding détient la note A1 depuis le 20 décembre 2011 auprès de l'agence Moody's et la note A+ depuis le 29 novembre 2011 auprès de l'agence Standard & Poor's. Ces ratings ont été confirmés depuis lors le 24 juillet 2012 par l'agence Moody's, et par l'agence Standard & Poor's le 30 avril 2012, le 14 septembre 2012 et le 06 février 2013.

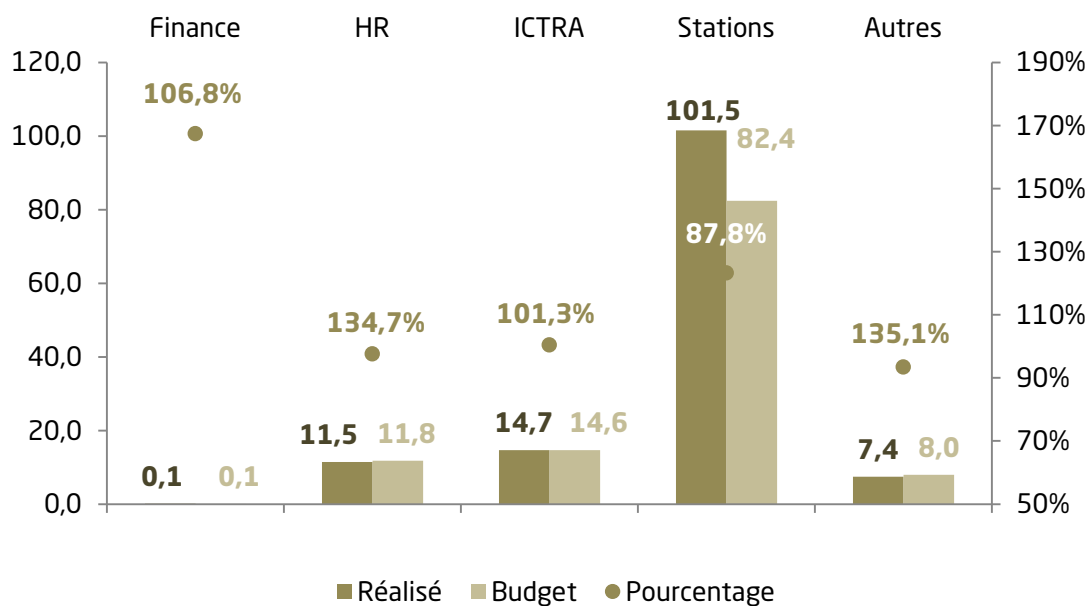
Dans ce contexte, la SNCB-Holding a pu continuer à lever des financements à des conditions raisonnablement avantageuses.

Compte tenu de la structure de la dette actuelle et des protections mises en place, aucune conséquence significative à court terme n'a été constatée.

Investissements

La SNCB-Holding a réalisé des investissements corporels et incorporels à concurrence de 135,3 Mio€ en 2012.

La part la plus importante (101,5 Mio€) incombe à la Direction Stations, qui a investi plus de 47,4 Mio€ dans l'accueil des voyageurs (gares et parkings). Le graphique ci-après indique la réalisation des investissements par direction de la SNCB-Holding.



En ce qui concerne les investissements financiers, la SNCB-Holding a notamment procédé aux opérations suivantes :

- libération du capital d'Infrabel à hauteur de 22,4 Mio€, dans le cadre du financement du solde des travaux TGV ;
- apport en nature à Infrabel suite à la fin anticipée d'un sous-leasing, pour un montant de 33,9 Mio€ ;
- augmentation du capital de la SNCB à concurrence de 11,2 Mio€ dans le cadre du plan de restructuration de l'activité Cargo, participation qui a immédiatement fait l'objet d'une perte de valeur à due concurrence, puisque l'ensemble des actions détenues par la SNCB-Holding dans le capital de la SNCB ont une valeur nulle ;
- fusion de LA Group avec la SNCB-Holding avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, avec en conséquence l'extourne de la participation ainsi que de tous les éléments y liés.

Les participations détenues par la SNCB-Holding dans le capital d'autres sociétés font l'objet de tests de valeur (impairment test) selon les prescriptions de la norme IAS 36. Les perspectives financières disponibles à la date de clôture ont conduit à ramener à zéro la valeur de la participation de la SNCB dans les livres de la SNCB-Holding.

Participation dans B-Logistics

Les mesures de restructuration ont été amplifiées en 2012 suite à l'évolution de l'activité Logistics dans le fret ferroviaire. Ces mesures ont permis de limiter les pertes et d'assurer la continuité de l'entreprise. Par ailleurs, la recherche d'un partenariat stratégique pour l'activité Logistics a été

entamée en concertation avec le Conseil d'administration de SNCB Logistics et ses actionnaires, la SNCB et la SNCB-Holding.



COMPTES ANNUELS
DE LA SNCB-HOLDING **2012**

2. COMPTES ANNUELS

INFORMATIONS GENERALES

Activités

La SNCB Holding est une société anonyme de droit public, dont les missions de service public sont principalement la détention et la gestion de ses participations dans le capital d'Infrabel et de la SNCB, la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire, l'acquisition, la construction, l'entretien et la gestion des gares et de leurs dépendances ainsi que la conservation du patrimoine historique concernant l'exploitation ferroviaire.

La SNCB Holding emploie 36.206 (36.985) membres du personnel au 31 décembre 2012 (2011), dont 32.108 (32.878) sont mis à disposition d'autres sociétés du Groupe SNCB.

Nous attirons l'attention du lecteur sur la réforme du Groupe SNCB actuellement en cours, et renvoyons à la note 35 « Événements postérieurs à la clôture » pour plus d'informations.

Statut juridique

La SNCB Holding SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 85, 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 20 octobre 2004.

Etats financiers

Les états financiers individuels au 31 décembre 2012, préparés selon le référentiel IFRS, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2013. Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

La SNCB Holding (« La Société ») constitue avec Infrabel un consortium au sens de l'article 10 du Code des Sociétés. La SNCB Holding, Infrabel et l'ensemble de leurs filiales forment le Groupe SNCB. La SNCB Holding et Infrabel établissent des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Fontinoy Jean-Claude	Président du Conseil d'Administration
Haek Jannie	Administrateur délégué
Bruyninckx Eddy	Administrateur
Gernay Catherine	Administrateur
Joris Luc	Administrateur
Matthys Paul	Administrateur
Schuermans Lieve	Administrateur
Verdonck Magali	Administrateur
Vergeyle Marianne	Administrateur
Wathelet Melchior	Administrateur jusqu'au 30 mars 2012, remplacé après cette date par Etienne Jacques

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires:

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA représenté par Ria Verheyen
Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Philippe Gossart
La Cour des comptes représentée par Michel de Fays et Ignace Desomer

Modifications par rapport à l'exercice précédent

Le regroupement de certains comptes à l'actif du bilan a été modifié en 2012, ce qui entraîne une modification de la classification d'un montant de 9.734.314,98 EUR de la rubrique « Créances commerciales et autres débiteurs - Courant » vers la rubrique « Autres actifs financiers - Courant » dans les états financiers au 31/12/2011.

Par ailleurs, quelques corrections ont été apportées aux chiffres du 31/12/2011 dans le présent document.

I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

		Au 31 décembre	
		2011	2012
<u>Notes</u>			
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	4	115.493.360,74	125.146.978,29
Immobilisations corporelles	5	1.234.139.909,49	1.255.868.071,57
A. Terrains		73.989.193,11	75.350.583,73
B. Constructions		697.581.349,27	707.408.288,13
C. Matériel roulant ferrovaire		2.955.460,20	0,00
D. Installations et équipements divers		104.294.487,51	99.833.683,07
E. Immobilisations corporelles en cours		355.319.419,40	373.275.516,64
Immeubles de placement	6	72.359.833,57	68.206.692,31
Participations dans des filiales	7	3.443.812.926,13	3.501.188.506,03
Participations dans des coentreprises et entreprises associées	8	13.753.877,85	13.753.877,85
Créances commerciales et autres débiteurs	9	630.848.985,17	812.901.775,05
Instruments financiers dérivés	11	305.304.833,36	299.543.124,65
Autres actifs financiers	2.1	2.112.895.099,51	1.877.721.108,97
Actifs d'impôt différé	20	158.567.256,16	136.456.846,34
Sous-total actifs non-courants		8.087.176.081,98	8.090.786.981,06
Actifs courants			
Stocks	13	8.273.133,67	7.279.115,13
Créances commerciales et autres débiteurs	9	1.007.804.626,34	1.159.399.646,50
Instruments financiers dérivés	11	914.373,59	17.156.729,19
Autres actifs financiers	2.1	420.554.147,59	200.522.936,51
Créances d'impôt courant		0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	818.035.503,93	1.200.021.224,26
Sous-total actifs courants		2.255.581.785,12	2.584.379.651,59
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	1.826.009,64	6.742.235,30
TOTAL DES ACTIFS		10.344.583.876,74	10.681.908.867,95

Suite à la modification du regroupement de certains comptes, un montant de 9.734.314,98 EUR classé dans les états financiers au 31/12/2011 dans la rubrique « Créances commerciales et autres débiteurs - Courant » a été reclassé dans la rubrique « Autres actifs financiers - Courant ».

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		Au 31 décembre	
		2011	2012
		<u>Notes</u>	
Capitaux propres			
Capital	16	741.778.929,39	741.778.929,39
Réserves		-40.769.613,45	-81.357.144,00
Résultat global total de l'exercice		-40.587.530,55	9.672.104,30
Total des capitaux propres		660.421.785,39	670.093.889,69
Passifs non-courants			
Dettes pour avantages au personnel	17	427.111.562,31	478.888.210,66
Provisions	18	108.236.565,91	124.868.570,46
Dettes financières	19	4.583.655.642,72	4.812.380.076,64
Instruments financiers dérivés	11	444.941.518,14	589.074.262,02
Dettes commerciales	21	27.742.524,57	44.018.289,20
Subsides	23	1.220.260.140,09	1.263.876.175,86
Autres dettes	24	324.740.097,64	310.219.872,18
Sous-total passifs non-courants		7.136.688.051,38	7.623.325.457,02
Passifs courants			
Dettes pour avantages au personnel	17	30.564.549,81	30.586.808,78
Provisions	18	33.202.839,84	36.071.940,79
Dettes financières	19	1.154.927.312,08	883.663.864,71
Instruments financiers dérivés	11	47.657.468,41	49.771.481,08
Dettes commerciales	21	255.858.362,50	244.996.608,86
Dettes sociales	22	534.711.393,80	521.239.523,22
Subsides	23	71.287.996,62	78.118.355,25
Autres dettes	24	419.264.116,91	544.040.938,55
Sous-total passifs courants		2.547.474.039,97	2.388.489.521,24
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	0,00	0,00
Total des passifs		9.684.162.091,35	10.011.814.978,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		10.344.583.876,74	10.681.908.867,95

II. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

		2011	2012
	<u>Notes</u>		
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Chiffre d'affaires	25	2.238.121.177,62	2.240.528.594,76
Subsides d'exploitation	23	227.114.203,66	233.298.179,68
Production immobilisée		26.160.016,11	18.984.093,21
Autres produits d'exploitation	25	60.888.125,65	87.176.642,66
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.552.283.523,04	2.579.987.510,31
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises		-399.781,28	-1.192.936,61
Services et biens divers	25	-251.251.148,43	-241.535.788,24
Frais de personnel	26	-2.101.584.542,70	-2.113.172.538,47
Autres charges d'exploitation	25	-9.489.576,55	-8.078.012,62
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		-2.362.725.048,96	-2.363.979.275,94
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		189.558.474,08	216.008.234,37
Subsides en capital	23	73.878.201,07	74.010.379,03
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	4, 5 & 6	-83.181.042,89	-80.901.325,26
Pertes de valeur sur participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	7 & 8	-129.533.635,05	-11.150.280,56
Résultat d'exploitation		50.721.997,21	197.967.007,58
Produits financiers	27	342.638.879,83	481.938.531,53
Charges financières	27	-492.947.471,21	-600.086.655,75
Résultat financier - net		-150.308.591,38	-118.148.124,22
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		-99.586.594,17	79.818.883,36
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat net	28	55.444.327,08	-29.249.457,10
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		-44.142.267,09	50.569.426,26
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-44.142.267,09	50.569.426,26
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net			
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi		22.931.355,07	-46.465.165,23
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	28	-20.948.914,40	7.139.269,31
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		1.982.440,67	-39.325.895,92
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Actifs financiers disponibles à la vente		1.572.295,87	-1.571.204,01
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	28	0,00	-222,03
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		1.572.295,87	-1.571.426,04
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		3.554.736,54	-40.897.321,96
RESULTAT GLOBAL TOTAL		-40.587.530,55	9.672.104,30

III. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves immunisées	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecart actuariels sur les engagements au personnel	Résultats reportés	Total réserves	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2011	741.778.929,39	89.324.261,30	0,00	5.321.483,05	-135.415.357,80	-40.769.613,45	701.009.315,94
Résultat net 2011					-44.142.267,09	-44.142.267,09	-44.142.267,09
Autres éléments du résultat global 2011:	0,00	0,00	1.572.295,87	1.982.440,67	0,00	3.554.736,54	3.554.736,54
<i>Écart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>22.931.355,07</i>	<i>0,00</i>	<i>22.931.355,07</i>	<i>22.931.355,07</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1.572.295,87</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1.572.295,87</i>	<i>1.572.295,87</i>
<i>Impôts liés aux autres éléments du résultat global</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-20.948.914,40</i>	<i>0,00</i>	<i>-20.948.914,40</i>	<i>-20.948.914,40</i>
Total des produits et charges repris dans le résultat global	0,00	0,00	1.572.295,87	1.982.440,67	-44.142.267,09	-40.587.530,55	-40.587.530,55
Dividendes aux actionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts	0,00	-444.197,62	0,00	0,00	444.197,62	0,00	0,00
Au 31 décembre 2011	741.778.929,39	88.880.063,68	1.572.295,87	7.303.923,72	-179.113.427,27	-81.357.144,00	660.421.785,39
Au 1^{er} janvier 2012	741.778.929,39	88.880.063,68	1.572.295,87	7.303.923,72	-179.113.427,27	-81.357.144,00	660.421.785,39
Résultat net 2012	0,00	0,00	0,00	0,00	50.569.426,26	50.569.426,26	50.569.426,26
Autres éléments du résultat global 2012	0,00	0,00	-1.571.426,04	-39.325.895,92	0,00	-40.897.321,96	-40.897.321,96
<i>Écart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-46.465.165,23</i>	<i>0,00</i>	<i>-46.465.165,23</i>	<i>-46.465.165,23</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-1.571.204,01</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-1.571.204,01</i>	<i>-1.571.204,01</i>
<i>Impôts liés aux autres éléments du résultat global</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-222,03</i>	<i>7.139.269,31</i>	<i>0,00</i>	<i>7.139.047,28</i>	<i>7.139.047,28</i>
Total des produits et charges repris dans le résultat global	0,00	0,00	-1.571.426,04	-39.325.895,92	50.569.426,26	9.672.104,30	9.672.104,30
Dividendes aux actionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts	0,00	-88.880.063,68	0,00	0,00	88.880.063,68	0,00	0,00
Au 31 décembre 2012	741.778.929,39	0,00	869,83	-32.021.972,20	-39.663.937,33	-71.685.039,70	670.093.889,69

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

	2011	2012
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	-44.142.267,09	50.569.426,26
Ajustements pour :		
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	83.199.802,78	80.841.954,87
Pertes de valeur sur participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	129.533.635,05	11.150.280,56
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	6.890.378,75	4.253.491,89
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	149.389.296,65	132.778.403,37
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières	23.262.100,69	-88.050.178,34
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	-38.605.230,30	-22.311.898,43
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'actifs financiers	0,00	0,00
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	-10.275.337,80	-20.400.300,82
Provisions	-95.208.182,95	19.501.105,50
Avantages au personnel	4.540.570,70	2.814.835,33
Prises en résultat des subsides en capital	-77.737.201,82	-74.010.379,03
Produits et charges d'intérêts, net	61.095.626,81	64.686.560,00
Charges d'impôt sur le résultat	-55.444.327,08	29.249.457,10
Ecart de conversion	-551.394,06	220.222,15
Trésorerie brute générée par les activités opérationnelles	135.947.470,33	191.292.980,41
Variation nette du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	229.144,83	-803.610,46
Créances commerciales et autres débiteurs	-42.401.720,74	-373.738.760,34
Dettes commerciales, sociales et autres dettes	-305.593.059,08	120.200.022,91
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts	-347.765.634,99	-254.342.347,89
Impôts reçus	0,00	0,00
Impôts payés	0,00	0,00
TRESORERIE NETTE ABSORBEE PAR DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-211.818.164,66	-63.049.367,48

	2011	2012
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	-148.982.511,35	-135.276.604,21
Acquisitions d'actifs financiers	-424.010.601,69	-132.612.370,25
Acquisitions de participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	-43.373.394,00	-68.525.860,46
Subsides en capital reçus	170.530.686,73	137.041.058,41
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	83.797.934,10	48.445.069,65
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers	480.662.453,63	583.631.194,90
Encaissements sur créances contrats de location-financement	69.489.311,66	31.898.595,97
Intérêts reçus	153.682.688,05	155.697.223,63
Dividendes reçus	6.853.071,54	5.467.969,55
TRESORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	348.649.638,67	625.766.277,19
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentations des dettes financières	793.978.844,61	922.703.753,95
Remboursements des dettes financières (y compris contrats de location-financement)	-933.279.531,95	-888.400.053,62
Remboursements/ paiements nets des instruments financiers dérivés	54.265.487,67	2.802.556,74
Intérêts payés	-216.426.741,76	-217.837.457,90
TRESORERIE NETTE ABSORBEE PAR DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-301.461.941,43	-180.731.200,83
(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES	-164.630.467,42	381.985.708,88
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE (note 14)	982.665.971,35	818.035.503,93
Ecarts de conversion	0,00	0,00
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE (note 14)	818.035.503,93	1.200.021.212,81

V. NOTES AUX COMPTES

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	11
Note 2 - Gestion du capital et des risques financiers	27
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	46
Note 4 - Immobilisations incorporelles	49
Note 5 - Immobilisations corporelles	51
Note 6 - Immeubles de placement	53
Note 7 - Participations dans des filiales	55
Note 8 - Participations dans des coentreprises et entreprises associées	57
Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs	59
Note 10 - Contrats de construction	61
Note 11 - Instruments financiers dérivés	63
Note 12 - Autres actifs financiers	67
Note 13 - Stocks	68
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	69
Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	70
Note 16 - Capital	71
Note 17 - Dettes pour avantages au personnel	72
Note 18 - Provisions	78
Note 19 - Dettes financières	80
Note 20 - Actifs / passifs d'impôts différés	85
Note 21 - Dettes commerciales	86
Note 22 - Dettes sociales	87
Note 23 - Subsidés	88
Note 24 - Autres dettes	90
Note 25 - Produits et charges d'exploitation	91
Note 26 - Frais de personnel	93
Note 27 - Produits et charges financiers	94
Note 28 - Charges d'impôt sur le résultat global	96

Note 29 - Passifs et actifs éventuels	97
Note 30 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	98
Note 31 - Opérations de financements alternatifs	100
Note 32 - Droits et engagements	102
Note 33 - Informations relatives aux parties liées	103
Note 34 - Honoraires du commissaire	109
Note 35 - Evénements postérieurs à la clôture	110

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2012 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers sont préparés sur la base du principe de l'évaluation:

- de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- de certains éléments de patrimoine sur la base de leur valeur actuelle: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée ;
- des autres éléments bilanciaires à leur coût d'acquisition historique à l'exception de certaines réévaluations antérieurement actées dans les comptes belges et conservées dans les comptes IFRS.

Les amendements à la norme IFRS 7 'Instruments financiers : informations à fournir', qui entrent en vigueur pour la première fois à partir de l'année comptable débutant au 1^{er} janvier 2012, ont déjà été appliqués par la Société dans les états financiers au 31 décembre 2011.

Les amendements à la norme IAS 1 'Présentation des états financiers' relatifs aux informations à fournir concernant les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat global, qui ont été publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable au 31 décembre 2012, ont déjà été appliqués par la Société dans les états financiers au 31 décembre 2011.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2012, mais ne s'appliquent pas aux activités de la Société:

- Amendements à la norme IFRS 1 'Première application des normes internationales d'information financière', concernant l'hyperinflation grave et la suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.
- Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat'.

Les normes, amendements aux normes et interprétations suivants, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, applicables aux années comptables commençant à partir du 1^{er} janvier 2013 ou après, n'ont pas été adoptés par anticipation par la Société :

- IAS 19 'Avantages du personnel' Révisée.
- IAS 27 Révisée 'Etats financiers individuels'.
- Amendements à la norme IAS 32 'Compensation d'actifs et passifs financiers'.
- Amendements à la norme IFRS 7 'Informations à fournir - Compensation d'actifs et passifs financiers'.
- IFRS 13 'Evaluation à la juste valeur'.

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes, amendements aux normes et interprétations sur les comptes de la Société est actuellement en cours. Il en va de même pour les normes, amendements aux normes et interprétations suivants, qui ont été publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 :

- IFRS 9 'Instruments financiers'.
- L'IASB a publié des 'Améliorations annuelles', qui ne font pas l'objet par ailleurs d'un projet majeur. Elles concernent les normes suivantes : IFRS 1 'Première application des normes internationales d'information financière', IAS 1 'Présentation des états financiers', IAS 16 'Immobilisations corporelles', IAS 32 'Instruments financiers: présentation' et IAS 34 'Information financière intermédiaire'.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants qui ont été publiés par l'IASB mais ne sont pas encore obligatoires au 31 décembre 2012, ne s'appliquent pas aux activités de la Société :

- IFRIC 20 'Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert'.
- Amendement à la norme IFRS 1 'Première application des normes internationales d'information financière' relatives aux prêts gouvernementaux.

1.2 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement comptabilisées dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date des opérations. Les gains et pertes de change réalisés et les gains et pertes de change non réalisés sur actifs et passifs monétaires à la date de clôture de l'exercice sont reconnus dans le résultat net.

1.3 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour la Société ;
3. la Société a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels:

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où la Société peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que: (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorporel des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours de la Société, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes:

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciel acquis de tiers	5 ans

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut:

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par la Société ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que la Société encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours de la Société, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements	Durée la plus courte des deux: durée du contrat ou durée d'utilité du composant

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.5 Contrats de location

1.5.1 Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par la Société pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes de la Société. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, les organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties des opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

1.5.2 Contrats de location pour lesquels la Société est le preneur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque la Société a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. La Société comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.5.3 Contrats de location pour lesquels la Société est le bailleur

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. Le bien est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts.

1.6 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour:

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après:

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.7 Participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Les filiales sur lesquelles la Société exerce un contrôle, un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles la Société exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode du coût, moins pertes de valeur éventuelles.

Une perte de valeur sur participations dans les sociétés contrôlées, contrôlées conjointement et associées est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Ces participations sont soumises à un test de perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur. La méthode préconisée est le modèle Capital Asset Pricing Model, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. La participation dans Infrabel est comptabilisée à la valeur d'acquisition historique.

Il n'y a pas de test de perte de valeur lorsque l'activité principale de la filiale est constituée par des opérations immobilières qu'elle réalise quasiment exclusivement avec des sociétés du Groupe SNCB.

1.8 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre:

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que la Société recevrait si elle vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que la Société génèrerait si elle continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est imputée sur les actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable.

1.10 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance et les produits acquis sont aussi classés sous cette rubrique.

1.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net.

La Société utilise des produits dérivés (IRS, IRCS, FRA, contrats de change à terme, caps, floors, collars, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. La Société ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Cependant, certaines opérations sur produits dérivés, bien que constituant des couvertures du point de vue économique, ne répondent pas aux critères stricts de la norme IAS 39 pour appliquer les principes d'une comptabilité de couverture. En cas d'opérations de couverture au sens de l'IAS 39, des règles particulières s'appliquent visant à comptabiliser dans le résultat net du même exercice les effets des opérations de couverture et ceux des opérations couvertes. La Société a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture.

1.12 Autres actifs financiers

Les placements financiers sont, à l'exception des produits dérivés et des actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net, initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction.

Ils sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué:

1. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net reprennent (a) les actifs financiers détenus à des fins de trading et (b) les actifs que la Société a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale, dans la catégorie « à leur juste valeur avec impact sur le résultat net ». Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de trading, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant reconnues dans le résultat net ;
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que les produits dérivés, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que la Société a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti ;
3. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés à l'état de la situation financière au poste créances commerciales et autres créances à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
4. Les actifs disponibles à la vente constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que la Société n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les capitaux propres, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le résultat net.

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective qu'un événement défavorable s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.14 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

1.15 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants:

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.16 Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique capital. Le capital se compose de deux éléments:

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de la Société n'a pas encore réclamé la libération.

1.17 Dettes pour avantages au personnel

1.17.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

1.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type « cotisations définies »: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par la Société à une entité distincte, et pour lesquels la Société n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies »: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où la Société a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation de la Société.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. La Société a opté pour la reconnaissance des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global.

1.17.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.17.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages de fin de contrat de travail sont des avantages payables suite à la décision de la Société de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour la Société. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.18 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque:

1. la Société a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si la Société a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si la Société a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, la Société comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que la Société a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par:

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.19 Dettes financières

Les dettes financières sont évaluées initialement à la juste valeur, diminuées, pour les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction relatifs à l'émission de la dette.

Ultérieurement, les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec amortissements des primes d'émission ou de remboursement via le résultat net.

1.20 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur:

1. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
2. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

1.21 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.22 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 Subsidies

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsides en capital ».

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsides financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

1.24 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que la Société doit payer à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés par son actionnaire. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

1.25 Produits et charges d'exploitation

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultat net au fur et à mesure de ces prestations.

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultat net lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les dotations d'exploitation reçues de l'Etat en compensation de l'exécution des missions de service public qui incombent à la Société sont enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'exercice concerné par les prestations. Les revenus de location des immeubles de placement et des concessions dans les gares sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est

déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.26 Produits et charges financiers

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la Société acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.27 Tableaux des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital et des risques financiers

2.1 Gestion du capital

La politique de la Société en matière de gestion du capital consiste à maintenir une structure financière qui lui permet d'assurer son développement et ainsi continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. La Société a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future. A cette fin, la Société surveille de près son niveau d'endettement net.

Par endettement net la Société entend:

- 1) Solde de valeur nominale des dettes et créances auprès d'une institution financière ou traitées sur le marché des capitaux.
- 2) Moins le solde des opérations Back to Back telles que décrites dans l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 - Annexe 4 du Moniteur Belge du 31 décembre 2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2012 et 2011:

Endettement net		EUR	
	Notes	31/12/2011	31/12/2012
Rubriques du bilan			
Créances commerciales et autres débiteurs	2.1	130.094.845,39	126.435.114,38
Intruments financiers dérivés	11	82.693.451,57	40.218.886,57
Autres actifs financiers	2.1	1.809.167.095,95	1.476.394.382,51
Total actifs non courants		2.021.955.392,91	1.643.048.383,46
Créances commerciales et autres débiteurs	2.1	3.508.173,30	3.659.731,01
Intruments financiers dérivés	11	0,00	17.298.592,82
Autres actifs financiers	2.1	161.116.709,77	144.038.993,94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	539.354.639,24	608.896.510,31
Total actifs courants		703.979.522,31	773.893.828,08
Total actifs		2.725.934.915,22	2.416.942.211,54
Dettes financières	19	4.325.897.052,21	4.605.363.195,32
Intruments financiers dérivés	11	92.630.202,03	112.527.732,61
Total passifs non courants		4.418.527.254,24	4.717.890.927,93
Dettes financières	19	1.049.648.985,00	779.232.312,97
Intruments financiers dérivés	11	1.754.950,41	7.953.342,42
Total passifs non courants		1.051.403.935,41	787.185.655,39
Total passifs		5.469.931.189,65	5.505.076.583,32
Endettement net		2.743.996.274,43	3.088.134.371,78
Variation de l'endettement net		-78.496.196,58	344.138.097,35

Cette variation incombe principalement pour:

Variation de l'endettement net	EUR	EUR
	2011	2012
Résultat cash de l'exercice	-136.498.864,39	-191.072.758,26
Variation du besoin de fonds de roulement	345.906.433,55	362.392.742,43
Activités d'investissements	-372.685.397,25	-288.428.664,35
Activités de financements	208.393.685,90	256.853.334,26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-124.062.054,39	204.393.443,27
Variation de l'endettement net	-78.946.196,58	344.138.097,35

Dette contrat de gestion

L'endettement net tel que défini par le contrat de gestion 2008-2012 du 29 juin 2008, permet la neutralisation de certaines opérations de financement spécifique et préalablement convenues avec l'Etat.

Dette contrat de gestion	EUR	EUR
	2011	2012
Matériel RER	84.688.608,65	212.775.371,68
Solde des travaux TGV	185.033.431,64	201.477.072,32
Préfinancements régionaux	125.833.043,91	158.369.325,94
Décision conseil des Ministres décembre 2011	0,00	108.050.394,54
Autres	74.554.143,76	76.985.754,69
Total des éléments à neutraliser	470.109.227,96	757.657.919,17

Réconciliation de l'endettement net avec les postes du bilan

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est présenté dans les notes 11 et 19.

- Créances commerciales et autres débiteurs :

Certains éléments des créances commerciales et autres débiteurs ne répondent pas à la définition des instruments financiers : « *Des actifs (comme les charges payées d'avance) pour lesquels l'avantage économique futur est la réception de biens ou de services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ne sont pas des actifs financiers* » (IAS 32 - AG 11). « *Les passifs ou les actifs qui ne sont pas contractuels (comme les impôts sur le résultat qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics) ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers* » (IAS 32 - AG 12). Ces éléments ont été regroupés dans la colonne « Non-IFRS 7 » afin de permettre la réconciliation avec les analyses de la note 2.

Créances commerciales et autres débiteurs				31/12/2011		
	IFRS 7				Non IFRS 7	TOTAL
	Endettement net		Autres			
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Autres		
Non courant						
Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	130.094.845,39	0,00	0,00	485.080.528,84	15.673.610,94	630.848.985,17
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	160.080.487,58	0,00	160.080.487,58
Charges à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	3.998.937,22	3.998.937,22
Produits acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances de location-financement	130.094.845,39	0,00	0,00	204.456.946,98	0,00	334.551.792,37
Autres créances	0,00	0,00	0,00	120.543.094,28	11.674.673,72	132.217.768,00
Total partie non courante	130.094.845,39	0,00	0,00	485.080.528,84	15.673.610,94	630.848.985,17
Courant						
Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	464.719.230,81	18.123.880,44	482.843.111,25
Montants relatifs aux contrats de construction	0,00	0,00	0,00	0,00	17.917.505,27	17.917.505,27
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	76.312.800,32	0,00	76.312.800,32
Autres créances commerciales	0,00	0,00	0,00	388.406.430,49	206.375,17	388.612.805,66
Autres débiteurs	3.508.173,30	0,00	1.026.102,53	494.365.062,82	26.062.176,44	524.961.515,09
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	49.918.322,19	0,00	49.918.322,19
Charges à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	26.062.176,44	26.062.176,44
Produits acquis	0,00	0,00	0,00	216.903.528,85	0,00	216.903.528,85
Créances de location-financement	3.508.173,30	0,00	1.026.102,53	28.490.610,81	0,00	33.024.886,64
Autres créances	0,00	0,00	0,00	199.052.600,97	0,00	199.052.600,97
Total partie courante	3.508.173,30	0,00	1.026.102,53	959.084.293,63	44.186.056,88	1.007.804.626,34

Créances commerciales et autres débiteurs				31/12/2012		
	IFRS 7				Non IFRS 7	TOTAL
	Endettement net		Autres			
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Autres		
Non courant						
Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	126.435.114,38	0,00	0,00	675.940.135,92	10.526.524,75	812.901.775,05
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	389.527.138,50	0,00	389.527.138,50
Charges à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	4.015.823,23	4.015.823,23
Produits acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances de location-financement	126.435.114,38	0,00	0,00	179.040.964,91	0,00	305.476.079,29
Autres créances	0,00	0,00	0,00	107.372.032,51	6.510.701,52	113.882.734,03
Total partie non courante	126.435.114,38	0,00	0,00	675.940.135,92	10.526.524,75	812.901.775,05
Courant						
Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	396.554.097,75	12.496.390,56	409.050.488,31
Montants relatifs aux contrats de construction	0,00	0,00	0,00	0,00	12.316.172,76	12.316.172,76
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	78.730.905,98	0,00	78.730.905,98
Autres créances commerciales	0,00	0,00	0,00	317.823.191,77	180.217,80	318.003.409,57
Autres débiteurs	3.659.731,01	0,00	999.158,93	719.379.402,81	26.310.865,44	750.349.158,19
Créances sur pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	49.419.165,38	0,00	49.419.165,38
Charges à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	25.245.451,71	25.245.451,71
Produits acquis	0,00	0,00	0,00	203.459.319,36	0,00	203.459.319,36
Créances de location-financement	3.659.731,01	0,00	999.158,93	26.986.448,56	0,00	31.645.338,50
Autres créances	0,00	0,00	0,00	439.514.469,51	1.065.413,73	440.579.883,24
Total partie courante	3.659.731,01	0,00	999.158,93	1.115.933.500,56	38.807.256,00	1.159.399.646,50

Les créances de location-financement incluses dans l'endettement net représentent une créance envers la SNCB suite à la location de matériel roulant. Cette créance fait suite au financement du matériel roulant par la Société en application de la décision du Conseil des Ministres du gouvernement fédéral belge du 23 octobre 2008.

- Autres actifs financiers :

Autres actifs financiers		31/12/2011					
		IFRS 7					
		Endettement net		Autres			TOTAL
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Non courant	Notes						
Créances		1.210.155.654,56	109.106.404,03	13.260.612,54	0,00	25.242.970,38	1.357.765.641,51
Back-to-back		599.011.441,39	10.356.610,88	2.676.937,64	0,00	0,00	612.044.989,91
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	143.084.468,09	143.084.468,09
Total partie non courante		1.809.167.095,95	119.463.014,91	15.937.550,18	0,00	168.327.438,47	2.112.895.099,51
Courant							
Créances		121.116.709,77	0,00	30.295.629,00	226.115.463,09	701.999,54	378.229.801,40
Back-to-back		40.000.000,00	0,00	2.294.514,71	0,00	0,00	42.294.514,71
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	29.831,48	29.831,48
Total partie courante		161.116.709,77	0,00	32.590.143,71	226.115.463,09	731.831,02	420.554.147,59
Total autres actifs financiers		1.970.283.805,72	119.463.014,91	48.527.693,89	226.115.463,09	169.059.269,49	2.533.449.247,10
Autres actifs financiers		31/12/2012					
		IFRS 7					
		Endettement net		Autres			TOTAL
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Non courant	Notes						
Créances		964.326.397,96	86.734.561,39	17.537.486,21	0,00	57.429.552,23	1.126.027.997,79
Back-to-back		512.067.984,55	73.249.508,68	2.807.388,43	0,00	0,00	588.124.881,66
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	163.568.229,52	163.568.229,52
Total partie non courante		1.476.394.382,51	159.984.070,07	20.344.874,64	0,00	220.997.781,75	1.877.721.108,97
Courant							
Créances		44.888.993,94	0,00	10.651.878,92	43.510.000,00	665.772,15	99.716.645,01
Back-to-back		99.150.000,00	0,00	1.339.265,26	0,00	0,00	100.489.265,26
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	317.026,24	317.026,24
Total partie courante		144.038.993,94	0,00	11.991.144,18	43.510.000,00	982.798,39	200.522.936,51
Total autres actifs financiers		1.620.433.376,45	159.984.070,07	32.336.018,82	43.510.000,00	221.980.580,14	2.078.244.045,48

Les autres actifs financiers inclus dans l'endettement net sont les placements financiers effectués par la Société dans le cadre des opérations de financements alternatifs. Ils ont été effectués soit à la demande des investisseurs soit à des fins de gestion des flux de trésorerie. Ces actifs compensent économiquement les dettes financières contractées dans le cadre de ces opérations.

Les fonds gérés pour compte de tiers sont des placements investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge. Le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de la Société pour les années 2005 - 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la Société. L'ensemble des moyens dont la gestion est

transférée à la Société est considéré par la Société comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « autres dettes »).

– Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie			31/12/2011			
	IFRS 7					
	Endettement net		Autres			TOTAL
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Billets de trésorerie	529.391,07	0,00	0,00	250.573.512,74	0,00	251.102.903,81
Comptes à terme	452.288.889,91	0,00	98.488,71	27.937.000,00	4.023,37	480.328.401,99
Comptes à vue	86.372.710,16	0,00	0,00	7.198,30	2.530,00	86.382.438,46
Espèces et chèques	163.648,10	0,00	0,00	0,00	58.111,57	221.759,67
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	539.354.639,24	0,00	98.488,71	278.517.711,04	64.664,94	818.035.503,93

Trésorerie et équivalents de trésorerie			31/12/2012			
	IFRS 7					
	Endettement net			Autres		
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	TOTAL
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	482.923.088,35	0,00	482.923.088,35
Comptes à terme	571.555.316,66	0,00	16.152,65	0,00	108.050.394,54	679.621.863,85
Comptes à vue	37.196.634,00	0,00	0,00	8.655,52	0,00	37.205.289,52
Espèces et chèques	144.559,65	0,00	0,00	0,00	126.422,89	270.982,54
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	608.896.510,31	0,00	16.152,65	482.931.743,87	108.176.817,43	1.200.021.224,26

Comme pour les autres instruments financiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des fonds gérés pour compte de tiers. Il s'agit pour partie d'actifs contractés dans le cadre du fond RER ainsi que pour le projet « Liefkenshoek Rail Link » dans le port d'Anvers et le fond des investissements ferroviaires.

Le projet « Liefkenshoek Rail Link » consiste en la construction d'un tunnel ferroviaire dans le port d'Anvers pour partie financée par la Région Flamande. La région a mis sa contribution au projet à disposition de la Société sur base d'un calendrier prédéfini dont la dernière tranche a eu lieu en 2012. Les moyens disponibles seront ensuite libérés par la Société en fonction de l'avancement des travaux. Au 31 décembre 2012, 40% des moyens mis à disposition par la Région Flamande ont été utilisés, le solde devrait être libéré en 2013.

Conformément à la loi programme du 27 décembre 2006, le fond des investissements ferroviaires est constitué par la SNCB, Infrabel et la Société lorsque des moyens d'investissements fédéraux disponibles n'ont pu être utilisés. Les moyens sont réunis par les trois sociétés dans un fond géré par la Société, après approbation du gouvernement fédéral et publication d'un arrêté royal au Moniteur belge. Au 31 décembre 2012, les trois sociétés ont versé au total 71,9 millions EUR.

Les comptes à terme exclus du calcul de l'endettement net correspondent à une avance accordée à la SNCB par la Société suite à une décision du Conseil des Ministres du gouvernement fédéral belge de décembre 2011 en attente de

la signature d'une convention entre les trois parties. Après la signature de la convention, cette avance apurera une dette envers la SNCB actuellement reconnue dans les « autres dettes ».

2.2 Gestion des risques financiers

Gestion de l'endettement

Par endettement, il faut entendre non seulement les dettes enregistrées à l'état de la situation financière, mais également les engagements financiers à long terme hors bilan.

Points principaux de la gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement requiert que la dette soit contractée dans la mesure du possible sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie:

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement.
- La dette nette à long terme de la Société doit être contractée pour 2/3 en instruments à taux fixe et pour 1/3 en instruments à taux flottant.
- La durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme de la Société est fixée à 5 ans minimum.
- L'échéancier de l'endettement est étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- Les emprunts bancaires (à plus d'un an) ne peuvent être conclus qu'après demande de prix auprès de trois banques.
- Tout recours au marché public belge ou international des capitaux doit être précédé d'une demande de prix auprès de trois intermédiaires financiers au moins.
- Les transactions de financement alternatif peuvent être conclues en fonction des opportunités présentées et pour autant qu'elles soient au préalable approuvées par le Conseil d'Administration.
- Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit immédiatement et entièrement être couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

Gestion de la trésorerie

Par gestion de trésorerie, il y a lieu d'entendre la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) de la Société, de ses filiales et de celle qu'elle gère au nom et pour le compte d'Infrabel, de la SNCB et éventuellement de leurs filiales. Les conditions de rémunération des prêts ou emprunts à court terme au bénéfice ou à charge des entités du périmètre de centralisation sont celles prévalant sur le marché (at arm's length).

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.

- Les surplus de trésorerie doivent être placés, aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length), de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie après déduction des placements nécessaires auprès de filiales ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts, sauf si le placement (en devises) concerne lui-même la couverture de risques de change dans le cadre de transactions de financement alternatif.
- Pour financer des déficits de trésorerie, la Société a en premier lieu recours aux surplus de trésorerie d'Infrabel, de la SNCB et éventuellement de leurs filiales, ceci toujours aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length).
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, la Société a recours à des lignes de crédit (confirmées, non-confirmées et dites « evergreen ») et émet des billets de trésorerie en EUR ou des instruments similaires à court terme par appel d'offres auprès de trois institutions bancaires au moins.
- Pour les risques de change générés dans le cadre de l'exploitation et des investissements pour autant qu'il s'agisse de montants supérieurs à 1 million EUR, il faut, dans la mesure du possible, assurer la couverture comme précisé ci-après et ce, en fonction des conditions du marché et du taux de change utilisé au moment de la décision d'acquisition ou de fixation de prix.
 - Les risques de change relatifs aux dépenses d'investissement doivent être couverts à 100% indépendamment de l'échéance.
 - Les risques de change relatifs aux recettes et aux dépenses d'exploitation doivent être couverts à 100% pour l'exercice en cours et l'exercice suivant.

Opérations sur produits dérivés

Par produits dérivés, on entend les swaps, forward rate agreements, options, contrats de change à terme et futures ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie (e.a. gasoil pour traction diesel et électricité pour traction) ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur produits dérivés est soumise au respect des prescriptions en matière de gestion de l'endettement et de gestion de la trésorerie.
- Toute opération sur produits dérivés est conclue dans un but de couverture parfaite, c'est-à-dire en EUR (taux d'intérêt fixe ou flottant). Elle doit à tout moment pouvoir être adossée à une opération d'emprunt ou de placement existante.
- Lors de nouvelles couvertures, seules des références en EUR peuvent être utilisées comme taux d'intérêt de référence. Comme taux d'intérêt de référence pour le court terme, on ne peut utiliser des références autres qu'à court terme et de préférence l'Euribor 1Y pour autant que le surcoût y afférent (vis-à-vis de l'Euribor 1M, 3M et 6M) puisse être justifié.
- Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

- Pour les transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties au moins.
- Le risque de crédit des contreparties doit être reparté et couvert systématiquement par la clôture des CSA's (Credit Support Annex)

2.2.1 Risque de marché: risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant des opérations d'endettement en devises.

Toute opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont en USD et JPY, mais la Société n'est pas exposée au risque de change.

a. Instruments financiers par devise

31/12/2011					
	EUR	USD	JPY	Autres	Total
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.539.193.501,63	39.600.442,06	0,00	0,00	1.578.793.943,69
Instruments financiers dérivés	148.773.725,42	169.039.943,25	-11.594.461,72	0,00	306.219.206,95
Autres actifs financiers	1.585.026.271,65	913.534.817,82	34.888.157,63	0,00	2.533.449.247,10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	818.034.288,68	0,00	0,00	1.215,25	818.035.503,93
Total actifs financiers	4.091.027.787,38	1.122.175.203,13	23.293.695,91	1.215,25	5.236.497.901,67
Passifs financiers					
Dettes financières	4.308.997.724,37	1.429.585.230,43	0,00	0,00	5.738.582.954,80
Instruments financiers dérivés	783.681.893,04	-316.548.115,69	25.465.209,20	0,00	492.598.986,55
Dettes commerciales	232.287.752,89	1.379.194,17	0,00	0,00	233.666.947,06
Autres dettes	610.227.127,04	86.052,13	0,00	0,00	610.313.179,17
Total passifs financiers	5.935.194.497,34	1.114.502.361,04	25.465.209,20	0,00	7.075.162.067,58
Écart de couverture	-1.844.166.709,96	7.672.842,09	-2.171.513,29	1.215,25	-1.838.664.165,91

31/12/2012					
	EUR	USD	JPY	Autres	Total
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.923.194.951,58	0,00	0,00	0,00	1.923.194.951,58
Instruments financiers dérivés	223.875.580,36	102.524.911,03	-9.700.637,55	0,00	316.699.853,84
Autres actifs financiers	1.503.053.021,40	544.301.173,92	30.889.850,16	0,00	2.078.244.045,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.198.271.952,89	1.019.362,17	0,00	729.909,20	1.200.021.224,26
Total actifs financiers	4.848.395.506,23	647.845.447,12	21.189.212,61	729.909,20	5.518.160.075,16
Passifs financiers					
Dettes financières	4.778.800.317,68	917.243.623,67	0,00	0,00	5.696.043.941,35
Instruments financiers dérivés	921.025.744,86	-303.648.977,05	21.468.975,29	0,00	638.845.743,10
Dettes commerciales	216.897.725,76	18.833,67	0,00	2.386,93	216.918.946,36
Autres dettes	717.713.840,32	0,00	0,00	0,00	717.713.840,32
Total passifs financiers	6.634.437.628,62	613.613.480,29	21.468.975,29	2.386,93	7.269.522.471,13
Écart de couverture	-1.786.042.122,39	34.231.966,83	-279.762,68	727.522,27	-1.751.362.395,97

Le détail ci-dessus présente l'exposition en devise des actifs et passif financier de la Société. Hormis l'euro, les devises significatives pour la Société sont le Dollar américain et le Yen japonais. Les expositions en USD et JPY sont issues des

opérations de financement alternatifs. Les risques de change issus des positions en USD et JPY sont couverts par des contrats « swaps » tel que présenté au point b ci-dessous.

b. Dérivés de change

	31/12/2011		31/12/2012	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées :				
USD	69.460.119,32	66.411.623,77	45.694.559,94	43.518.167,34
JPY	37.059.670,92	31.836.327,34	31.169.612,84	28.105.726,87
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises achetées - total	106.519.790,24	98.247.951,11	76.864.172,78	71.623.894,21
Devises vendues :				
USD	555.048.178,26	406.219.144,37	451.868.448,02	297.551.128,16
JPY	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises vendues - total	555.048.178,26	406.219.144,37	451.868.448,02	297.551.128,16
Options :				
USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Options - total	0,00	0,00	0,00	0,00

Les dérivés de change sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Ces contrats sont conclus à des fins de gestion des flux de trésorerie en devises. La Société a cependant fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, les instruments dérivés ne sont donc pas reconnus comme dérivés de couverture. Les dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net.

c. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de la Société à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change des USD et JPY (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2011		
USD + 10%	852.538,00	0,00
USD - 10%	-697.531,17	0,00
JPY + 10%	-241.279,25	0,00
JPY - 10%	197.410,30	0,00
2012		
USD + 10%	3.803.551,93	0,00
USD - 10%	-3.111.997,00	0,00
JPY + 10%	-31.084,73	0,00
JPY - 10%	25.432,98	0,00

2.2.2 Risque de marché: risque de taux d'intérêt**a. Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon les normes IFRS, à savoir le type de taux du financement à l'origine (dettes et créances), non compris les dérivés conclus par la suite.

Les principales expositions en taux d'intérêt résultent, pour la Société, en des financements en EUR et en USD. Au 31 décembre 2012, environ 42% (2011 = 67%) de la dette brute de la Société était à taux variable et 58% à taux fixe (2011 = 33%). Les excédents de trésorerie de la Société sont investis en respectant les dispositions de la politique financière.

L'augmentation de la part fixe est principalement due au remboursement de dettes à taux variables et l'émission de nouveaux emprunts à taux fixes.

	Valeur comptable 31/12/2011	Valeur comptable 31/12/2012
Taux fixe		
Actifs financiers	2.201.501.776,18	2.148.464.400,99
Créances commerciales et autres débiteurs	670.615.676,80	863.921.769,76
Autres actifs financiers	1.530.886.099,38	1.284.542.631,23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Passifs financiers	2.966.287.579,38	3.279.442.664,49
Dettes financières	2.964.266.097,27	3.277.421.182,38
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	2.021.482,11	2.021.482,11
Total taux fixe	-764.785.803,20	-1.130.978.263,50
Taux variable		
Actifs financiers	1.652.237.401,96	2.057.084.864,18
Créances commerciales et autres débiteurs	97.069.572,49	316.669.308,97
Autres actifs financiers	823.736.523,70	577.870.603,01
Trésorerie et équivalents de trésorerie	731.431.305,77	1.162.544.952,20
Passifs financiers	3.238.312.147,54	2.877.565.862,24
Dettes financières	2.695.300.475,28	2.313.510.438,89
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	543.011.672,26	564.055.423,35
Total taux variable	-1.586.074.745,58	-820.480.998,06
Total	-2.350.860.548,78	-1.951.459.261,56

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash flow

Une variation de 1% à la hausse sur les taux d'intérêt variables (dérivés inclus) entraînerait une baisse de 7.754.392,07 EUR de la charge financière de la Société en 2012, par rapport à une dégradation de 1.476.399,68 EUR du résultat financier en 2011.

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que des instruments dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation de la Société à la date de clôture. Une augmentation de 1% entraîne une variation de juste valeur de 130.240.492,77 EUR (141.253.063,47 EUR) au 31 décembre 2012 (2011), dont 51.296,31 EUR (-1.254.394,24 EUR) par les autres éléments du résultat global.

2.2.3 Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit sur ses créances commerciales et financières.

Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent être effectués en capital à risque. Les placements sont soumis à des critères stricts de rating minimum des contreparties, en fonction de la durée du placement. La Société a également fixé des montants maximum par contrepartie. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa, ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par la Société, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie. Au cas où le rating d'une banque descendrait sous BBB+/Baa, les contrats avec cette banque doivent être transférés à une autre banque bénéficiant d'un rating plus élevé. Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ».

Balance âgée des actifs financiers

	Valeur nette comptable	Actifs NON dépréciés							Actifs dépréciés
		Non échus	depuis 0-1 mois	depuis 1-3 mois	Echus à la date de clôture		depuis 1-2 ans	depuis plus de 2 ans	
31 décembre 2011									
Créances commerciales et autres débiteurs	1.578.793.943,69	1.486.667.608,77	39.650.989,73	14.719.394,50	12.877.600,32	21.720.769,10	1.281.515,61	1.876.065,66	0,00
Instruments financiers dérivés	306.219.206,95	306.219.206,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	2.533.449.247,10	2.533.449.247,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	818.035.503,93	818.035.503,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5.236.497.901,67	5.144.371.566,75	39.650.989,73	14.719.394,50	12.877.600,32	21.720.769,10	1.281.515,61	1.876.065,66	0,00
31 décembre 2012									
Créances commerciales et autres débiteurs	1.923.194.951,58	1.848.449.092,44	25.569.701,44	18.593.027,45	6.943.205,25	22.424.452,91	4.552.937,16	-3.337.465,07	0,00
Instruments financiers dérivés	316.699.853,84	316.699.853,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	2.078.244.045,48	2.078.244.045,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.200.021.224,26	1.200.021.224,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5.518.160.075,16	5.443.414.216,02	25.569.701,44	18.593.027,45	6.943.205,25	22.424.452,91	4.552.937,16	-3.337.465,07	0,00

Le montant négatif des créances commerciales et autres débiteurs échus depuis plus de 2 ans est relatif à des notes de crédit intragroupe.

Rating

Les titres et dépôts dans lesquels la Société a investi ont les ratings (Standard & Poor's) suivants:

Rating	31/12/2011					
	Nominal		Ajustements	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant	de juste valeur	Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	1.986.391.350,37	387.230.560,27	110.566.198,96	15.937.550,18	33.323.587,32	2.533.449.247,10
AAA	109.189.315,23	54.091.993,97	32.284.407,58	6.430.101,82	2.457.535,41	204.453.354,01
Financiers	109.189.315,23	54.091.993,97	32.284.407,58	6.430.101,82	2.457.535,41	204.453.354,01
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	555.726.460,15	40.000.000,00	10.356.610,88	2.131.183,21	1.546.239,69	609.760.493,93
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	555.726.460,15	40.000.000,00	10.356.610,88	2.131.183,21	1.546.239,69	609.760.493,93
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	250.325.919,69	8.098.236,19	-5.349.596,83	145.789,45	2.312.653,62	255.533.002,12
Financiers	250.325.919,69	8.098.236,19	-5.349.596,83	145.789,45	2.312.653,62	255.533.002,12
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	423.444.865,67	52.776.517,52	74.182.567,78	5.299.854,47	18.496.860,77	574.200.666,21
Financiers	391.608.538,33	52.776.517,52	71.398.109,69	5.299.854,47	18.229.488,57	539.312.508,58
Etatiques	31.836.327,34	0,00	2.784.458,09	0,00	267.372,20	34.888.157,63
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	30.140.121,05	1.578.193,61	7.989.025,50	1.381.878,65	523.651,96	41.612.870,77
Financiers	30.140.121,05	1.578.193,61	7.989.025,50	1.381.878,65	523.651,96	41.612.870,77
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	16.894.732,35	0,00	0,00	2.988,15	3.425,83	16.901.146,33
Financiers	16.894.732,35	0,00	0,00	2.988,15	1.813,24	16.899.533,74
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	1.612,59	1.612,59
CCC	1.743.300,22	0,00	-1.743.300,22	0,00	29.831,48	29.831,48
Financiers	1.743.300,22	0,00	-1.743.300,22	0,00	29.831,48	29.831,48
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-1+	0,00	177.485.959,81	0,00	0,00	0,00	177.485.959,81
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	177.485.959,81	0,00	0,00	0,00	177.485.959,81
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	598.926.636,01	53.199.659,17	-7.153.515,73	545.754,43	7.953.388,56	653.471.922,44
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	48.627.890,69	0,00	0,00	0,00	48.627.890,69
Corporates	421.326.525,14	4.571.768,48	-7.085.999,43	0,00	7.205.113,54	426.017.407,73
Actions et parts	134.315.129,63	0,00	-67.516,30	0,00	0,00	134.247.613,33
Autres	43.284.981,24	0,00	0,00	545.754,43	748.275,02	44.579.010,69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	872.262.033,85	-54.329.042,00	0,00	102.512,08	818.035.503,93
A-1+	0,00	127.726.374,55	0,00	0,00	0,00	127.726.374,55
Financiers	0,00	99.789.374,55	0,00	0,00	0,00	99.789.374,55
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	27.937.000,00	0,00	0,00	0,00	27.937.000,00
A-1	0,00	95.995.000,00	0,00	0,00	0,00	95.995.000,00
Financiers	0,00	95.995.000,00	0,00	0,00	0,00	95.995.000,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	648.540.659,30	-54.329.042,00	0,00	102.512,08	594.314.129,38
Financiers	0,00	151.313.529,26	0,00	0,00	0,00	151.313.529,26
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	410.622.931,91	-54.329.042,00	0,00	102.512,08	356.396.401,99
Comptes à vue	0,00	86.379.908,46	0,00	0,00	0,00	86.379.908,46
Espèces et chèques	0,00	224.289,67	0,00	0,00	0,00	224.289,67
Total	1.986.391.350,37	1.259.492.594,12	56.237.156,96	15.937.550,18	33.426.099,40	3.351.484.751,03

Rating	31/12/2012					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	1.699.103.198,28	187.921.600,64	158.187.968,75	20.344.874,64	12.686.403,17	2.078.244.045,48
AAA	59.708.672,47	14.393.460,51	20.201.219,98	3.331.111,57	1.076.126,11	98.710.590,64
Financiers	59.708.672,47	14.393.460,51	20.201.219,98	3.331.111,57	1.076.126,11	98.710.590,64
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA+	74.810.962,22	0,00	32.389.503,86	2.892.077,99	0,00	110.092.544,07
Financiers	39.388.053,18	0,00	25.669.928,66	2.392.693,48	0,00	67.450.675,32
Etatiques	35.422.909,04	0,00	6.719.575,20	499.384,51	0,00	42.641.868,75
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	461.049.651,51	99.150.000,00	73.249.508,68	2.233.053,77	491.602,80	636.173.816,76
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	461.049.651,51	99.150.000,00	73.249.508,68	2.233.053,77	491.602,80	636.173.816,76
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	139.589.960,12	0,00	0,00	1.353.118,94	0,00	140.943.079,06
Financiers	139.589.960,12	0,00	0,00	1.353.118,94	0,00	140.943.079,06
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	262.886.339,36	25.610.758,28	22.090.957,77	8.521.763,25	2.479.423,59	321.589.242,25
Financiers	243.503.079,45	25.610.758,28	19.800.244,11	8.521.763,25	2.383.261,09	299.819.106,18
Etatiques	19.383.259,91	0,00	2.290.713,66	0,00	96.162,50	21.770.136,07
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	29.382.406,17	1.696.633,37	11.795.511,50	1.439.414,46	433.506,14	44.747.471,64
Financiers	29.382.406,17	1.696.633,37	11.795.511,50	1.439.414,46	433.506,14	44.747.471,64
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BBB+	8.722.466,96	0,00	257.368,28	0,00	139.878,85	9.119.714,09
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	8.722.466,96	0,00	257.368,28	0,00	139.878,85	9.119.714,09
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CCC	1.711.034,02	0,00	-1.711.034,02	0,00	29.486,84	29.486,84
Financiers	1.711.034,02	0,00	-1.711.034,02	0,00	29.486,84	29.486,84
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-1+	0,00	43.510.000,00	0,00	0,00	0,00	43.510.000,00
Financiers	0,00	43.510.000,00	0,00	0,00	0,00	43.510.000,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-1	0,00	0,00	0,00	0,00	4,39	4,39
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	4,39	4,39
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	661.241.705,45	3.560.748,48	-85.067,30	574.334,66	8.036.374,45	673.328.095,74
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	454.033.690,79	3.421.308,37	0,00	0,00	7.188.711,99	464.643.711,15
Actions et parts	156.189.681,62	139.440,11	-85.067,30	0,00	0,00	156.244.054,43
Autres	51.018.333,04	0,00	0,00	574.334,66	847.662,46	52.440.330,16

Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	1.200.005.071,61	0,00	0,00	16.152,65	1.200.021.224,26
A-1+	0,00	132.906.179,59	0,00	0,00	0,00	132.906.179,59
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	132.906.179,59	0,00	0,00	0,00	132.906.179,59
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-1	0,00	72.924.754,59	0,00	0,00	0,00	72.924.754,59
Financiers	0,00	1.019.362,17	0,00	0,00	0,00	1.019.362,17
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	71.905.392,42	0,00	0,00	0,00	71.905.392,42
NR	0,00	994.174.137,43	0,00	0,00	16.152,65	994.190.290,08
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	278.111.516,34	0,00	0,00	0,00	278.111.516,34
Corporates	0,00	678.586.349,03	0,00	0,00	16.152,65	678.602.501,68
Comptes à vue	0,00	37.205.289,52	0,00	0,00	0,00	37.205.289,52
Espèces et chèques	0,00	270.982,54	0,00	0,00	0,00	270.982,54
Total	1.699.103.198,28	1.387.926.672,25	158.187.968,75	20.344.874,64	12.702.555,82	3.278.265.269,74

Les montants mentionnés comme « Corporate » sans rating (NR) sont exclusivement liés aux filiales.

En ce qui concerne les comptes à vue en 2012, il s'agit principalement d'un compte à vue dans une institution financière dont le rating court terme est A-1.

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par la Société se répartissent dans les zones géographiques suivantes :

Zone	31/12/2011	31/12/2012
Belgique	3.867.591.352,58	4.357.042.029,38
Eurozone	314.499.311,70	401.121.083,36
Autres Europe	862.735.461,07	580.916.258,45
Etats Unis	134.129.805,77	122.412.640,70
Autres	57.541.970,55	56.668.063,27
Total	5.236.497.901,67	5.518.160.075,16

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés				31/12/2011
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette
150	-59.671.232,66	35.900.000,00	0,00	-23.771.232,66
151	-254.583,19	0,00	0,00	-254.583,19
152	-5.312.959,11	18.300.000,00	0,00	12.987.040,89
154	-172.893.377,33	39.575.526,70	0,00	-133.317.850,63
155	-14.901.863,31	0,00	0,00	-14.901.863,31
156	-23.443.307,88	0,00	0,00	-23.443.307,88
157	-14.991.605,62	0,00	0,00	-14.991.605,62
158	6.684.399,89	0,00	0,00	6.684.399,89
159	-4.286.206,74	0,00	0,00	-4.286.206,74
160	-14.991.605,62	0,00	0,00	-14.991.605,62
161	-10.116.730,02	0,00	0,00	-10.116.730,02
162	-7.782.954,36	0,00	0,00	-7.782.954,36
Avec CSA	-321.962.025,95	93.775.526,70	0,00	-228.186.499,25
163	36.470.879,45	0,00	0,00	36.470.879,45
164	10.677.565,97	0,00	0,00	10.677.565,97
Etat Belge	161.666.291,98	0,00	0,00	161.666.291,98
Eurofima	36.586.592,13	0,00	0,00	36.586.592,13
Sans CSA	245.401.329,53	0,00	0,00	245.401.329,53
Total	-76.560.696,42	93.775.526,70	0,00	17.214.830,28

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés				31/12/2012
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette
150	-99.003.013,23	70.100.000,00	0,00	-28.903.013,23
151	0,00	0,00	0,00	0,00
152	-27.798.986,38	32.800.000,00	0,00	5.001.013,62
154	-230.929.561,85	180.636.865,00	0,00	-50.292.696,85
155	-20.293.939,23	7.700.000,00	0,00	-12.593.939,23
156	-41.269.769,73	12.800.000,00	0,00	-28.469.769,73
157	-20.390.545,91	0,00	0,00	-20.390.545,91
158	8.995.709,17	0,00	0,00	8.995.709,17
159	-10.806.059,76	11.300.000,00	0,00	493.940,24
160	-20.465.193,68	0,00	0,00	-20.465.193,68
161	-17.631.479,58	0,00	0,00	-17.631.479,58
162	-18.485.224,44	0,00	0,00	-18.485.224,44
Avec CSA	-498.078.064,62	315.336.865,00	0,00	-182.741.199,62
163	35.423.170,67	0,00	0,00	35.423.170,67
164	12.530.921,95	0,00	0,00	12.530.921,95
Etat Belge	206.433.469,15	0,00	0,00	206.433.469,15
Eurofima	-6.320.077,74	0,00	0,00	-6.320.077,74
Sans CSA	248.067.484,03	0,00	0,00	248.067.484,03
Total	-250.010.580,59	315.336.865,00	0,00	65.326.284,41

Comme exigé dans la politique financière, la Société a conclu des CSA's (Credit Support Annex) bilatéraux avec les contreparties des instruments financiers dérivés. Ces CSA's ont pour objet de réduire le risque de crédit mutuel. Suite à ces CSA's, la Société a versé des cautionnements aux contreparties dont les justes valeurs des instruments dérivés ont dépassé le seuil prévu. Les seuils sont définis dans le CSA par contrepartie et en fonction de leur rating.

Pour les contreparties avec lesquelles la Société n'a pas conclu de CSA's (hors Etat belge et Eurofima), il s'agit d'instruments considérés juridiquement comme des instruments dérivés mais qui économiquement ont les caractéristiques d'un dépôt.

2.2.4 Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, la Société tient compte de l'évolution prévue des cash-flows futurs dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.

Le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. Ainsi, selon la politique financière de la Société, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

Pendant l'exercice 2012, une exonération a été obtenue du Conseil d'Administration concernant l'émission de la première tranche de 500 millions EUR dans le cadre du nouveau programme EMTN de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux actifs et passifs financiers. Les flux contractuels non actualisés sur l'en-cours des actifs et passifs financiers par date de maturité et par nature sont les suivants:

	Valeur comptable	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
* Y compris intérêts							
31 décembre 2011							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	293.311.573,06	894.113.481,28	16.570.999,99	39.315.000,00	43.208.228,38	129.624.685,16	665.394.567,75
Instruments financiers dérivés	292.100.138,18	166.375.285,94	36.445.506,89	9.517.775,82	22.551.325,76	58.454.815,33	39.405.862,14
Autres actifs financiers	1.973.184.226,04	3.277.689.601,03	405.990.546,87	14.130.298,06	167.873.462,30	476.969.058,69	2.212.726.235,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	278.517.711,04	279.008.254,35	279.008.254,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	2.837.113.648,32	4.617.186.622,60	738.015.308,10	62.963.073,88	233.633.016,44	665.048.559,18	2.917.526.665,00
Passifs financiers							
Dettes financières	5.738.582.954,80	7.433.450.176,62	876.073.612,82	380.174.230,64	327.320.967,18	1.682.023.569,96	4.167.857.796,02
Instruments financiers dérivés: passifs	492.598.986,55	629.242.302,50	43.943.777,50	36.508.303,87	66.629.153,51	219.927.567,35	262.233.500,27
Dettes commerciales	233.666.947,06	194.603.995,02	180.538.371,99	7.483,21	9.117.291,68	4.940.848,14	0,00
Autres dettes	610.313.179,17	618.168.565,36	223.276.927,34	175.571.527,25	177.980.516,12	15.860.727,05	25.478.867,61
Total des passifs financiers	7.075.162.067,58	8.875.465.039,50	1.323.832.689,65	592.261.544,96	581.047.928,49	1.922.752.712,50	4.455.570.163,90
Total	-4.238.048.419,26	-4.258.278.416,90	-585.817.381,55	-529.298.471,08	-347.414.912,05	-1.257.704.153,32	-1.538.043.498,90
31 décembre 2012							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	425.504.390,26	850.905.252,88	16.570.999,99	39.315.000,00	43.208.228,38	129.624.685,14	622.186.339,37
Instruments financiers dérivés	301.373.851,52	157.923.791,21	23.690.571,61	10.516.176,50	12.282.006,85	78.757.180,59	32.677.855,66
Autres actifs financiers	1.457.326.793,06	2.454.088.560,48	182.621.423,04	9.293.149,53	88.775.059,60	329.973.292,88	1.843.425.635,43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	411.026.351,45	346.531.655,52	346.531.655,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	2.595.231.386,29	3.809.449.260,09	569.414.650,16	59.124.326,03	144.265.294,83	538.355.158,61	2.498.289.830,46
Passifs financiers							
Dettes financières	5.696.043.941,35	7.419.357.755,08	723.794.148,53	52.072.962,29	535.951.647,31	1.614.893.999,54	4.492.644.997,41
Instruments financiers dérivés: passifs	638.845.743,10	720.919.870,38	52.191.941,73	45.359.813,71	48.782.388,62	181.962.445,29	392.623.281,03
Dettes commerciales	216.918.946,36	190.135.448,14	188.473.388,33	287.043,51	1.916,04	1.373.100,26	0,00
Autres dettes	717.713.840,32	655.143.795,02	322.716.331,35	113.950.780,87	185.379.888,11	12.349.151,82	20.747.642,87
Total des passifs financiers	7.269.522.471,13	8.985.556.868,62	1.287.175.809,94	211.670.600,38	770.115.840,08	1.810.578.696,91	4.906.015.921,31
Total	-4.674.291.084,84	-5.176.107.608,53	-717.761.159,78	-152.546.274,35	-625.850.545,25	-1.272.223.538,30	-2.407.726.090,85

Certaines dettes financières comprennent une clause de remboursement anticipé en cas d'évènement de crédit dans le chef de la Société. Cette clause pourrait obliger la Société à rembourser anticipativement 285 millions EUR si le rating devait descendre en dessous de A (S&P) ou A2 (Moody's). De même certaines clauses de constitution de collatéral pourraient contraindre la Société à constituer des collatéraux additionnels. Sur base des justes valeurs au 31 décembre 2012, il s'agit d'un montant de 64,24 à 184,24 millions EUR en fonction de l'ampleur de la baisse du rating.

Afin de financer le déficit de trésorerie à court terme et les refinancements, la Société envisage entre autres d'étendre son programme EMTN de 500 millions EUR à 1,5 milliards EUR.

2.2.5 Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante:

Niveau 1: des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,

Niveau 2: des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),

Niveau 3: des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	31/12/2011		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	588.702.908,02	0,00
Titres à revenu fixe	51.716.698,93	164.819.233,25	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	346.038.290,13	4.759.927,51
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	134.277.444,81	8.836.854,76
Autres	0,00	1.203.370,93	0,00
Total	51.716.698,93	1.235.041.247,14	13.596.782,27
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	-1.109.871.447,40	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	-422.598.986,55	-70.000.000,00
Autres	0,00	-37.791.004,13	0,00
Total	0,00	-1.570.261.438,08	-70.000.000,00

	31/12/2012		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	373.964.231,06	0,00
Titres à revenu fixe	30.889.850,16	167.699.647,81	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	364.838.772,00	4.301.412,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	156.273.541,27	7.611.714,49
Autres	0,00	1.311.979,48	0,00
Total	30.889.850,16	1.064.088.171,62	11.913.126,49
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	-722.173.778,32	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	-616.299.445,45	-22.546.297,65
Autres	0,00	-37.329.914,17	0,00
Total	0,00	-1.375.803.137,94	-22.546.297,65

Mutation des instruments financiers de niveau 3	
	EUR
Actifs	
Au 1^{er} janvier	13.596.782,27
Prise en charges dans le compte de résultats	-1.683.655,78
Au 31 Décembre	11.913.126,49
Passifs	
Au 1^{er} janvier	70.000.000,00
Utilisation	-22.424.561,12
Prise en charges dans le compte de résultats	-227.748,99
Transfert vers une autre rubrique	-24.801.392,24
Au 31 Décembre	22.546.297,65

Le détail du transfert des instruments financiers de niveau 3 vers une autre rubrique est repris dans la note 18.

Pour estimer la juste valeur des instruments financiers, les hypothèses et méthodes retenues sont:

- pour les participations dans des sociétés et les placements cotés en bourse: leur valeur de cotation ;
- pour les participations dans des sociétés non cotées: estimation par référence à des transactions de ventes récentes de ces sociétés non cotées et, en l'absence de telles transactions, sur la base de différentes techniques d'évaluation, comme l'actualisation des flux de trésorerie futurs et la méthode des multiples ;
- pour les créances commerciales et les autres actifs circulants: juste valeur compte tenu de leur échéance ;
- pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie: juste valeur compte tenu de leur échéance.

Comme expliqué dans la note 3.1, dans le courant de l'année 2012, la Société a affiné l'évaluation des instruments financiers de niveau 2 en modifiant les courbes de taux utilisées dans les modèles. Cette modification a engendré un impact positif de 24.123.595,13 EUR qui se ventile comme suit :

- Dettes financières : -14.812.537,34 EUR
- Autres actifs financiers : 32.106.786,50 EUR
- Instruments dérivés : 6.829.345,97 EUR

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes conformément aux normes IFRS amène la Société à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que la Société estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants:

3.1 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La Société sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture. La Société utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour différents actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas été négociés sur un marché actif. Dans le courant de l'année 2012, afin de s'aligner sur les pratiques communément admises par le marché, la Société a décidé de modifier les courbes de taux utilisées pour le calcul des flux futurs ainsi que les courbes d'actualisation. Ces modifications ont été basées sur une étude réalisée par un expert externe indépendant. L'impact de cette modification est repris à la note 2.2.5.

Nous nous référons à la note 2.2.2.b. pour une analyse de sensibilité.

3.2 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, la Société détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation de la Société (voir informations complémentaires reprises dans la note 17).

Une diminution (augmentation) de 1% du taux d'actualisation déterminé par la Société, entraînerait une augmentation (respectivement diminution) de 71.275.509,43 EUR (respectivement 61.737.636,06 EUR) de la dette.

3.3 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des bâtiments et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour la Société. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par la Société, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de leasing). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.4. Cependant la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doive être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.4 Pertes de valeur sur participations dans filiales, coentreprises et entreprises liées

Les participations dans filiales, coentreprises et entreprises liées sont soumises à un test de perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur. Une perte de valeur sur ces participations est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est calculé selon le modèle Capital Asset Pricing Model, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

3.5 Impôts différés: recouvrement d'actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés à des fins de déduction des écarts temporaires et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs (sur la base d'un horizon de 3 années futures) permettront de compenser ces écarts et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement.

Note 4 - Immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2011	92.932.423,62	0,00	92.932.423,62
Acquisitions	34.105.309,57	0,00	34.105.309,57
Cessions	0,00	0,00	0,00
Transferts:			0,00
actifs détenus en vue de la vente	0,00	0,00	0,00
autres transferts	0,00	0,00	0,00
Pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Amortissements de l'année	-11.544.372,45	0,00	-11.544.372,45
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	115.493.360,74	0,00	115.493.360,74
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2012	115.493.360,74	0,00	115.493.360,74
Acquisitions	22.846.976,10	18.070,00	22.865.046,10
Cessions	0,00	0,00	0,00
Transferts:			0,00
actifs détenus en vue de la vente	0,00	0,00	0,00
autres transferts	0,00	0,00	0,00
Pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Amortissements de l'année	-13.211.428,55	0,00	-13.211.428,55
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	125.128.908,29	18.070,00	125.146.978,29

	Logiciels développés en interne	Autres	Total
Au 31 décembre 2011			
Valeur d'acquisition	164.070.490,58	0,00	164.070.490,58
Amortissements cumulés	-48.577.129,84	0,00	-48.577.129,84
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	115.493.360,74	0,00	115.493.360,74
Au 31 décembre 2012			
Valeur d'acquisition	186.917.466,68	18.070,00	186.935.536,68
Amortissements cumulés	-61.788.558,39	0,00	-61.788.558,39
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	125.128.908,29	18.070,00	125.146.978,29

Les immobilisations incorporelles « Autres » concernent des certificats verts obtenus en contrepartie de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'emploi s'élèvent à 70.820.562,73 EUR au 31 décembre 2012 et à 60.753.929,76 EUR au 31 décembre 2011. Ces logiciels en cours sont entièrement subsidiés et n'ont donc pas subi de pertes de valeurs à ces dates.

Les frais de recherche et de développement comptabilisés dans le résultat net s'élèvent à 142.092,58 EUR (2011 : 2.467.646,04 EUR).

Valeur comptable des immobilisations incorporelles	31/12/2011	31/12/2012
Acquises grâce à des subsides publics : logiciels développés en interne	115.473.758,45	125.108.852,12

Note 5 - Immobilisations corporelles

5.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2011	65.671.037,21	717.028.416,98	0,00	105.646.702,78	347.197.849,70	1.235.544.006,67
Acquisitions	352.885,13	11.071,63	6.528.557,55	1.025.529.298,90	99.152.714,91	1.131.574.528,12
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	11.053.545,99	11.053.545,99
Coûts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	506.988,84	506.988,84
Cessions	0,00	0,00	0,00	-1.005.265.205,92	0,00	-1.005.265.205,92
Transferts:						
actifs détenus en vue de la vente	-792.713,47	-547.704,48	-2.097.031,43	-48.535,25	-47.079.764,53	-50.565.749,16
à l'intérieur de la rubrique	9.684.514,92	29.881.587,44	0,00	10.563.424,02	-50.129.526,38	0,00
autres transferts	-926.530,68	-2.302.443,39	0,00	-9.344.119,30	-5.382.389,13	-17.955.482,50
Pertes de valeur	0,00	-423.096,81	-1.476.065,92	-344.276,47	0,00	-2.243.439,20
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	0,00	-46.066.482,10	0,00	-22.442.801,25	0,00	-68.509.283,35
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	73.989.193,11	697.581.349,27	2.955.460,20	104.294.487,51	355.319.419,40	1.234.139.909,49
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2012	73.989.193,11	697.581.349,27	2.955.460,20	104.294.487,51	355.319.419,40	1.234.139.909,49
Acquisitions	55.583,68	420.876,05	0,00	2.043.372,10	98.780.327,82	101.300.159,65
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	11.197.556,46	11.197.556,46
Coûts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	247.525,20	247.525,20
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts:						
actifs détenus en vue de la vente	-2.021.775,66	117.676,50	-2.955.460,20	-32.614,53	-25.224.389,09	-30.116.562,98
à l'intérieur de la rubrique	1.859.002,34	52.658.883,66	0,00	14.857.925,09	-69.375.811,09	0,00
autres transferts	1.468.580,26	2.373.222,09	0,00	-197.216,88	2.330.887,94	5.975.473,41
Pertes de valeur	0,00	-2.780.281,87	0,00	-47.894,11	0,00	-2.828.175,98
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	0,00	-42.963.437,57	0,00	-21.084.376,11	0,00	-64.047.813,68
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	75.350.583,73	707.408.288,13	0,00	99.833.683,07	373.275.516,64	1.255.868.071,57

	Terrains	Constructions	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2011						
Valeur d'acquisition	73.989.193,11	1.141.295.993,20	4.431.526,12	281.522.057,25	355.319.419,40	1.856.558.189,08
Amortissements cumulés	0,00	-443.714.643,93	0,00	-177.227.569,74	0,00	-620.942.213,67
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00	-1.476.065,92	0,00	0,00	-1.476.065,92
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	73.989.193,11	697.581.349,27	2.955.460,20	104.294.487,51	355.319.419,40	1.234.139.909,49
Au 31 décembre 2012						
Valeur d'acquisition	75.350.583,73	1.198.673.499,61	0,00	296.839.471,78	373.275.516,64	1.944.139.071,76
Amortissements cumulés	0,00	-491.265.211,48	0,00	-197.005.788,71	0,00	-688.271.000,19
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	75.350.583,73	707.408.288,13	0,00	99.833.683,07	373.275.516,64	1.255.868.071,57

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élève en moyenne à 3,49% en 2012 et à 3,41% en 2011.

5.2 Immobilisations corporelles: location-financement

La Société détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement:

	Constructions	Equipements
Au 31 décembre 2011		
Valeur d'acquisition	7.899.468,57	4.808.875,40
Amortissements cumulés	-6.157.879,98	-242.649,68
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	1.741.588,59	4.566.225,72
Au 31 décembre 2012		
Valeur d'acquisition	13.471.103,35	4.808.875,40
Amortissements cumulés	-6.562.425,35	-507.358,42
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	6.908.678,00	4.301.516,98

5.3 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2011	31/12/2012
Dont la propriété est		
soumise à restriction	0,00	0,00
donnée en nantissement de dettes	27.452.839,64	14.885.494,40
Total	27.452.839,64	14.885.494,40

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2011	31/12/2012
Acquises grâce à des subsides publics		
<i>Terrains</i>	23.163.660,45	25.673.996,47
<i>Constructions</i>	627.390.106,87	640.461.934,40
<i>Installations et équipements divers</i>	86.018.958,70	82.707.884,13
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	345.128.001,13	366.122.647,34
Total	1.081.700.727,15	1.114.966.462,34

Note 6 - Immeubles de placement

6.1 Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2011	56.149.894,93	4.159.021,72	60.308.916,65
Acquisitions	0,00	751.416,95	751.416,95
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
Cessions	0,00	0,00	0,00
Coûts d'emprunt	0,00	0,00	0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente	-859.977,75	0,00	-859.977,75
immob corporelles	0,00	0,00	0,00
autres transferts	921.334,71	12.122.090,90	13.043.425,61
Pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur	15.706,53	0,00	15.706,53
Amortissements de l'année	0,00	-899.654,42	-899.654,42
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	56.226.958,42	16.132.875,15	72.359.833,57
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2012	56.226.958,42	16.132.875,15	72.359.833,57
Acquisitions	11.000,00	17.843,60	28.843,60
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
Cessions	0,00	0,00	0,00
Coûts d'emprunt	0,00	0,00	0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente	-1.022.117,42	-213.872,89	-1.235.990,31
immob corporelles	0,00	0,00	0,00
autres transferts	16.812,61	-2.148.900,11	-2.132.087,50
Pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00
Amortissements de l'année	0,00	-813.907,05	-813.907,05
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	55.232.653,61	12.974.038,70	68.206.692,31

	Terrains	Immeubles	Total
Au 31 décembre 2011			
Valeur d'acquisition	56.226.958,42	70.960.637,60	127.187.596,02
Amortissements cumulés	0,00	-54.827.762,45	-54.827.762,45
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	56.226.958,42	16.132.875,15	72.359.833,57
Au 31 décembre 2012			
Valeur d'acquisition	55.232.653,61	63.482.624,49	118.715.278,10
Amortissements cumulés	0,00	-50.508.585,79	-50.508.585,79
Pertes de valeur cumulées	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	55.232.653,61	12.974.038,70	68.206.692,31

6.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2011	31/12/2012
Dont la propriété est		
soumise à restriction	0,00	0,00
donnée en nantissement de dettes	4.179.466,98	0,00
Total	4.179.466,98	0,00

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2011	31/12/2012
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	2.929.152,81	3.835.571,93
Immeubles	10.418.523,18	7.549.767,93
Total	13.347.675,99	11.385.339,86

Comptabilisé en résultat net pour la période se terminant au	31/12/2011	31/12/2012
Produits locatifs	14.407.549,74	14.457.262,29
Charges opérationnelles directes	5.372.617,27	10.414.121,00

Les immeubles de placement incluent des terrains et bâtiments donnés en location dans le cadre d'un contrat de location simple:

	31/12/2011			31/12/2012		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Coût d'acquisition	27.588.359,75	30.806.341,34	58.394.701,09	27.258.076,53	26.713.439,66	53.971.516,19
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	0,00	-26.503.926,83	-26.503.926,83	0,00	-25.002.704,46	-25.002.704,46
Amortissements de l'année	0,00	-355.203,88	-355.203,88	0,00	-81.169,88	-81.169,88
Valeur comptable nette au 31 décembre	27.588.359,75	3.947.210,63	31.535.570,38	27.258.076,53	1.629.565,32	28.887.641,85

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les terrains et les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les terrains et les immeubles non occupés (loués).

	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 31 décembre 2011	171.843.730,56	27.821.047,34	199.664.777,90
Juste valeur au 31 décembre 2012	164.800.703,31	24.394.106,83	189.194.810,14

Note 7 - Participations dans des filiales

7.1 Participations dans des filiales

	2011	2012
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	3.530.750.773,30	3.443.812.926,13
Acquisitions	30.373.394,00	46.125.860,46
Montants non appelés	13.000.000,00	22.400.000,00
Cessions	0,00	0,00
Pertes de valeur	-130.311.241,17	-11.212.280,56
Reprise de pertes de valeur	0,00	62.000,00
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.443.812.926,13	3.501.188.506,03

Les acquisitions en 2012 concernent principalement un montant de 33.919.831,24 EUR relatif à l'apport d'actifs corporels en date du 20 décembre 2012 à Infrabel, ainsi qu'un montant de 11.212.280,56 EUR pour une augmentation de capital de la SNCB. En effet, le 10 octobre 2012, la Société a souscrit à une augmentation du capital de la SNCB pour un montant de 11.212.280,56 EUR dans le cadre de la décision du 26 mai 2010 de la Commission Européenne (cf note 18).

Par ailleurs, il a été, en date du 13 janvier 2012 et du 29 juin 2012, procédé à une libération du capital d'Infrabel à concurrence de 22.400.000 EUR.

Nom	Quote-part dans le capital en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA
	2011	2012		
L.A. Group SA	99,93	(1)	Bruxelles	BE 0419 345 054
A+ Logistics SA	99,20	99,20	Roubaix	FR 064 7548 2261
Infrabel SA	93,63	93,63	Bruxelles	BE 0869 763 267
SNCB SA	100,00	100,00	Bruxelles	BE 0869 763 069
Rail Facilities SA	99,99	99,99	Bruxelles	BE 0403 265 325
Eurostation SA	99,97	99,97	Bruxelles	BE 0446 601 757
Eurogare SA	75,00	75,00	Liège	BE 0451 150 562
Syntigo SA	99,99	99,99	Bruxelles	BE 0476 975 427
Foncière rue de France SA	99,92	99,92	Bruxelles	BE 0433 939 101
South Station SA	25,10	25,10	Bruxelles	BE 0896 513 095
B-Parking SA	100,00	100,00	Bruxelles	BE 0899 348 834
SPV 162 SA	100,00	100,00	Bruxelles	BE 0886 279 892
SPV Zwankendamme SA	100,00	100,00	Bruxelles	BE 0888 985 105
SPV Brussels Port SA	100,00	100,00	Bruxelles	BE 0889 172 472
SPV LLN SA	100,00	100,00	Bruxelles	BE 0826 478 107
Be-Mobile SA	22,50	22,50	Zwijnaarde	BE 0884 443 228
Transurb Technirail SA	92,00	92,00	Bruxelles	BE 0413 393 907

- (1) LA Group S.A. a été absorbée par la Société (Conseil d'Administration du 29 juin 2012, avec effet rétroactif au 31 décembre 2011). L'impact sur le résultat 2012 est de 3.056,16 EUR. Une perte de valeur de 100% de la valeur a été actée.

La quote-part dans les droits de vote d'Infrabel est de 20% moins un vote.

7.2 Pertes de valeur sur participations dans des filiales

Le montant recouvrable est égal à la valeur d'utilité. Cette valeur est calculée selon le modèle Capital Asset Pricing Model, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

La reprise de perte de valeur sur participations dans des filiales comptabilisée en 2012 s'élève à 62.000 EUR. Les calculs ont été effectués sur base d'un flux normalisé déterminé à partir des comptes annuels des trois dernières années disponibles.

Comme indiqué ci-dessus, la Société a souscrit en 2012 à une augmentation du capital de la SNCB pour un montant de 11.212.280,56 EUR dans le cadre de la décision du 26 mai 2010 de la Commission Européenne, et a immédiatement procédé à une perte de valeur à due concurrence.

Note 8 - Participations dans des coentreprises et entreprises associées

8.1 Participations dans des coentreprises et entreprises associées

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Notes</u>		
Participations dans des coentreprises	8.2	1.482.615,04	1.482.615,04
Participations dans des entreprises associées	8.3	12.271.262,81	12.271.262,81
Valeur comptable nette au 31 décembre		13.753.877,85	13.753.877,85

8.2 Participations dans des coentreprises

	2011	2012
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	668.663,90	1.482.615,04
Acquisitions	0,00	0,00
Cessions	0,00	0,00
Pertes de valeur	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur	813.951,14	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre	1.482.615,04	1.482.615,04

Nom	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA
	2011	2012		
Publifer	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0402 695 933
Blue Mobility	60,00	60,00	Anvers	BE 0832 369 965

	31/12/2011		
	Publifer	Blue Mobility	Total
Quote-part dans l'état de la situation financière des coentreprises :			
Actifs courants	2.601.882,75	147.873,86	2.749.756,61
Actifs non-courants	908.215,65	5.312,26	913.527,91
Passifs courants	-2.427.499,13	-115.116,26	-2.542.615,39
Passifs non-courants	-13.617,17	0,00	-13.617,17
Actifs net	1.068.982,10	38.069,86	1.107.051,96
Quote-part dans le résultat des coentreprises :			
Produits	3.976.588,93	163.804,21	4.140.393,14
Charges	-3.701.664,18	-162.634,36	-3.864.298,54
Résultat net	274.924,75	1.169,85	276.094,60

		31/12/2012		
	Publifer	Blue Mobility		Total
Quote-part dans l'état de la situation financière des coentreprises :				
Actifs courants	2.884.090,97	210.275,48		3.094.366,45
Actifs non-courants	973.829,29	15.223,99		989.053,28
Passifs courants	-2.782.567,35	-188.289,86		-2.970.857,21
Passifs non-courants	-10.518,24	0,00		-10.518,24
Actifs net	1.064.834,67	37.209,61		1.102.044,28
Quote-part dans le résultat des coentreprises :				
Produits	4.142.603,92	407.340,61		4.549.944,53
Charges	-3.896.751,35	-408.200,86		-4.304.952,21
Résultat net	245.852,57	-860,25		244.992,32

8.3 Participations dans des entreprises associées

	2011	2012
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	12.307.607,83	12.271.262,81
Acquisitions	0,00	0,00
Cessions	0,00	0,00
Pertes de valeur	-36.345,02	0,00
Reprises de perte de valeur	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre	12.271.262,81	12.271.262,81

Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre			
Nom	2011	2012	Localisation du siège social Numéro de TVA
Eurofima	9,80	9,80	Bâle N.C.
Optimobil	24,01	24,01	Bruxelles BE 0471 868 277

Quote-part dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées :

	31/12/2011			31/12/2012		
	Eurofima	Optimobil	Total	Eurofima	Optimobil	Total
Actifs	2.770.600.330,75	76.604,82	2.770.676.935,57	2.539.909.385,46	101.541,72	2.540.010.927,18
Passifs	-2.673.979.666,32	-32.678,37	-2.674.012.344,69	-2.438.755.837,26	-52.703,40	-2.438.808.540,66
Produits	112.767.756,51	172.789,09	112.940.545,60	104.372.213,92	200.637,14	104.572.851,06
Résultat global	5.656.224,26	3.628,03	5.659.852,29	4.258.960,15	4.911,86	4.263.872,01

Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs

9.1 Créances commerciales et autres débiteurs

		31/12/2011			31/12/2012		
	Notes	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
Non-courant							
Créances commerciales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur pouvoirs publics		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances commerciales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs		630.848.985,17	0,00	630.848.985,17	812.901.775,05	0,00	812.901.775,05
Créances sur pouvoirs publics		160.080.487,58	0,00	160.080.487,58	389.527.138,50	0,00	389.527.138,50
Charges à reporter		3.998.937,22	0,00	3.998.937,22	4.015.823,23	0,00	4.015.823,23
Produits acquis		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances de location-financement	9.3	334.551.792,37	0,00	334.551.792,37	305.476.079,29	0,00	305.476.079,29
Autres créances dans le Groupe		132.146.015,78		132.146.015,78	113.809.747,22		113.809.747,22
Autres créances		71.752,22	0,00	71.752,22	72.986,81	0,00	72.986,81
Total partie non-courante		630.848.985,17	0,00	630.848.985,17	812.901.775,05	0,00	812.901.775,05
Courant							
Créances commerciales		487.354.692,66	-4.511.581,41	482.843.111,25	414.577.961,71	-5.527.473,40	409.050.488,31
Montants relatifs aux contrats de construction	10	17.917.505,27	0,00	17.917.505,27	12.316.172,76	0,00	12.316.172,76
Créances sur pouvoirs publics		76.312.800,32	0,00	76.312.800,32	78.730.905,98	0,00	78.730.905,98
Autres créances commerciales dans le Groupe		339.833.697,37	-919.649,76	338.914.047,61	310.401.716,56	-1.931.430,18	308.470.286,38
Autres créances commerciales		53.290.689,70	-3.591.931,65	49.698.758,05	13.129.166,41	-3.596.043,22	9.533.123,19
Autres débiteurs		527.213.435,22	-2.251.920,13	524.961.515,09	752.679.404,11	-2.330.245,92	750.349.158,19
Créances sur pouvoirs publics		50.024.523,49	-106.201,30	49.918.322,19	49.527.476,58	-108.311,20	49.419.165,38
Charges à reporter		26.062.176,44	0,00	26.062.176,44	25.014.095,55	0,00	25.014.095,55
Produits acquis		216.903.528,85	0,00	216.903.528,85	203.459.319,36	0,00	203.459.319,36
Créances de location-financement	9.3	33.024.886,64	0,00	33.024.886,64	31.645.338,50		31.645.338,50
Autres créances dans le Groupe		24.124.370,84	-10.678,59	24.113.692,25	52.245.217,71	-10.678,59	52.234.539,12
Autres créances		177.073.948,96	-2.135.040,24	174.938.908,72	390.787.956,41	-2.211.256,13	388.576.700,28
Total partie courante		1.014.568.127,88	-6.763.501,54	1.007.804.626,34	1.167.257.365,82	-7.857.719,32	1.159.399.646,50

9.2 Créances commerciales et autres débiteurs: réductions de valeur

La valeur nominale des créances commerciales et autres débiteurs faisant l'objet de réductions de valeur s'élève à 7.857.719,32 EUR (6.763.501,54 EUR) au 31 décembre 2012 (2011). Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur ces créances.

L'exposition de la Société au risque de crédit et au risque de change relatifs aux créances commerciales et autres débiteurs, à l'exclusion des contrats de construction et des charges à reporter, figure en note 2.

	2011	2012
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs		
partie non-courante		
Au 1^{er} janvier	0,00	0,00
Dotations aux réductions de valeur	0,00	0,00
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	0,00	0,00
Reprises de réductions de valeur	0,00	0,00
Au 31 décembre	0,00	0,00

	2011	2012
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs		
partie courante		
Au 1^{er} janvier	6.353.478,81	6.763.501,54
Dotations aux réductions de valeur	3.814.228,41	4.042.563,43
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	-842.883,06	-1.361.645,11
Reprises de réductions de valeur	-2.561.322,62	-1.586.700,54
Au 31 décembre	6.763.501,54	7.857.719,32

9.3 Créances de location-financement

	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Investissements nets au 31/12/2011				
Paielements minimaux futurs	45.769.596,22	143.059.315,57	342.228.797,77	531.057.709,56
Produits financiers non acquis	-12.744.709,58	-45.709.149,26	-105.027.171,71	-163.481.030,55
Total	33.024.886,64	97.350.166,31	237.201.626,06	367.576.679,01
Investissements nets au 31/12/2012				
Paielements minimaux futurs	43.318.763,35	125.273.690,18	318.168.870,67	486.761.324,20
Produits financiers non acquis	-11.673.424,85	-42.376.816,98	-95.589.664,58	-149.639.906,41
Total	31.645.338,50	82.896.873,20	222.579.206,09	337.121.417,79

La Société a conclu des contrats de location-financement avec des sociétés du Groupe SNCB relatifs au matériel roulant et à un « Qualified technological equipment » pour des périodes entre 2 et 39 ans, ainsi que des baux emphytéotiques de 99 ans avec des tiers relatifs aux terrains et bâtiments.

Les valeurs résiduelles non garanties revenant à la Société dans le cadre des contrats de location-financement s'élèvent à 4.801.326,40 EUR (3.328.077,53 EUR) au 31 décembre 2012 (2011).

Note 10 - Contrats de construction

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Notes</u>		
Montant des produits des contrats (pour la période)	25.1.1	78.465.229,01	75.599.548,99
Cumul des coûts encourus		116.639.515,87	128.006.120,16
Cumul des bénéfices / pertes comptabilisés		10.540.114,42	2.870.938,46
Montant des avances reçues	21	27.742.524,57	44.018.289,20
Montant des retenues		0,00	0,00

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisés dépasse les facturations intermédiaires, est repris dans les états financiers à l'actif parmi les créances commerciales courantes:

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		76.667.972,50	61.121.303,37
Bénéfices / pertes comptabilisées		12.021.515,73	2.398.498,29
Cumul des : Facturations intermédiaires		-70.771.982,96	-51.203.628,90
Le montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	9	17.917.505,27	12.316.172,76

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont les facturations intermédiaires dépassent le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées sont repris dans les états financiers au passif parmi les dettes commerciales courantes et non-courantes:

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		-39.971.543,37	-66.884.816,79
Bénéfices / pertes comptabilisées		1.481.401,31	-472.440,22
Cumul des : Facturations intermédiaires		60.681.557,50	95.434.919,51
Le montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats de construction	21	22.191.415,44	28.077.662,50

Le montant des avances reçues se décompose comme suit:

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Note</u>		
Avances reçues		30.000.000,00	50.000.000,00
Intérêts capitalisés		982.738,53	1.449.789,54
Cumul des : Coûts encourus		-3.240.213,96	-7.431.500,34
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	21	27.742.524,57	44.018.289,20

Note 11 - Instruments financiers dérivés

11.1 Instruments financiers dérivés par catégories

Dans les tableaux ci-dessous, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties :

- le nominal : différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture.
- les produits acquis et charges à imputer
- l'ajustement de juste valeur

Instruments financiers dérivés		31/12/2011		
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	82.693.451,57	214.032.406,46	3.819.047,82	300.544.905,85
Swaps de taux	7.721.825,70	159.674.578,79	0,00	167.396.404,49
Swaps de devise	74.971.625,87	44.998.686,41	3.819.047,82	123.789.360,10
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	9.359.141,26	0,00	9.359.141,26
Autres instruments financiers dérivés	0,00	4.759.927,51	0,00	4.759.927,51
Autres	0,00	4.759.927,51	0,00	4.759.927,51
Total partie non courante	82.693.451,57	218.792.333,97	3.819.047,82	305.304.833,36
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	79.409,58	834.964,01	914.373,59
Swaps de taux	0,00	79.409,58	1.419.699,75	1.499.109,33
Swaps de devise	0,00	0,00	-584.735,74	-584.735,74
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	79.409,58	834.964,01	914.373,59
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-92.630.202,03	-303.447.374,88	-1.363.941,23	-397.441.518,14
Swaps de taux	-24.127.914,00	-316.540.054,76	-433.258,23	-341.101.226,99
Swaps de devise	-68.502.288,03	13.092.679,88	-930.683,00	-56.340.291,15
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	-47.500.000,00	0,00	-47.500.000,00
Autres	0,00	-47.500.000,00	0,00	-47.500.000,00
Total partie non courante	-92.630.202,03	-350.947.374,88	-1.363.941,23	-444.941.518,14
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-1.754.950,41	-5.349.517,63	-18.053.000,37	-25.157.468,41
Swaps de taux	0,00	-5.349.327,65	-25.950.793,54	-31.300.121,19
Swaps de devise	-1.754.950,41	-189,98	7.897.793,17	6.142.652,78
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	-22.500.000,00	0,00	-22.500.000,00
Autres	0,00	-22.500.000,00	0,00	-22.500.000,00
Total partie courante	-1.754.950,41	-27.849.517,63	-18.053.000,37	-47.657.468,41

Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie

	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis/charges à imputer	Total
Total Actif	82.693.451,57	214.111.816,04	4.654.011,83	301.459.279,44
Partie non courante	82.693.451,57	214.032.406,46	3.819.047,82	300.544.905,85
Partie courante	0,00	79.409,58	834.964,01	914.373,59
Total Passif	-94.385.152,44	-308.796.892,51	-19.416.941,60	-422.598.986,55
Partie non courante	-92.630.202,03	-303.447.374,88	-1.363.941,23	-397.441.518,14
Partie courante	-1.754.950,41	-5.349.517,63	-18.053.000,37	-25.157.468,41
TOTAL	-11.691.700,87	-94.685.076,47	-14.762.929,77	-121.139.707,11

Autres instruments financiers dérivés	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Total Actif	0,00	4.759.927,51	0,00	4.759.927,51
Partie non courante	0,00	4.759.927,51	0,00	4.759.927,51
Partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Passif	0,00	-70.000.000,00	0,00	-70.000.000,00
Partie non courante	0,00	-47.500.000,00	0,00	-47.500.000,00
Partie courante	0,00	-22.500.000,00	0,00	-22.500.000,00
TOTAL	0,00	-65.240.072,49	0,00	-65.240.072,49

Instruments financiers dérivés				
31/12/2012				
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	40.218.886,57	252.233.267,90	2.789.558,18	295.241.712,65
Swaps de taux	6.585.691,34	221.414.575,66	0,00	228.000.267,00
Swaps de devise	33.633.195,23	19.794.101,92	2.789.558,18	56.216.855,33
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	11.024.590,32	0,00	11.024.590,32
Autres instruments financiers dérivés	0,00	4.301.412,00	0,00	4.301.412,00
Autres	0,00	4.301.412,00	0,00	4.301.412,00
Total partie non courante	40.218.886,57	256.534.679,90	2.789.558,18	299.543.124,65
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	17.298.592,82	267.412,21	-409.275,84	17.156.729,19
Swaps de taux	0,00	259.573,56	-96.162,50	163.411,06
Swaps de devise	17.298.592,82	7.838,65	-313.113,34	16.993.318,13
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	17.298.592,82	267.412,21	-409.275,84	17.156.729,19
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-112.527.732,61	-478.375.755,21	1.894.666,84	-589.008.820,98
Swaps de taux	-11.107.048,26	-469.358.036,41	1.696.285,90	-478.768.798,77
Swaps de devise	-101.420.684,35	-9.017.718,80	198.380,94	-110.240.022,21
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	-65.441,04	0,00	-65.441,04
Autres	0,00	-65.441,04	0,00	-65.441,04
Total partie non courante	-112.527.732,61	-478.441.196,25	1.894.666,84	-589.074.262,02
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-7.953.342,42	92.454,64	-17.979.643,83	-25.840.531,61
Swaps de taux	0,00	-259.573,56	-24.240.428,92	-24.500.002,48
Swaps de devise	-7.953.342,42	352.028,20	6.260.785,09	-1.340.529,13
Swaps de pétrol	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	-23.930.949,47	0,00	-23.930.949,47
Autres	0,00	-23.930.949,47	0,00	-23.930.949,47
Total partie courante	-7.953.342,42	-23.838.494,83	-17.979.643,83	-49.771.481,08

Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis/Charges à imputer	Total
Total Actif	57.517.479,39	252.500.680,11	2.380.282,34	312.398.441,84
Partie non courante	40.218.886,57	252.233.267,90	2.789.558,18	295.241.712,65
Partie courante	17.298.592,82	267.412,21	-409.275,84	17.156.729,19
Total Passif	-120.481.075,03	-478.283.300,57	-16.084.976,99	-614.849.352,59
Partie non courante	-112.527.732,61	-478.375.755,21	1.894.666,84	-589.008.820,98
Partie courante	-7.953.342,42	92.454,64	-17.979.643,83	-25.840.531,61
TOTAL	-62.963.595,64	-225.782.620,46	-13.704.694,65	-302.450.910,75

Autres instruments financiers dérivés	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Total Actif	0,00	4.301.412,00	0,00	4.301.412,00
Partie non courante	0,00	4.301.412,00	0,00	4.301.412,00
Partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Passif	0,00	-23.996.390,51	0,00	-23.996.390,51
Partie non courante	0,00	-65.441,04	0,00	-65.441,04
Partie courante	0,00	-23.930.949,47	0,00	-23.930.949,47
TOTAL	0,00	-19.694.978,51	0,00	-19.694.978,51

Les autres instruments dérivés représentent principalement les engagements pris par la Société dans le cadre de la Convention d'Actionnaires concernant la restructuration de SNCB Logistics SA approuvée par la Commission Européenne. Un détail des mouvements de ces engagements est repris à la note 2.2.5.

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les produits acquis de ces contrats dérivés sont comptabilisés avec les créance Back-to-Back dans les autres actifs financiers. Au 31 décembre 2012, il s'agit d'un montant de 52.440.330,16 EUR (2011 : 44.579.010,69 EUR).

L'exposition de la Société aux risques financiers est présentée dans la note 2.2.

Note 12 - Autres actifs financiers

12.1 Autres actifs financiers: actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2011 et 2012 pour les actifs disponibles à la vente. Une réconciliation avec la totalité de la rubrique « autres actifs financiers » est reprise à la note 2.1.

		2011	2012
	<u>Note</u>		
Au 1^{er} janvier		90.469.256,47	143.114.299,57
Acquisitions		58.167.656,95	22.478.188,08
Cessions		0,00	0,00
Produits d'intérêts	27.1	408.726,11	419.055,00
Intérêts reçus		-417.636,40	-419.399,64
Pertes de valeur		-7.085.999,43	-1.707.979,11
Ajustement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		1.572.295,87	-1.571.204,01
Transfert des autres éléments du résultat global vers le résultat net		0,00	1.572.295,87
Au 31 décembre		143.114.299,57	163.885.255,76
Partie non-courante		143.084.468,09	163.568.229,52
Partie courante		29.831,48	317.026,24

L'exposition de la Société aux risques financiers est présentée dans la note 2.2.

Note 13 - Stocks

	31/12/2011	31/12/2012
Marchandises et fournitures	8.273.133,67	7.279.115,13
Matières premières	0,00	0,00
En-cours de production	0,00	0,00
Produits finis	0,00	0,00
Valeur nette comptable	8.273.133,67	7.279.115,13
Dont		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	0,00	0,00
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	8.273.133,67	7.279.115,13

En 2012 (2011), une réduction de valeur sur stocks de 1.797.629,00 EUR (0,00 EUR) a été comptabilisée dans le résultat net.

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2011	31/12/2012
<u>Note</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes à terme et billets de trésorerie	731.431.305,80	1.162.544.952,20
Comptes bancaires	86.382.438,46	37.205.289,52
Liquidités	221.759,67	270.982,54
Total	818.035.503,93	1.200.021.224,26
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie		
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie 19.1	0,00	-11,45
	818.035.503,93	1.200.021.212,81

Un montant de 684.592.758,67 EUR (412.627.114,37 EUR) concerne des sociétés du Groupe SNCB au 31 décembre 2012 (2011).

L'exposition de la Société aux risques financiers est présentée dans la note 2.2.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour la Société est de 482.931.743,87 EUR (278.517.711,04 EUR) au 31 décembre 2012 (2011).

Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

15.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

	31/12/2011	31/12/2012
Actifs non-courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	2.690.610,16	9.945.341,28
Pertes de valeur cumulées	-864.600,52	-3.203.105,98
Total	1.826.009,64	6.742.235,30
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente		
Provisions	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

15.2 Profits et pertes relatifs aux actifs non courants détenus en vue de la vente

	2011	2012
Dotations aux pertes de valeur	783.935,09	344.224,16
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00
Moins-values sur cessions	14.599,73	1.348.275,55
Plus-values sur cessions	-34.649.876,20	-23.660.173,98

Les pertes de la période ont été enregistrées dans l'état du résultat global à la rubrique « amortissements et pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement ».

Note 16 - Capital

L'évolution du capital se présente comme suit:

	Action de 3,09866906	Action de 2,47893525	Action de jouissance	Total
Au 31 décembre 2011				
CAPITAL				
Nombre d'actions	719.856.742	333.754.509	20.000.000	272.906.702
Montant souscrit	574.197.956,06	167.580.973,33		741.778.929,39
Montant non appelé	0,00	0,00		0,00
Total	574.197.956,06	167.580.973,33		741.778.929,39
Au 31 décembre 2012				
CAPITAL				
Nombre d'actions	719.856.742	333.754.509	20.000.000	1.073.611.251
Montant souscrit	574.197.956,06			574.197.956,06
Montant non appelé		167.580.973,33		167.580.973,33
Total	574.197.956,06	167.580.973,33		741.778.929,39

Chaque action émise par la Société donne droit à un vote à l'assemblée générale, sauf les actions de jouissance pour lesquelles un droit de vote est représenté par 10 actions.

L'Etat possède directement et indirectement 99,22% des droits de vote.

Les actions de jouissance, soient 20.000.000 actions, sont détenues pour 83,31% (16.624.973 actions) par la Financière Rue de France S.A., société détenue à 100% par le Groupe SNCB (99,99% pour la Foncière Rue de France et 0,01% pour Rail Facilities).

Note 17 - Dettes pour avantages au personnel

17.1 Dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit:

	31/12/2011	31/12/2012
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre :		
Avantages postérieurs à l'emploi	366.411.982,10	423.410.564,68
Autres avantages à long terme	867.071,66	839.017,69
Indemnités de fin de contrat de travail	90.397.058,36	85.225.437,07
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière:	457.676.112,12	509.475.019,44
- dont courant	30.564.549,81	30.586.808,78
- dont non-courant	427.111.562,31	478.888.210,66

17.1.1 Description des avantages au personnel

Les régimes à prestations définies répartissent les risques entre des entités qui sont soumises à un contrôle commun, à savoir l'Etat belge. Le cadre légal et réglementaire réglant le statut du personnel au sein du Groupe SNCB prévoit que la Société est l'employeur unique de l'ensemble du personnel occupé au sein du Groupe SNCB. Quant à Infrabel, SNCB et SNCB Logistics, elles disposent du personnel nécessaire à l'accomplissement de leur mission, mis à leur disposition par la Société. Il n'y a ni accord contractuel ni politique constante de facturer aux entités individuelles du groupe le coût net des prestations définies mesuré selon IAS 19. Aussi, le coût net des prestations définies est comptabilisé dans les états financiers individuels de la Société qui est « légalement l'employeur qui finance le régime ». Les autres entités du groupe doivent comptabiliser, dans leurs états financiers individuels, un coût égal à leur cotisation exigible pour la période.

a. Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants:

1. *Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale*

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par la Société qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

2. *Couverture hospitalisation*

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que la Société poursuive le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants-droit (enfants, conjoint)

affiliés au Fonds des Œuvres Sociales. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la couverture s'applique également aux agents contractuels en activité. Un nouveau contrat d'assurance hospitalisation a été négocié pour une durée de 2 ans, prenant cours le 1^{er} janvier 2012, et renouvelable à partir de 2014. Ce contrat prévoit des primes fortement diminuées par rapport au contrat précédent, avec couverture inchangée.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre à la Société a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail. Certaines rentes sont indexées.

4. Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2003-2008 conclu avec les organisations reconnues, la Société verse auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné de la Société.

5. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par le Consortium en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation de la Société se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture.

b. Avantages à long terme

Les différents avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants:

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité sera versée aux agents concernés.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages.

c. **Avantages de fin de contrat de travail**

Les différents avantages de fin de contrat de travail accordés au personnel sont les suivants:

1. *Interruption de carrière à temps partiel et à temps plein*

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail.

2. *Prépensions conventionnelles des agents temporaires*

Un système de prépension conventionnelle est applicable aux agents temporaires. Il s'agit d'un système fermé qui s'est éteint en 2012.

3. *Système de temps partiel*

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages.

17.1.2 *Dettes pour avantages au personnel*

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants:

	31/12/2011					31/12/2012			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Situation du régime [déficit / (excédent)]									
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture (+)	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07		423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Juste valeur des actifs du régime à la clôture (-)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07		423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière									
Coût des services passés non comptabilisé (coût (-) / profit (+))	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart actuariels non comptabilisés (gains (+) / pertes (-))	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite établie par le paragraphe 58(b)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07		423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture :									
Pour les régimes non financés (+)	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07		423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Pour les régimes intégralement ou partiellement financés (+)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07		423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent comme suit:

	Notes	31/12/2011				31/12/2012			
		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Charge totale									
Coût des services rendus au cours de l'exercice (+)		9.659.585,02	157.144,54	4.309.669,30	14.126.398,86	15.378.977,84	41.321,47	4.624.788,58	20.045.087,89
Coût financier (+)		17.459.358,52	24.736,29	2.654.341,68	20.138.436,49	12.813.805,37	24.740,60	2.237.695,92	15.076.241,89
Rendement attendu des actifs du régime (-)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement des écarts actuariels [perte (+) / gain (-)]		0,00	53.746,57	2.915.104,13	2.968.850,70	0,00	39.570,23	2.038.655,67	2.078.225,90
Amortissement du coût des services passés [coût (+) / profit (-)]		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des réductions ou liquidations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet de la limite du paragraphe 58(b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge totale [charge (+) / profit (-)]		27.118.943,54	235.627,40	9.879.115,11	37.233.686,05	28.192.783,21	105.632,30	8.901.140,17	37.199.555,68
Dont									
Comptabilisé en frais de personnel	26.1	9.659.585,02	210.891,11	7.224.773,43	17.095.249,56	15.378.977,84	80.891,70	6.663.444,25	22.123.313,79
Comptabilisé en charges financières	27.2	17.459.358,52	24.736,29	2.654.341,68	20.138.436,49	12.813.805,37	24.740,60	2.237.695,92	15.076.241,89
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		-22.931.355,07	0,00	0,00	-22.931.355,07	46.465.165,23	0,00	0,00	46.465.165,23

La Société a choisi de reconnaître les gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes actuariels des autres avantages sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par la Société dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 658.507,43 EUR (2011 : 467.227,96 EUR).

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit:

	31/12/2011				31/12/2012			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1^{er} janvier (+)	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12
Coût des services rendus au cours de l'exercice (+)	9.659.585,02	157.144,54	4.309.669,30	14.126.398,86	15.378.977,84	41.321,47	4.624.788,58	20.045.087,89
Coût financier (+)	17.459.358,52	24.736,29	2.654.341,68	20.138.436,49	12.813.805,37	24.740,60	2.237.695,92	15.076.241,89
Coût des services passés [coût (+) / profit (-)]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations effectuées par les participants au régime (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations versées (-)	-19.804.176,33	-136.223,80	-15.406.547,80	-35.346.947,93	-17.659.365,86	-133.686,27	-14.072.761,46	-31.865.813,59
Ecart actuariels [perte (+) / gain (-)]	-22.931.355,07	53.746,57	2.915.104,13	-19.962.504,37	46.465.165,23	39.570,23	2.038.655,67	48.543.391,13
Réductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre (+)	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12	423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit:

	31/12/2011				31/12/2012			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier (+)	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12
Coût des services passés non comptabilisé [coût (-) / profit (+)]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite établie par le paragraphe 58(b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12
Charge totale comptabilisée dans les états financiers [charge (+) / profit (-)]	27.118.943,54	235.627,40	9.879.115,11	37.233.686,05	28.192.783,21	105.632,30	8.901.140,17	37.199.555,68
Perte / (gain) actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global	-22.931.355,07	0,00	0,00	-22.931.355,07	46.465.165,23	0,00	0,00	46.465.165,23
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur (-)	-19.804.176,33	-136.223,80	-15.406.547,80	-35.346.947,93	-17.659.365,86	-133.686,27	-14.072.761,46	-31.865.813,59
Au 31 décembre	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12	423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-27.235.801,92	0,00	0,00	-27.235.801,92	19.229.363,31	0,00	0,00	19.229.363,31

Pour l'année 2013, la Société estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 17,7 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 0,1 million EUR pour les avantages à long terme et de 12,8 millions EUR pour les avantages de fin de contrat de travail.

L'historique de l'obligation et des actifs à la clôture, ainsi que des gains et pertes actuariels d'expérience, est présentée ci-dessous:

	31/12/2010				31/12/2011				31/12/2012			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Situation du régime												
Valeur actuelle de l'obligation (+)	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12	423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Juste valeur des actifs du régime (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Situation du régime [déficit / (excédent)]	382.028.569,96	767.668,06	95.924.491,05	478.720.729,07	366.411.982,10	867.071,66	90.397.058,36	457.676.112,12	423.410.564,68	839.017,69	85.225.437,07	509.475.019,44
Total (gain) / perte sur la valeur actuelle de l'obligation												
(Gain) / perte dû aux changements d'hypothèses	-1.518.222,79	8.449,61	575.901,70	-933.871,48	52.155.541,00	7.980,02	1.262.326,90	53.425.847,92	44.694.900,63	62.001,13	5.578.031,46	50.334.933,22
(Gain) / perte d'expérience	-2.786.224,06	56.147,19	-2.760.525,72	-5.490.602,59	-75.086.896,07	45.766,55	1.652.777,23	-73.388.352,29	1.770.264,60	-22.430,90	-3.539.375,79	-1.791.542,09
Total (gain) / perte sur la valeur actuelle de l'obligation	-4.304.446,85	64.596,80	-2.184.624,02	-6.424.474,07	-22.931.355,07	53.746,57	2.915.104,13	-19.962.504,37	46.465.165,23	39.570,23	2.038.655,67	48.543.391,13
Rendement réel sur les actifs du régime												
Rendement attendu sur les actifs du régime (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gain / (perte) d'expérience sur les actifs du régime	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rendement réel sur les actifs du régime	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

17.2 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

	31/12/2011	31/12/2012
Taux d'actualisation	0% - 3,53%	0% - 2,99%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR/FR	MR/FR
Tables de sortie	N/A	N/A
Taux d'invalidité	N/A	N/A

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein du Groupe. L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation de la Société.

L'effet d'une variation de 1% de l'hypothèse d'augmentation des frais médicaux est présenté ci-dessous:

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet sur le total du coût des services et du coût financier	741.586,70	-590.592,95
Effet sur la valeur actuelle de l'obligation	15.262.483,18	-12.154.903,80

Note 18 - Provisions

Les mouvements des années 2011 et 2012 se synthétisent comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Secteur Fret	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2011	39.957.524,64	94.663.498,11	93.010.000,00	9.016.565,95	236.647.588,70
Comptabilisé à l'état du résultat global					
Dotations de l'exercice	4.118.283,25	1.804.149,03	0,00	0,00	5.922.432,28
Utilisations de l'exercice	-2.793.104,39	-1.375.866,73	-27.903.000,00	-2.781.099,95	-34.853.071,07
Reprises de l'exercice	-6.709.983,12	-1.391.238,71	-65.107.000,00	0,00	-73.208.221,83
Changement de taux	478.189,53	3.480.295,73	0,00	0,00	3.958.485,26
Passage du temps	546.504,38	2.425.688,03	0,00	0,00	2.972.192,41
Au 31 décembre 2011	35.597.414,29	99.606.525,46	0,00	6.235.466,00	141.439.405,75
Dont					
Non-courant	19.866.378,84	88.370.187,07	0,00	0,00	108.236.565,91
Courant	15.731.035,45	11.236.338,39	0,00	6.235.466,00	33.202.839,84

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Secteur Fret	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2012	35.597.414,29	99.606.525,46	0,00	6.235.466,00	141.439.405,75
Comptabilisé à l'état du résultat global					
Dotations de l'exercice	3.818.412,43	2.810.070,37	0,00	6.229,63	6.634.712,43
Utilisations de l'exercice	-2.421.355,84	-4.811.050,66	0,00	-21.076,63	-7.253.483,13
Reprises de l'exercice	-5.967.136,72	-3.084.629,25	0,00	0,00	-9.051.765,97
Changement de taux	421.753,92	1.777.638,97	0,00	0,00	2.199.392,89
Passage du temps	392.209,05	1.778.647,99	0,00	0,00	2.170.857,04
Transfert d'une autre rubrique	0,00	0,00	24.801.392,24	0,00	24.801.392,24
Au 31 décembre 2012	31.841.297,13	98.077.202,88	24.801.392,24	6.220.619,00	160.940.511,25
Dont					
Non-courant	14.852.583,18	85.214.595,04	24.801.392,24	0,00	124.868.570,46
Courant	16.988.713,95	12.862.607,84	0,00	6.220.619,00	36.071.940,79

Par décision du 26 mai 2010, la Commission Européenne a approuvé les mesures d'aide à la restructuration des activités fret de la SNCB. Dans la mise en œuvre du plan de restructuration, la Société s'est engagée le 1^{er} février 2010 dans une convention d'actionnaires à financer pour un montant total de 135 millions EUR, soit :

- (i) 30 millions EUR par augmentation de capital de la Société dans la SNCB, augmentation concrétisée en janvier 2011 ;
- (ii) 30 millions EUR pour le financement d'un plan de départ du personnel Cargo. En échange de ce financement, la Société a reçu et recevra de la SNCB pour 2/3 du montant total des actions de la SNCB Logistics, pour 1/6 du montant total des actions de la SNCB et, pour le solde, des obligations convertibles en actions SNCB ;
- (iii) 15 millions EUR afin d'aligner les rémunérations du personnel statutaire détaché à la SNCB Logistics aux conditions de marché ;

- (iv) 60 millions EUR afin d'aligner le coût des prestations « Gare » et « Conduite » aux conditions de marché. En échange, la Société a reçu et recevra pour la moitié des actions SNCB, et pour le solde, des obligations convertibles SNCB.

Au 31 décembre 2012, figurent sous la rubrique :

- (i) autres dettes :
 - a. non-courantes 13.287.542,97 EUR
 - b. courantes 6.698.279,08 EUR
- (ii) passif d'instruments financiers dérivés non-courants, un montant de 22.546.297,65 EUR
- (iii) provisions non-courantes, un montant de 24.801.392,24 EUR

soit un passif total de 67.333.511,94 EUR.

En 2011, hormis les autres dettes, tout était acté sous instruments financiers dérivés puisque les sous-jacents étaient des actions SNCB et des prêts convertibles en actions SNCB. Toutefois, vu la réforme du Groupe SNCB, toute l'aide au-delà du 1^{er} janvier 2014 n'aura plus de sous-jacent, d'où la constitution au 31 décembre 2012 d'une provision de 24.801.392,24 EUR.

Dans le cadre de cette aide, un montant de 23.484.752,34 EUR a été payé en 2012 par la Société à la SNCB, soit :

- 11.212.280,56 EUR en échange de nouvelles actions SNCB
- 11.212.280,56 EUR par l'octroi à la SNCB d'un prêt convertible au taux de 4,042% (Euribor 12 mois + 350 bp)
- 1.060.191,22 EUR par diminution de dette de la Société envers la SNCB.

Note 19 - Dettes financières

19.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt conclus par la Société. Pour plus d'informations sur l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2. Les termes et échéanciers de remboursement de dettes sont documentés à la note 2.2.4.

Dettes financières		31/12/2011				
		IFRS 7				
		Endettement net			Autres	
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	TOTAL
Dettes financières - non-courantes	Notes					
Emprunts bancaires		2.378.878.148,84	0,00	926.451,80	0,00	2.379.804.600,64
Emprunts obligataires		863.662.900,62	0,00	1.541.472,98	0,00	865.204.373,60
Dettes de location-financement	19.2	3.762.879,51	0,00	0,00	7.004.286,96	10.767.166,47
Autres dettes financières		1.079.593.123,24	226.512.178,38	21.774.200,39	0,00	1.327.879.502,01
Total		4.325.897.052,21	226.512.178,38	24.242.125,17	7.004.286,96	4.583.655.642,72
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		314.199.544,43	0,00	19.166.665,46	0,00	333.366.209,89
Emprunts obligataires		0,00	0,00	9.949.018,33	0,00	9.949.018,33
Dettes de location-financement	19.2	505.380,18	0,00	0,00	420.891,79	926.271,97
Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes financières		734.944.060,39	874.332,35	35.158.012,91	39.709.406,24	810.685.811,89
Total		1.049.648.985,00	874.332,35	64.273.696,70	40.130.298,03	1.154.927.312,08
Total dettes financières		5.375.546.037,21	227.386.510,73	88.515.821,87	47.134.584,99	5.738.582.954,80

Dettes financières		31/12/2012				
		IFRS 7				
		Endettement net			Autres	
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	TOTAL
Dettes financières - non-courantes	Notes					
Emprunts bancaires		2.144.210.999,15	0,00	2.196.032,18	0,00	2.146.407.031,33
Emprunts obligataires		1.643.781.184,68	0,00	3.628.895,21	0,00	1.647.410.079,89
Dettes de location-financement	19.2	3.228.355,77	0,00	0,00	6.552.706,76	9.781.062,53
Autres dettes financières		814.142.655,72	168.480.419,07	26.158.828,10	0,00	1.008.781.902,89
Total		4.605.363.195,32	168.480.419,07	31.983.755,49	6.552.706,76	4.812.380.076,64
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	11,45	0,00	0,00	0,00	11,45
Emprunts bancaires		264.736.403,71	0,00	13.700.987,30	0,00	278.437.391,01
Emprunts obligataires		0,00	0,00	30.461.477,16	0,00	30.461.477,16
Dettes de location-financement	19.2	534.523,74	0,00	0,00	451.580,20	986.103,94
Billets de trésorerie		71.905.132,81	0,00	0,00	0,00	71.905.132,81
Autres dettes financières		442.056.241,26	393.419,53	11.083.701,07	48.340.386,48	501.873.748,34
Total		779.232.312,97	393.419,53	55.246.165,53	48.791.966,68	883.663.864,71
Total dettes financières		5.384.595.508,29	168.873.838,60	87.229.921,02	55.344.673,44	5.696.043.941,35

Les dettes financières, abstraction faite des ajustements de juste valeur, des charges à imputer et autres, n'ont pas connu une évolution significative (+9.049.471,08 EUR). Cette évolution est le résultat de remboursements importants (anticipés et contractuels) et l'émission de nouveaux emprunts.

Au niveau des remboursements, ceux-ci sont constitués de deux remboursements anticipés des financements alternatifs pour un montant de 223.791.236,91 EUR (montant nominal repris dans le calcul de l'endettement net) et de remboursements contractuels pour un montant de 288.876.000,00 EUR de financements à taux flottant liés à du matériel roulant. Les financements alternatifs précités avaient trait au financement du matériel roulant (25.949.679,38 EUR) et aux infrastructures ferroviaires (197.841.557,53 EUR). L'annulation de ces opérations a donné lieu à l'annulation simultanée des autres actifs financiers et instruments dérivés liés, résultant en un impact neutre tant au niveau du résultat qu'au niveau de la trésorerie.

Les émissions d'emprunts à long terme comprennent : des émissions dans le cadre du programme EMTN (739.985.150,00 EUR) à taux fixes, une émission hors programme EMTN (37.861.593,60 EUR) à taux fixe et le tirage d'une tranche supplémentaire contractuellement prévue (2.890.000,00 EUR) à taux flottant. Début 2012, la Société a mis en place un programme EMTN d'un milliard EUR. Les émissions dans le cadre du programme EMTN ont une durée de 11 à 15 ans et un taux moyen de 3,964%. La Société envisage en 2013 d'étendre le programme EMTN à 1,5 milliards EUR.

Les autres dettes financières reprises dans la colonne « Autres » représentent une dette en compte courant vis-à-vis de la caisse de solidarité sociale et du fond de documentation sociale.

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 2.2.

Caractéristiques des dettes financières

Caractéristiques des dettes financières			31/12/2011				
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)		
Découverts bancaires					0,00		
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1an	288.876.000,00	290.782.223,55		
			1 - 2 ans	99.150.000,00	99.837.260,98		
			2 - 5 ans	533.500.000,00	535.518.852,49		
			> 5 ans	715.190.842,74	717.483.879,13		
		2% - 4%	< 1an	25.000.000,00	25.363.988,89		
			1 - 2 ans	150.000.000,00	152.524.683,33		
			2 - 5 ans	341.000.000,00	346.619.425,61		
			> 5 ans	514.350.000,00	498.883.486,42		
		Total EUR			2.667.066.842,74	2.667.013.800,40	
		USD	6% - 8%	> 5 ans	58.739.899,31	46.148.050,75	
Total USD			58.739.899,31	46.148.050,75			
Total emprunts bancaires					2.713.161.851,15		
Emprunts obligataires	EUR	Variable	2 - 5 ans	40.000.000,00	40.183.000,00		
			> 5 ans	486.000.000,00	486.738.833,37		
		Zéro Coupon	> 5 ans	111.000.000,00	41.390.398,81		
		2% - 4%	2 - 5 ans	160.000.000,00	164.460.273,97		
			> 5 ans	25.000.000,00	25.700.098,59		
		4% - 6%	> 5 ans	115.000.000,00	116.680.787,19		
		Total EUR			937.000.000,00	875.153.391,93	
		Total emprunts obligataires					875.153.391,93
Dettes de location-financement	EUR	4% - 6%	> 5 ans	4.268.259,69	4.268.259,69		
		6% - 8%	> 5 ans	7.425.178,75	7.425.178,75		
		Total EUR			11.693.438,44	11.693.438,44	
Total dettes de location-financement					11.693.438,44		
Billets de trésorerie					0,00		
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1an	549.522.127,93	549.604.165,74		
			> 5 ans	14.924.790,58	14.926.183,56		
		6% - 8%	2 - 5 ans	50.852.274,72	51.455.627,77		
			> 5 ans	139.010.914,18	139.151.042,97		
		Total EUR			754.310.107,41	755.137.020,04	
	USD	Variable	< 1an	51.250.774,00	39.616.879,21		
			4% - 6%	72.871.681,18	59.090.322,19		
		6% - 8%	> 5 ans	336.268.943,82	337.617.589,24		
			< 1an	97.043.469,40	80.024.560,10		
		8% - 10%	< 1an	44.513.659,53	39.724.413,76		
			1 - 2 ans	33.978.219,61	28.893.669,78		
			2 - 5 ans	13.506.928,45	17.222.430,24		
			> 5 ans	224.840.123,94	259.760.752,35		
		Total USD			1.414.978.810,87	1.383.437.253,24	
		Total autres dettes financières					2.138.574.273,28
		Total dettes financières					5.738.582.954,80

Caractéristiques des dettes financières			31/12/2012		
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1an	11,45	11,45
	Total EUR			11,45	11,45
Total découverts bancaires					11,45
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1an	99.150.000,00	99.398.536,00
			1 - 2 ans	25.000.000,00	25.100.545,25
			2 - 5 ans	618.719.000,00	619.579.205,49
			> 5 ans	632.619.915,88	633.203.403,55
		2% - 4%	< 1an	150.000.000,00	152.551.541,67
			1 - 2 ans	126.000.000,00	129.472.024,50
			2 - 5 ans	215.000.000,00	217.150.755,55
			> 5 ans	514.350.000,00	500.347.707,30
	Total EUR			2.380.838.915,88	2.376.803.719,31
	USD	6% - 8%	> 5 ans	60.691.875,50	48.040.703,03
	Total USD			60.691.875,50	48.040.703,03
Total emprunts bancaires					2.424.844.422,34
Emprunts obligataires	EUR	Variable	1 - 2 ans	40.000.000,00	40.053.360,00
			2 - 5 ans	100.000.000,00	100.001.025,00
			> 5 ans	386.000.000,00	386.182.606,73
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	83.178.594,83
		2% - 4%	1 - 2 ans	160.000.000,00	164.460.273,97
			> 5 ans	695.000.000,00	710.371.217,60
		4% - 6%	> 5 ans	190.000.000,00	193.624.478,92
	Total EUR			1.784.000.000,00	1.677.871.557,05
Total emprunts obligataires					1.677.871.557,05
Dettes de location-financement	EUR	4% - 6%	> 5 ans	3.762.879,51	3.762.879,51
		6% - 8%	> 5 ans	7.004.286,96	7.004.286,96
	Total EUR			10.767.166,47	10.767.166,47
Total dettes de location-financement					10.767.166,47
Billets de trésorerie	EUR	Variable	< 1an	71.905.132,81	71.905.132,81
	Total EUR			71.905.132,81	71.905.132,81
Total billets de trésorerie					71.905.132,81
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1an	428.384.300,29	428.433.725,62
			> 5 ans	14.850.058,25	14.850.206,34
		6% - 8%	2 - 5 ans	51.447.420,57	51.994.868,45
			> 5 ans	146.026.407,96	146.173.930,18
	Total EUR			640.708.187,07	641.452.730,59
	USD	4% - 6%	> 5 ans	346.867.344,28	368.022.586,55
		6% - 8%	< 1an	22.968.525,03	18.594.174,41
			1 - 2 ans	123.008.432,39	104.302.528,74
			2 - 5 ans	143.998.017,99	122.597.710,41
			> 5 ans	189.918.792,18	210.266.941,59
		8% - 10%	< 1an	33.727.208,47	28.177.097,64
			2 - 5 ans	14.600.665,03	17.241.881,30
	Total USD			875.088.985,37	869.202.920,64
Total autres dettes financières					1.510.655.651,23
Total dettes financières					5.696.043.941,35

19.2 Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes:

	A moins d'1 an	Entre un 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2011				
Paielements minimaux futurs	1.672.828,36	6.691.313,44	7.852.834,94	16.216.976,74
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-746.556,39	-2.347.405,83	-1.429.576,08	-4.523.538,30
Total	926.271,97	4.343.907,61	6.423.258,86	11.693.438,44
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2012				
Paielements minimaux futurs	1.672.828,36	6.691.313,44	6.180.006,58	14.544.148,38
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-686.724,42	-2.066.206,60	-1.024.050,89	-3.776.981,91
Total	986.103,94	4.625.106,84	5.155.955,69	10.767.166,47

Les loyers conditionnels comptabilisés en résultat au titre de contrats de location-financement s'élèvent à 400.018,22 EUR (2011 : 365.978,85 EUR) et concernent des indexations.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non - résiliables sont repris à la note 32.

Note 20 - Actifs / passifs d'impôts différés

	31/12/2011	31/12/2012
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	0,00	0,00
Dettes d'impôt courant	0,00	0,00
Situation nette d'impôts courants	0,00	0,00
Impôts différés		
Actifs d'impôt différé	158.567.256,16	136.456.846,34
Passifs d'impôt différé	0,00	0,00
Situation nette d'impôts différés	158.567.256,16	136.456.846,34

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	2011	2012
Actifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	124.071.843,48	158.567.256,16
Impôts imputés en résultat net	55.444.327,08	-29.249.457,10
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global	-20.948.914,40	7.139.047,28
Au 31 décembre	158.567.256,16	136.456.846,34

Le montant total des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, pour lesquelles des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés est de 4.003.482,16 EUR (2.955.399,96 EUR : 2011).

	Etat de la situation financière		Par le résultat net		Par les autres éléments du résultat global	
	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012
Impôts différés actifs :						
Pertes fiscales récupérables	131.020.927,78	58.896.844,49	-14.811.851,73	95.411.631,79	5.596.464,60	-23.287.548,50
Dettes pour avantages au personnel	35.028.714,73	58.561.567,05	-8.206.593,55	-31.131.180,30	3.100.754,12	7.598.327,98
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	1.782.913,13	0,00	0,00	2.358.583,19	0,00	-575.670,07
Instruments financiers à la juste valeur	20.945.034,17	11.367.312,16	-32.183.207,84	12.670.193,42	12.160.004,49	-3.092.471,41
Autres différences temporaires	0,00	7.631.122,64	0,00	-10.095.072,69	0,00	2.463.950,05
Impôts différés actifs bruts	188.777.589,81	136.456.846,34				
Impôts différés passifs :						
Réserves immunisées	30.210.333,64	0,00	-242.673,95	-39.964.698,31	91.691,18	9.754.364,67
Impôts différés passifs bruts	30.210.333,64	0,00				
Charge / (produits) d'impôts différés			-55.444.327,08	29.249.457,10	20.948.914,40	-7.139.047,28
Situation nette d'impôts différés	158.567.256,16	136.456.846,34				

Des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales récupérables et aux crédits d'impôts sont comptabilisés pour autant que leur récupération soit probable. La Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôts différés de 917.978.862,84 EUR (2011 : 983.098.050,60 EUR) relatifs aux pertes fiscales récupérables de 2.343.003.615,33 EUR (2011 : 2.534.586.986,22 EUR) et aux crédits d'impôts de 357.728.549,53 EUR (2011 : 357.728.549,53 EUR). Les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôts sont illimités dans le temps.

Note 21 - Dettes commerciales

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Notes</u>		
Dettes commerciales - non-courantes			
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	27.742.524,57	44.018.289,20
Total		27.742.524,57	44.018.289,20
Dettes commerciales - courantes			
Fournisseurs hors parties liées		145.663.254,63	115.724.240,26
Fournisseurs parties liées		88.003.692,43	101.194.706,10
Montants relatifs aux contrats de construction	10	22.191.415,44	28.077.662,50
Total		255.858.362,50	244.996.608,86
Total dettes commerciales		283.600.887,07	289.014.898,06

Note 22 - Dettes sociales

	31/12/2011	31/12/2012
Précompte retenu	43.800.398,66	44.556.222,71
ONSS	26.340.509,14	24.483.947,06
Rémunérations	129.306.957,31	120.382.905,97
Pécules de vacances	102.592.421,92	101.811.378,10
Reliquat de congés, jours de crédit et repos	125.385.068,74	131.744.301,34
Autres dettes sociales	107.286.038,03	98.260.768,04
Total dettes sociales	534.711.393,80	521.239.523,22
Dont		
Dettes sociales échues (O.N.S.S.)	1.523.610,76	0,00
Dettes sociales non échues	533.187.783,04	521.239.523,22

Note 23 - Subsidies

23.1 Subsidies en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	2011	2012
Subsidies en capital		
Au 1 ^{er} janvier	1.224.114.100,10	1.291.548.136,71
Nouveaux subsidies	145.171.238,43	129.771.408,22
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-73.878.201,07	-74.010.379,03
Autres mouvements	-3.859.000,75	-5.314.634,79
Solde au 31 décembre	1.291.548.136,71	1.341.994.531,11
Dont		
Non-courant	1.220.260.140,09	1.263.876.175,86
Courant	71.287.996,62	78.118.355,25

23.2 Subsidies d'exploitation

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	2011	2012
Subsidies d'exploitation à recevoir		
Au 1 ^{er} janvier	74.141.296,34	76.312.800,32
Nouveaux subsidies	227.114.203,66	233.298.179,68
Encaissements	-224.942.699,68	-230.880.074,02
Autres mouvements par le résultat net	0,00	0,00
Solde au 31 décembre	76.312.800,32	78.730.905,98

Les subsidies d'exploitation comprennent les allocations de base, de formation, de sécurité de l'Etat, ainsi que le plan de relance économique.

Les nouveaux subsidies concernent :

- (i) 24,0 millions EUR destinés au financement partiel des activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire exercées par la Société ;
- (ii) 13,5 millions EUR pour la couverture des charges de personnel roulant en formation affecté à l'exercice des missions de service public. Cette subvention est à 100% rétrocédée à la SNCB ;
- (iii) 195,8 millions EUR pour couvrir les autres prestations sollicitées dans le cadre des missions de service public de la Société.

23.3 Subsidés financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	2011	2012
Subsidés financiers à recevoir		
Au 1 ^{er} janvier	16.716.125,89	16.466.870,09
Nouveaux subsidés	33.404.145,06	32.888.699,76
Encaissements	-33.653.400,86	-33.147.704,58
Solde au 31 décembre	16.466.870,09	16.207.865,27

Note 24 - Autres dettes

	31/12/2011	31/12/2012
Autres dettes - non-courantes		
Dettes envers les sociétés du Groupe	54.424.851,15	52.124.402,45
Fonds gérés pour compte de tiers	163.925.315,36	170.719.142,88
Commissions opérations financement alternatif nettes reçues à reporter	106.389.931,13	87.376.326,85
Total	324.740.097,64	310.219.872,18
Autres dettes - courantes		
Dettes envers sociétés du Groupe	21.037.971,19	129.866.951,74
TVA, impôts et précomptes à payer	27.158.789,43	24.736.479,60
Fonds gérés pour compte de tiers	340.714.000,00	283.817.412,16
Commissions opérations financement alternatif nettes reçues à reporter	9.258.945,09	7.872.248,55
Fond des Investissements Ferroviaires	0,00	71.900.000,00
Autres dettes	21.094.411,20	25.847.846,50
Total	419.264.116,91	544.040.938,55
Total autres dettes	744.004.214,55	854.260.810,73

La loi programme du 27 décembre 2006 prévoit que les moyens non utilisés à la fin de l'année en cours des dotations d'investissement de la Société, la SNCB et Infrabel sont déposés sur un compte dénommé « Fonds des Investissements Ferroviaires », consolidé avec l'Etat. Les moyens versés dans ce fonds sont remis à la disposition de la société dont ils proviennent à partir de l'exercice suivant l'année des versements et sont utilisés en vue de poursuivre l'exécution du plan pluriannuel d'investissement. Le montant transféré en 2012 sur ce compte est de 71,9 millions EUR.

Note 25 - Produits et charges d'exploitation

25.1 Produits d'exploitation

25.1.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2011	31/12/2012
Produits des contrats de construction	78.465.229,01	75.599.548,99
Locations immobilières et fournitures d'énergie	106.301.383,68	106.971.423,33
Mise à disposition du personnel	1.854.632.571,12	1.853.896.835,64
Divers	198.721.993,81	204.060.786,80
Total chiffre d'affaires	2.238.121.177,62	2.240.528.594,76

25.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2011	31/12/2012
Prise en résultat des commissions brutes relatives aux opérations de financement alternatif	10.693.970,83	21.140.255,44
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non-courants détenus en vue de la vente	34.649.876,20	23.660.173,98
Reprise en inventaire d'immobilisations	5.951.718,53	403.594,55
Récupération dommages	3.540.255,62	1.970.624,99
Gestion RER - Pensions - ONAFTS	2.466.706,29	2.945.138,56
Fin de contrat de location-financement en tant que propriétaire	0,00	33.919.811,58
Autres	3.585.598,18	3.137.043,56
Total autres produits d'exploitation	60.888.125,65	87.176.642,66

La variation de la prise en résultats des commissions brutes relatives aux opérations de financement alternatif résulte de la fin anticipée de deux contrats.

Suite à la fin anticipée d'un contrat de financement alternatif américain, il a été mis fin au contrat de location-financement envers Infrabel. Ainsi, l'écart entre la valeur des actifs rétrocédés à la Société et la créance envers Infrabel, de 33.919.811,58 EUR, est comptabilisé en tant que "Autres produits d'exploitation" en 2012.

25.2 Charges d'exploitation

25.2.1 Services et biens divers

	31/12/2011	31/12/2012
Loyers et charges locatives	19.919.692,40	21.973.568,22
Entretiens et réparations	39.530.568,03	53.440.054,17
Fournitures	42.615.819,13	41.151.152,74
Assurances et Indemnités payées à des tiers	3.972.884,37	2.822.504,30
Dépenses de notoriété	4.446.241,04	3.783.080,89
Commissions et royalties	6.011.834,74	6.702.673,95
Analyse et expertise	4.872.943,64	3.655.801,68
Rétributions de tiers	105.257.872,82	86.312.332,23
Dons et libéralités	455.863,32	688.062,90
Provisions pour litiges juridiques	-7.687.714,68	-4.163.173,21
Provisions environnement	2.517.339,32	-3.307.970,57
Autres frais	29.337.804,30	28.477.700,94
Total services et biens divers	251.251.148,43	241.535.788,24

25.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2011	31/12/2012
Taxes et précomptes	739.515,62	1.466.410,82
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	4.613.144,92	2.502.647,81
Réductions de valeur sur stocks	2.256.279,77	1.797.629,00
Réductions de valeur sur contrats de construction	0,00	-1.737.443,64
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non-courants détenus en vue de la vente	14.599,73	1.348.275,55
Autres charges d'exploitation	1.866.036,51	2.700.493,08
Total autres charges d'exploitation	9.489.576,55	8.078.012,62

Note 26 - Frais de personnel

26.1 Frais de personnel

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Notes</u>		
Salaires, rémunérations et autres avantages à court terme		1.727.420.153,55	1.735.042.353,07
Charges de sécurité sociale		346.650.996,55	346.453.748,69
Avantages de type cotisations définies		467.227,96	658.507,43
Avantages postérieurs à l'emploi	17	9.659.585,02	15.378.977,84
Autres avantages à long terme	17	210.891,11	80.891,70
Indemnités de fin de contrat de travail	17	7.224.773,43	6.663.444,25
Autres		9.950.915,08	8.894.615,49
Total frais du personnel		2.101.584.542,70	2.113.172.538,47

La majeure partie de ces frais de personnel est refacturée essentiellement aux autres sociétés du Groupe SNCB ainsi qu'à certains organismes publics. En 2012 (2011) un montant total de 1.848.745.620,05 EUR (1.848.378.899,92 EUR) a ainsi été facturé.

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers - cfr. note 27.

26.2 Effectif du personnel

	2011	2012
A. Travaillateurs du personnel		
Effectif moyen du personnel (en E T P)		
Ouvriers	20.135,00	19.498,90
Employés	15.254,30	14.990,10
Personnel de direction	745,60	812,40
Autres	0,00	0,00
B. Intérimaires		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	21,50	23,20
Frais pour l'entreprise	828.093,22	776.268,96

Note 27 - Produits et charges financiers

27.1 Produits financiers

	31/12/2011	31/12/2012
	<u>Note</u>	
Produits d'intérêt sur :		
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance non dépréciés	9.473.766,64	3.148.752,18
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance dépréciés	0,00	0,00
prêts et créances non dépréciés	57.316.371,42	52.982.839,50
prêts et créances dépréciés	791.141,16	30.500,55
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	39.827.872,71	28.997.709,57
actifs financiers disponibles à la vente	12.1 408.726,11	419.055,00
Variation de juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	57.978.288,90	98.645.497,19
Variation de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	11.592.279,12	91.310.784,32
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	132.912.099,82	72.878.163,14
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur des prêts et créances	0,00	0,00
Gains de change	9.153.026,47	95.681.121,26
Gains sur cessions des prêts et créances	0,00	0,00
Dividendes perçus	6.853.071,54	5.467.969,55
Autres produits financiers	16.332.235,94	32.376.139,27
Total produits financier	342.638.879,83	481.938.531,53

L'augmentation des « Autres produits financiers », est principalement due à la prise en résultat de l'utilisation de l'instrument financier dérivé dans le cadre de la Convention d'Actionnaires concernant la restructuration de SNCB Logistics SA (22.424.561,12 EUR).

L'effet des gains de change est neutralisé par l'effet des pertes de change repris dans les charges financières.

27.2 Charges financières

		31/12/2011	31/12/2012
	<u>Notes</u>		
Charge d'intérêt sur:			
dettes financières au coût amorti		101.169.510,46	118.784.361,73
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		95.332.504,26	74.805.444,60
dettes de location-financement		877.516,23	752.730,82
dettes pour avantages au personnel	17.1.2	20.138.436,49	15.076.241,89
provisions	18	2.972.192,41	2.170.857,04
Intérêts intercalaires activés		-506.988,84	-247.525,20
Variation de juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		15.651.550,53	58.124.442,03
Variation de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		70.095.118,75	32.798.112,19
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés		282.301.396,47	216.537.881,75
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net		0,00	-1.572.295,87
Pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	12.1	7.085.999,43	1.707.979,11
Pertes de valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance		0,00	0,00
Pertes de valeur des prêts et créances		0,00	0,00
Pertes sur cessions des prêts et créances		0,00	0,00
Pertes de change		8.327.848,40	95.470.681,39
Autres charges financières		-110.497.613,38	-14.322.255,73
Total charges financières		492.947.471,21	600.086.655,75

Suite à la perte de valeur actée sur les dividendes privilégiés SNCB Logistics, reconnus comme actifs disponibles à la vente, la Société a transféré en résultat les autres éléments du résultat global comptabilisés lors des exercices précédents (1.572.295,87 EUR).

En 2011, les « Autres charges financières » prenaient en compte un montant exceptionnel de 93.010.000,00 EUR lié à la Convention d'Actionnaires concernant la restructuration de SNCB Logistics SA.

Note 28 - Charges d'impôt sur le résultat global

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation entre la (charge) / le produit d'impôts sur le résultat global avant impôts au taux d'imposition statutaire belge et la (charge) / le produit d'impôts sur le résultat global au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 au taux effectif d'imposition de la Société:

31/12/2011	Résultat global	Résultat net	Autres éléments du résultat global
Résultat avant impôts	-75.082.943,23	-99.586.594,17	24.503.650,94
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (33,99%)	25.520.692,40	33.849.483,36	-8.328.790,96
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	-68.201.253,86	-68.201.253,86	0,00
Revenus définitivement taxés	2.209.815,78	2.209.815,78	0,00
Autres résultats non taxables	20.162.259,86	-499.786,39	20.662.046,25
Comptabilisation d'actifs d'impôts préalablement non comptabilisés	54.803.898,50	88.086.068,19	-33.282.169,69
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global	34.495.412,68	55.444.327,08	-20.948.914,40

31/12/2012	Résultat global	Résultat net	Autres éléments du résultat global
Résultat avant impôts	31.782.514,12	79.818.883,36	-48.036.369,24
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (33,99%)	-10.802.876,55	-27.130.438,45	16.327.561,90
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	-24.250.117,43	-23.715.694,07	-534.423,36
Revenus définitivement taxés	1.762.559,42	1.762.559,42	0,00
Autres résultats non taxables	-4.703.334,31	-843.163,25	-3.860.171,06
Corrections relatives aux années antérieures :			
<i>relative aux différences temporelles taxables (réserves immunisées)</i>	31.246.397,82	31.246.397,82	0,00
<i>relative aux différences temporelles déductibles</i>	23.428.149,89	23.428.149,89	0,00
<i>relative aux pertes fiscales reportées années comptables antérieures</i>	-103.910.376,42	-103.910.376,42	0,00
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés suite aux corrections années antérieures	50.271.892,89	50.271.892,89	0,00
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés préalablement non comptabilisés	14.847.294,87	19.641.215,07	-4.793.920,20
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global	-22.110.409,82	-29.249.457,10	7.139.047,28

Note 29 - Passifs et actifs éventuels

Les actifs éventuels s'élèvent à 16.150.643,12 EUR (2011 : 15.470.398,94 EUR) et représentent principalement les sommes réclamées par la Société à des tiers responsables d'incapacités de travail du personnel.

Les passifs éventuels s'élèvent à 221.475,07 EUR (2011 : 330.003,66 EUR) et représentent les litiges juridiques intentés contre la Société pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 30 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

30.1 Actifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur comptable au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2011	Valeur comptable au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
Actifs financiers non-courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	615.109.589,59	620.752.903,03	802.308.231,07	842.734.773,23
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	65.784,64	65.784,64	67.019,23	67.019,23
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	305.304.833,36	305.304.833,36	299.543.124,65	299.543.124,65
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les capitaux propres	143.084.468,09	143.084.468,09	163.568.229,52	163.568.229,52
	Actifs financiers désigné à la juste valeur par le résultat net	737.814.726,00	737.814.726,00	572.025.572,47	572.025.572,47
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	43.830.735,67	43.830.735,67	51.592.667,70	51.592.667,70
	Actifs financiers au coût amorti	1.188.165.169,75	1.210.356.668,38	1.090.534.639,28	1.223.415.757,21
Total		3.033.375.307,10	3.061.210.119,17	2.979.639.483,92	3.152.947.144,01
Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	972.215.298,15	972.215.298,15	1.119.574.741,03	1.115.915.010,02
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	1.137.586,29	1.137.586,29	1.244.960,25	1.244.960,25
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	914.373,59	914.373,59	17.156.729,19	17.156.729,19
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les capitaux propres	29.831,48	29.831,48	317.026,24	317.026,24
	Actifs financiers désigné à la juste valeur par le résultat net	67.424.114,20	67.424.114,20	528.156,56	528.156,56
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	748.275,02	748.275,02	847.662,46	847.662,46
	Actifs financiers au coût amorti	116.500.335,58	105.920.487,97	138.381.609,87	128.333.996,88
	Placements détenus jusqu'à leur échéance	226.117.276,33	226.117.276,33	60.448.481,38	60.448.481,38
Total		1.385.087.090,64	1.374.507.243,03	1.338.499.366,98	1.324.792.022,98

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

30.2 Passifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2011	Valeur au bilan au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
Passifs financiers non-courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	3.622.348.386,57	3.662.616.436,91	4.132.058.136,69	4.549.820.057,33
	Passifs financiers à juste valeur par le résultat net	961.307.256,15	961.307.256,15	680.321.939,95	680.321.939,95
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	444.941.518,14	444.941.518,14	589.074.262,02	589.074.262,02
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	169.338.624,23	169.338.624,23	174.123.022,48	174.123.022,48
	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	37.791.004,13	37.791.004,13	37.329.914,17	37.329.914,17
Total		5.235.726.789,22	5.275.994.839,56	5.612.907.275,31	6.030.669.195,95
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	1.006.363.120,83	995.736.827,98	841.812.026,34	830.684.039,51
	Passifs financiers à juste valeur par le résultat net	148.564.191,25	148.564.191,25	41.851.838,37	41.851.838,37
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	47.657.468,41	47.657.468,41	49.771.481,08	49.771.481,08
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	233.666.947,06	233.666.947,06	216.918.946,36	216.918.946,36
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	403.183.550,81	403.183.550,81	506.260.903,67	506.260.903,67
Total		1.839.435.278,36	1.828.808.985,51	1.656.615.195,82	1.645.487.208,99

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

30.3 Analyse de la variation de l'ajustement à la juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Analyse de la variation de l'ajustement à la juste valeur des instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	EUR			Total
	Risque de Marché	Risque de crédit	Changement de courbe	
2011				
Impact de l'année	44.804.231,17	-28.628.129,90	0,00	16.176.101,27
Impact cumulé	99.898.546,98	8.024.948,85	0,00	107.923.495,83
2012				
Impact de l'année	-60.218.784,30	-20.984.694,21	-17.830.248,80	-99.033.727,31
<i>Normal</i>	-38.328.222,44	-11.082.547,20	-17.830.248,80	-67.241.018,44
<i>Opérations clôturées anticipativement</i>	-21.890.561,86	-9.902.147,01	0,00	-31.792.708,87
Impact cumulé	39.679.762,68	-12.959.745,36	-17.830.248,80	8.889.768,52

La variation des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été divisé entre l'effet du risque de marché et l'effet du risque de crédit. En 2012, suite à la modification des courbes de taux comme expliqué à la note 2.2.5, l'effet du changement de courbe a été isolé. De même l'impact sur la variation de la juste valeur suite à la clôture anticipée d'opération en 2012 a également été isolé. En effet, l'annulation des justes valeurs de ces instruments n'est ni un risque de marché ni un risque de crédit.

Note 31 - Opérations de financements alternatifs

La Société est entrée dans des opérations de location transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués à la Société) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatif », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit:

- Du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 13 et 28 ans.
- Un « Qualified technological equipment »: les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 16 ans.
- Des infrastructures ferroviaires (lignes à hautes vitesses): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29 à 31,5 ans.
- Des bâtiments administratifs: les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple: pas de ventes, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust).

La Société a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust. Ces immobilisations corporelles relatives aux financements alternatifs font principalement l'objet de contrats de location-financement envers les sociétés du Groupe SNCB tel qu'explicité à la note 9.3.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale) qui représentent, au 31 décembre 2012 (2011), 1.824.556.471,84 EUR (1.909.737.858,17 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IAS 39 dans les rubriques Autres actifs financiers et Dettes financières. Au 31 décembre 2012 (2011), 703.110.195,96 EUR (1.071.408.916,30 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 1.749.300.372,76 EUR (2.246.940.382,87 EUR) sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust au 31 décembre 2012 (2011).

Pour certaines transactions, la Société a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, la Société a utilisé l'option juste valeur prévue par IAS 39 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 11. A fin 2012 (2011), la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente 29.080.713,38 EUR (77.319.152,69 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2012 (2011), 20.659.011,79 EUR (10.693.970,83 EUR) ont été reconnus en résultat d'exploitation. Durant cet exercice, 9.517.656,05 EUR sont dus à la prise en résultat prévue des commissions et 11.141.355,73 EUR sont dus à la fin anticipée de deux opérations (voir note 19.1).

En fonction du type de transaction, la Société a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris:

- L'exercice de l'option d'achat ;
- Le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- Le retour de l'actif au Trust pour qui la Société agira comme agent de vente pour l'actif ;
- L'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ; ou
- La recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 32 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et des immeubles de placement est de 156.256.007,96 EUR (151.359.658,77 EUR) au 31 décembre 2012 (2011).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 268.465.900,24 EUR (373.212.002,08 EUR) au 31 décembre 2012 (2011).

Les garanties personnelles constituées par la Société pour compte de tiers de 463.432.452,00 EUR (409.819.691,42 EUR) au 31 décembre 2012 (2011) concernent essentiellement les garanties constituées pour le matériel RER et pour la dépollution.

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour la Société sont de 1.487.268.572,81 EUR (1.477.169.763,51 EUR) au 31 décembre 2012 (2011).

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non - résiliables sont de 59.026.775,00 EUR (77.268.825,30 EUR) au 31 décembre 2012 (2011), dont 11.660.945,15 EUR (13.123.757,97 EUR) à moins d'un an, 38.488.749,89 EUR (45.791.125,06 EUR) à plus d'un an moins de 5 ans et 8.877.079,96 EUR (18.353.942,27 EUR) à plus de 5 ans.

Les garanties constituées par des tiers pour compte de la Société est de 3.230.083.804,07 EUR (3.623.984.127,70 EUR) au 31 décembre 2012 (2011) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de la Société sont de 506.729.761,07 EUR (779.205.180,49 EUR) au 31 décembre 2012 (2011) et concernent des prépaiements dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les stocks appartenant à des tiers mais reçus en consignation par la Société qui en supporte les risques s'élèvent à 243.000,00 EUR (0,00 EUR) au 31 décembre 2012 (2011).

Les garanties réelles constituées par la Société sur avoirs propres sont de 1.062.232.058,64 EUR (1.064.625.735,80 EUR) au 31 décembre 2012 (2011) et concernent les placements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financements alternatifs non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 31.

Note 33 - Informations relatives aux parties liées

33.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales, des coentreprises et entreprises associées est reprise dans les notes 7 et 8.

33.2 Relations avec l'État

33.2.1 Liens de participation

L'État possède directement et indirectement 99,87% des droits de vote de la Société.

La Société a vocation à soutenir et coordonner les activités du groupe ferroviaire SNCB et à devenir un acteur majeur dans la politique de mobilité en Belgique.

La Société possède elle-même plusieurs participations, dont les plus importantes sont celles dans:

- Infrabel, qui est le gestionnaire d'infrastructure du réseau ferroviaire belge, et dont elle possède 93,63 % du capital, tout en ayant un pouvoir votal réduit à 20% - 1 des droits de vote;
- SNCB, qui est le transporteur ferroviaire majeur en Belgique, dont elle détient 100 % du capital et des droits de vote.

Compte tenu du fait que le capital d'Infrabel est détenu uniquement par la Société et l'État Belge, ce dernier détenant légalement le pouvoir de contrôle de cette société, la Société et Infrabel sont considérés comme formant un consortium et consolident leurs comptes sur cette base.

33.2.2 Contrats de gestion

L'État a conclu avec la Société un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans ce contrat de gestion, il est stipulé que la Société constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il lui est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que les activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

Plus précisément, la mission de base impartie à la Société est double:

- « d'une part, promouvoir le transport ferroviaire sur le réseau belge, offrant ainsi une alternative aux modes de transport moins respectueux de l'environnement ;
- et, d'autre part, garantir un service de qualité optimale de manière à ce que l'évolution du trafic soit plus élevée que l'évolution générale du trafic tous modes confondus. »

Le législateur a fixé les **missions de service public** de l'entreprise publique autonome comme suit:

1. la détention et la gestion de ses participations dans le capital de la SNCB et d'Infrabel ;
2. les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire ;
3. l'acquisition, l'aménagement, l'entretien et la gestion des gares et de leurs dépendances ;
4. la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire ;
5. les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

Le contrat de gestion ne se limite pas à la définition des missions de service public. On y retrouve également les tâches à assurer afin de remplir ces missions.

Pour permettre à la Société d'effectuer les missions de service public qui lui sont dévolues en vertu du contrat de gestion, celle-ci reçoit des subsides de l'Etat fédéral, et dans une moindre mesure des entités fédérées (Régions) dans le cadre de certaines opérations spécifiques. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 23.

33.2.3 Services aux administrations

La Société fournit des services de transport et de télécommunications à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets de la Société.

33.3 Relations entre sociétés du Groupe SNCB

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, la Société est amenée à avoir des relations avec les autres sociétés du Groupe SNCB. Les principales relations sont les suivantes:

- personnel employé par la Société mis à disposition d'Infrabel, de la SNCB et de la SNCB Logistics ;
- prestations de services HR, IT, de trésorerie, de coordination comptable, etc. par la Société au profit d'Infrabel, de la SNCB et de la SNCB Logistics.

33.4 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés du Groupe SNCB

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 23.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées:

33.4.1 Ventes de biens et prestations de services

Les biens sont vendus et les services sont prestés à des conditions normales de marché.

	31/12/2011	31/12/2012
Ventes de biens		
Infrabel	0,00	334.433,21
SNCB	0,00	0,00
Groupe B-Logistics	0,00	0,00
Autres filiales	16.223.771,69	5.961.480,21
Coentreprises	0,00	0,00
Entreprises associées	0,00	0,00
Ventes de prestations de services		
Infrabel	893.071.149,78	889.437.623,22
SNCB	1.206.551.840,91	1.191.169.902,95
Groupe B-Logistics	21.151.563,55	29.730.437,44
Autres filiales	51.400.608,62	56.438.955,47
Coentreprises	5.658.251,47	6.656.398,14
Entreprises associées	2.940.748,58	2.964.004,63
Total	2.196.997.934,60	2.182.693.235,27

33.4.2 Achats de biens et de prestations de services

	31/12/2011	31/12/2012
Achats de biens		
Infrabel	0,00	0,00
SNCB	0,00	0,00
Groupe B-Logistics	0,00	0,00
Autres filiales	0,00	0,00
Coentreprises	0,00	0,00
Entreprises associées	0,00	0,00
Achats de prestations de services		
Infrabel	35.185.218,40	28.487.695,47
SNCB	4.041.806,73	5.246.987,87
Groupe B-Logistics	0,00	0,00
Autres filiales	81.395.110,46	88.974.973,58
Coentreprises	44.847,30	309.304,20
Entreprises associées	297.499,23	375.711,86
Total	120.964.482,12	123.394.672,98

Ces prestations de services sont également effectuées à des conditions normales de marché.

33.4.3 Créances et dettes envers les parties liées (hors principaux dirigeants) suite à la ventes/achat de biens/services

	31/12/2011	31/12/2012
Créances envers parties liées		
Infrabel	427.044.773,49	417.188.226,92
SNCB	1.333.209.721,03	1.645.834.156,43
Groupe B-Logistics	97.799.518,07	82.057.422,95
Autres filiales	156.918.138,67	140.246.277,83
Coentreprises	1.551.136,17	11.276.109,87
Entreprises associées	57.822.922,35	1.374.289,08
Total	2.074.346.209,78	2.297.976.483,08
Dettes envers parties liées		
Infrabel	444.672.692,44	393.681.641,62
SNCB	74.037.243,55	210.478.781,41
Groupe B-Logistics	1.568.730,72	871.737,01
Autres filiales	219.556.232,23	157.944.124,25
Coentreprises	12.580.478,28	10.074.579,85
Entreprises associées	1.208.905,81	1.517.140,81
Total	753.624.283,03	774.568.004,95

Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de marché.

	31/12/2011	31/12/2012
Pertes de valeur sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
Infrabel	0,00	0,00
SNCB	0,00	0,00
Groupe B-Logistics	0,00	0,00
Autres filiales	0,00	0,00
Coentreprises	0,00	0,00
Entreprises associées	56.511.779,34	2.229.522,26
Total	56.511.779,34	2.229.522,26

Par ailleurs, l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 arrêtant la liste des passifs et des actifs transférés par la SNCB unitaire au Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire prévoyait le transfert d'actifs pour un montant supérieur à la dette reprise par l'Etat. Une créance sur l'Etat est donc reprise dans les comptes:

	31/12/2011	31/12/2012
Créances envers l'Etat		
Opération Back to Back	643.982.893,74	615.364.638,24
Financement TGV	66.211.578,57	64.843.596,63
Financement matériel RER	93.496.975,80	221.354.097,50
Financement matériel Desiro	0,00	110.992.435,45
Interventions exploitation	77.365.988,82	79.332.334,15
Interventions investissement	17.669.566,52	10.237.625,76
Total	898.727.003,45	1.102.124.727,73

33.4.4 Garanties données et reçues, engagements pris

	31/12/2011	31/12/2012
Garanties données et engagements pris	407.324.585,96	260.223.160,00
Garanties reçues	369.536.473,55	343.713.899,24

33.4.5 Régimes à prestations définies

La Société est l'employeur unique de l'ensemble du personnel occupé au sein du Groupe SNCB. Quant à Infrabel, SNCB et SNCB Logistics, elles disposent du personnel nécessaire à l'accomplissement de leur mission, mis à leur disposition par la Société. Etant donné qu'il n'y a ni accord contractuel ni politique constante de facturer aux entités individuelles du groupe le coût net des prestations définies mesuré selon IAS 19, le coût net des prestations définies est comptabilisé dans les états financiers individuels de la Société qui est « légalement l'employeur qui finance le régime ». Les autres entités du groupe doivent comptabiliser, dans leurs états financiers individuels, un coût égal à leur cotisation exigible pour la période. Les cotisations sont les suivantes:

	31/12/2011	31/12/2012
Montants facturés pour la mise à disposition du personnel	1.848.378.899,92	1.848.745.620,05

33.5 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres des Comités de Direction de la Société sont considérés comme les principaux dirigeants de la Société.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et des membres des Comités de Direction s'élevait à 2.176.436,21 EUR en 2012 et 2.181.676,44 EUR en 2011. Ils n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part de la Société. Pour la liste des administrateurs et des membres du Comité de Direction nous faisons référence à la note 1.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants:

- avantages à court terme: salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de la voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- indemnités de fin de contrat de travail ;
- avantages postérieurs à l'emploi: primes d'assurances payées par la Société. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit:

	31/12/2011	31/12/2012
Salaires et autres avantages à court terme	2.113.366,76	2.083.726,78
Indemnités de fin de contrat de travail	0,00	0,00
Avantages postérieurs à l'emploi	68.309,68	92.709,43
Autres avantages à long terme	0,00	0,00
Total	2.181.676,44	2.176.436,21

Aucun prêt n'a été consenti aux principaux dirigeants.

Note 34 - Honoraires du commissaire

La Société a comptabilisé en 2012 (2011) un montant de 345.924,51 EUR (193.280,00 EUR) relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise de la Société dans le cadre de leurs mandats de commissaire et un montant de 0,00 EUR (0,00 EUR) relatif à des missions non-audit prestées par les commissaires et par les sociétés avec lesquelles ils ont un lien de collaboration.

Ce dernier montant est détaillé comme suit :

	31/12/2011		31/12/2012	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	193.280,00	0,00	345.924,51	0,00
Missions de conseils fiscaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres missions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	193.280,00	0,00	345.924,51	0,00

Note 35 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif impactant les comptes financiers de la Société n'a été observé après la date de clôture des comptes.

Dès le 15 juin 2012, un schéma de restructuration du Groupe SNCB a été présenté au Conseil Ministériel restreint, lequel a mandaté le Ministre en charge des Entreprises Publiques pour développer un modèle à deux entités.

Un projet de réforme des structures du Groupe SNCB a été approuvé le 11 janvier 2013 par le Conseil des Ministres, visant à rencontrer les objectifs suivants :

- réduction du nombre d'entités composant le Groupe SNCB;
- simplification et clarification du périmètre de collaboration opérationnelle de chaque entité en vue de garantir une meilleure ponctualité et d'offrir une meilleure qualité de service;
- respect des exigences de la Commission Européenne;
- responsabilisation des entités en matière de stabilisation de la dette et perspectives de désendettement;
- renforcement du régulateur ferroviaire.

Une période de transition du modèle actuel vers le modèle cible est prévue et s'étalera du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2014, l'option d'un basculement au 1er juillet 2013 devant être évaluée au cours du 1er trimestre 2013.

Le Groupe SNCB va évoluer vers un modèle intégré à 2 entités (SNCB et Infrabel), dont le périmètre des responsabilités opérationnelles sera très clairement délimité.

Ces 2 entités participeront chacune à hauteur de 49% dans le capital (20% des droits de vote) d'une filiale conjointe, HR-Rail, en charge de la gestion des ressources humaines. Le solde du capital sera détenu par l'Etat belge. HR-Rail sera l'employeur unique du personnel de la SNCB et d'Infrabel.

Enfin, la modification de la structure organisationnelle induira une répartition différente de la dette actuelle du Groupe SNCB, selon une méthodologie en cours d'examen par un groupe d'experts, mais qui répond aux 4 principes de base ci-après :

1. respect de la législation européenne en matière d'aides d'Etat;
2. pas de reprise de la dette du Groupe SNCB par l'Etat belge;
3. pas d'augmentation de volume total de la dette;
4. viabilité économique de toutes les nouvelles entités.



COMPTES ANNUELS
DE LA SNCB-HOLDING **2012**

3. RAPPORT DE GESTION



Le client au cœur de nos préoccupations

Rapport annuel 2012

Table des matières

1. Avant-propos : Se concentrer sur l'essentiel
2. Le client, acteur de sa mobilité
3. Un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et orienté « client »
4. Sécurité, le client au cœur de toutes les attentions
5. Le personnel au service de ses clients
6. Une gestion financière saine pour le client-citoyen
7. Corporate Governance

1. Avant-propos

Se concentrer sur l'essentiel

Par Jean-Claude Fontinoy, président du Conseil d'administration, et Jannie Haek, administrateur délégué de la SNCB-Holding

2012 fut un bon cru. Un bon cru sur le plan financier, tant pour la SNCB-Holding que pour le Groupe SNCB. Mais pas seulement sur ce plan. C'est pourquoi, en plus des résultats financiers, nous vous présentons dans ce rapport annuel une sélection de réalisations importantes de la SNCB-Holding et du Groupe SNCB en 2012. L'objectif n'est certainement pas de dresser une liste exhaustive. Nous savons tous en effet que chaque nouvelle positive que nous annonçons, perd toute crédibilité dès lors qu'elle est confrontée aux plaintes réelles de nos clients en matière de qualité du service, et plus particulièrement de ponctualité.

Toutes les personnes bien disposées à l'égard des chemins de fer, et nous pensons ici aux collaborateurs, aux représentants des organisations syndicales, aux responsables politiques, aux associations de consommateurs,... doivent faire face à ce problème de crédibilité. Rares sont désormais ceux qui osent ou veulent faire l'éloge de nos succès. C'est dommage car ces succès sont, comme vous pourrez le lire, indéniables.

Nous avons suivi le bon vieux processus. Nous avons tout d'abord nié le problème. Puis, nous nous sommes retranchés derrière l'augmentation du nombre de clients, les mauvaises conditions climatiques, les syndicats, de mauvais fournisseurs, ou bien évidemment...les structures.

Et pourtant, nous avons pleinement confiance en ce que l'avenir nous réserve. Avec l'approbation par le gouvernement le 11 janvier 2013 de la note du Ministre des Entreprises Publiques, le débat sur les structures qui nous poursuivait depuis 2008 et qui nous a demandé beaucoup de temps et d'énergie, est à présent clôturé. Nous tenons d'ailleurs à remercier nos collaborateurs pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve durant cette période d'incertitude.

Maintenant que les dés sont jetés, nous voudrions appeler tout un chacun à accueillir la décision du gouvernement avec enthousiasme et à l'appliquer loyalement. Aucune structure ne peut en effet fonctionner si elle est systématiquement remise en question. Nous devons à présent nous concentrer sur l'essence de notre mission.

Nous avons confiance en l'avenir parce que le gouvernement a clairement fixé l'objectif, c'est-à-dire donner une place centrale au client et au voyageur. Nous savons tous que cette décision, quoiqu'elle puisse paraître évidente, impliquera des choix difficiles.

Parfois, l'intérêt du voyageur ne semble pas compatible avec les intérêts du personnel. Parfois, l'intérêt du client ne semble pas compatible avec les rêves de nos ingénieurs et architectes.

Mais ne sous-estimez pas le volontarisme du « cheminot ». Nous ferons basculer ces apparentes contradictions à l'avantage du client.

Contrairement à ce que certains pourraient penser, 2013 ne sera pas une année de transition. Au contraire, après une longue période d'incertitude, cette année sera l'année au cours de laquelle le client et le gouvernement pourront compter sur nous et sur nos 36.206 collaborateurs pour se concentrer résolument sur l'essentiel.

Dans ce rapport annuel, vous pourrez lire qu'en 2012, nous avons continué à jeter des bases solides dans cette perspective. Nous avons exclusivement présenté des chiffres positifs. Les résultats de nos activités opérationnelles ont été satisfaisants. En bref, nous avons respecté nos engagements et ne manquerons pas de le faire encore à l'avenir. De telle sorte que nous puissions davantage nous concentrer sur ce qui compte vraiment : le client.

2. Le client, acteur de sa mobilité

Depuis plusieurs années, la demande de mobilité n'arrête pas de croître. Mais, sous l'influence des pressions économiques (le prix du carburant), sociétales (l'engorgement des routes et autoroutes) et environnementales (les émissions de gaz à effet de serre), il s'agit de plus en plus d'une mobilité réfléchie. Se déplacer ne se limite plus, ainsi, à l'utilisation d'un seul mode de transport, que ce soit la voiture, le train, le vélo, le tram ou le bus. La mobilité est devenue un réseau interconnecté dans lequel différents modes de transport jouent chacun un rôle spécifique et complémentaire. La mobilité n'est plus figée : le client est « maître » de ses déplacements qu'il peut adapter en fonction des circonstances, personnelles et occasionnelles.

Le client veut être partenaire actif - et non plus passif - de sa mobilité. Il veut pouvoir organiser ses déplacements selon ses horaires, son programme, les informations extérieures dont il dispose, ses préférences et même selon ses envies.

Cette nouvelle mobilité interconnectée doit faire fonctionner tous ces modes de transports de manière parfaitement cohérente et coordonnée, dans une infrastructure efficace et de qualité. Permettre à ses clients de s'inscrire dans cette mobilité intelligente et interconnectée, c'est le rôle de la SNCB-Holding qui lance des applications informatiques intermodales et mobiles et tend à placer la gare au cœur du processus et faire devenir les gares de véritables hôtels de ville de la mobilité interconnectée.

Se déplacer en toute liberté grâce à la mobilité en réseau

Toute personne qui désire se déplacer est un client potentiel pour la SNCB-Holding. Quand on veut se déplacer, quelle est la première et principale préoccupation ? C'est pouvoir disposer d'une solution de mobilité de porte à porte ! Pour gagner du temps en train sur les trajets vers Bruxelles, il a fallu investir énormément d'argent dans les lignes et dans les trains à grande vitesse. Chaque minute gagnée représente un prix très élevé. Par contre, si l'on prend le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, l'on constate qu'il y a dans le parcours jusqu'à la gare beaucoup de minutes à mieux gérer. Dans l'aménagement des gares (en commerces et services qui permettent de gagner du temps) et dans une meilleure organisation de l'intermodalité.

Pour chaque gare, les moyens utilisés par les voyageurs pour y arriver sont connus : en voiture, en bus/tram, en train, à vélo, à moto, à pied... Chaque gare est donc progressivement adaptée à son public, en fonction de ses besoins, pour faciliter le flux de la clientèle et lui faire gagner du temps, avec le moins de stress possible.

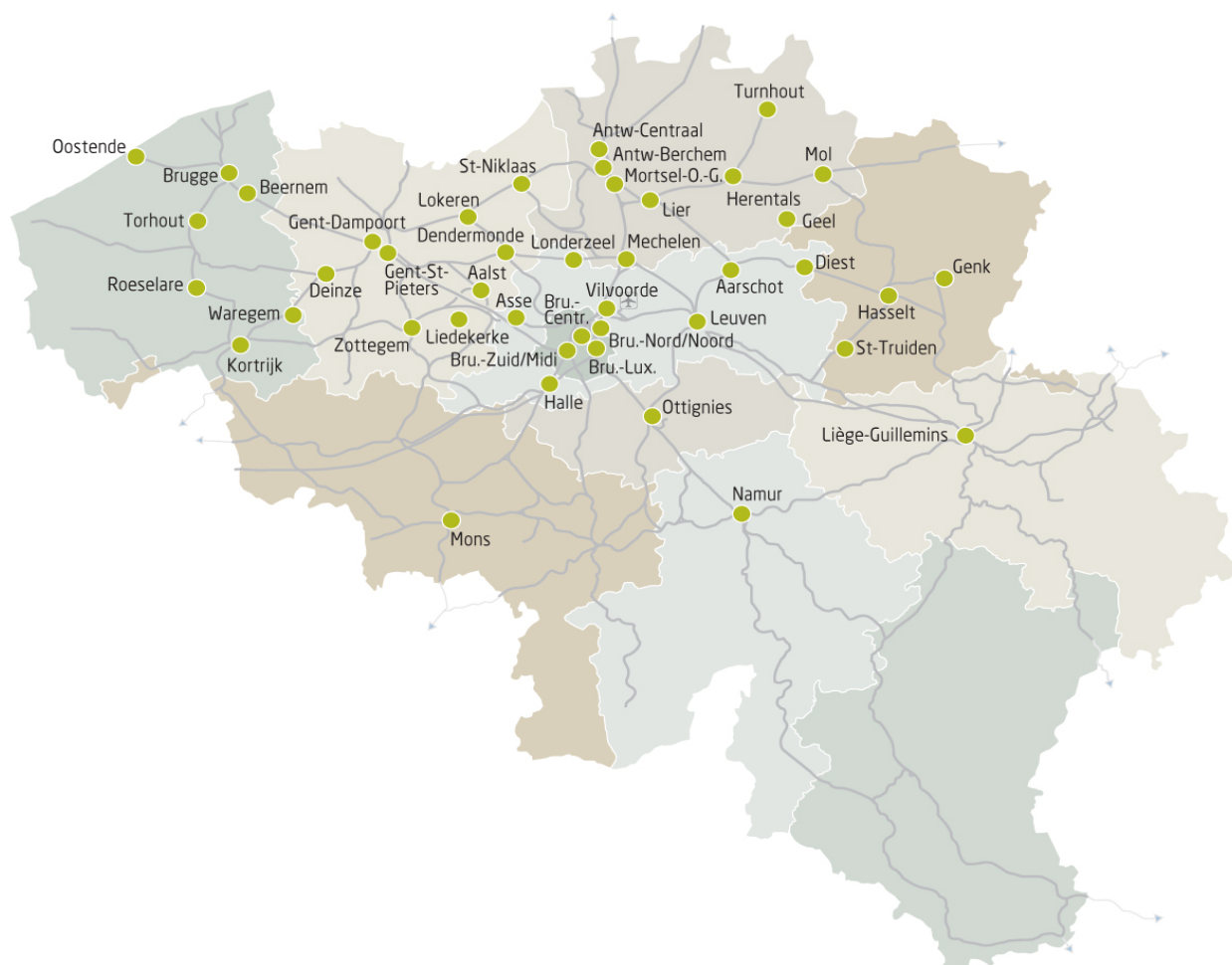
A vélo. La plupart des gares de la SNCB-Holding sont équipées de râteliers pour vélos, surveillés et sécurisés. Ils sont mis gratuitement à la disposition de la clientèle. Depuis 2011, 5.408 râteliers supplémentaires ont été installés, passant de 76.990 à un total de 82.398 places pour les deux roues non motorisées fin 2012 (+7%).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Objectif contrat de gestion 2008-2012	58.000	59.500	64.125	68.750	73.375	78.000
Evolution de la capacité	58.703	62.430	66.028	67.586	76.990	82.398
% objectif 78.000 pl.	74,36%	80,04%	84,65%	86,65%	98,71%	105,64%
Places supplémentaires	0	3.727	7.325	8.883	18.287	23.695
% objectif 19.297 pl. supplémentaires	0	19,31%	37,96%	46,03%	94,77%	122,79%

L'objectif fixé dans le contrat de gestion a été largement atteint!

Dans 42 gares ont été installés, en partenariat avec des entreprises d'économie sociale, des Points Vélos. Les clients peuvent aisément y laisser leur vélo pour qu'ils soient entretenus et réparés quand il s'agit de petites réparations, ou en louer un.

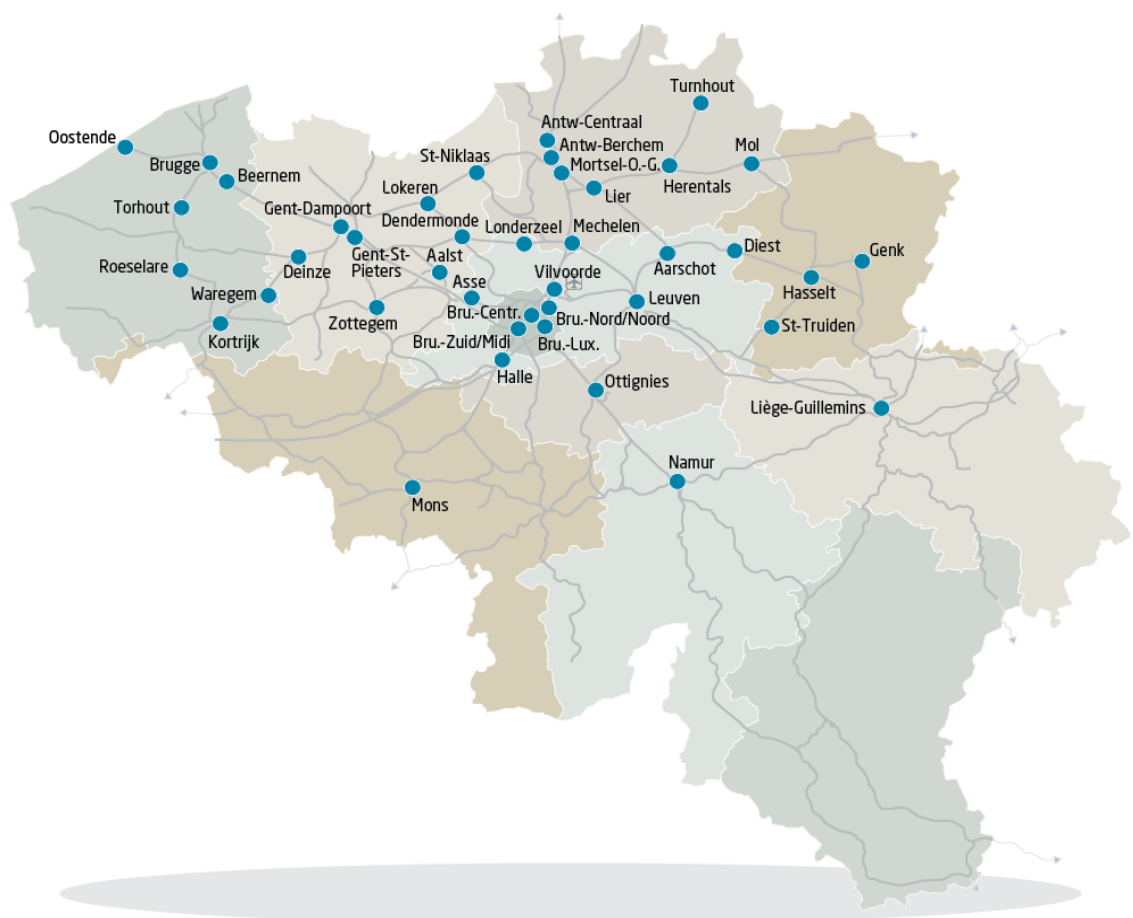
Actuellement, 42 gares sont équipées d'un point vélo. En 2013, la SNCB-Holding vise à ouvrir 25 points vélos supplémentaires.



A vélo partagé. Dans et devant ces points vélo et à leur proximité, les clients du rail peuvent aussi utiliser les Blue-Bike, les vélos partagés de la SNCB-Holding et FIETSenWERK. Ce service est disponible dans 41 gares. La nouveauté 2012 a été de faciliter l'accès à ces vélos 24 h sur 24 par l'installation de distributeurs automatique et de boîtes à clés sécurisées. Les vélos peuvent ainsi être emportés et rapportés 24h/24, 7 jours sur 7, indépendamment des heures d'ouverture du point vélo. En 2012 est également apparue la variante électrique du Blue-bike dans les points vélo

d'une dizaine de gares. Au look d'un vélo classique, le vélo Blue-bike électrique dispose d'une assistance électrique que l'utilisateur peut adapter à son gré. Certaines gares sont équipées d'une station de recharge et de location automatisée pour ces vélos électriques. Les vélos électriques y sont donc également disponibles 24h/24. Alors une petite course en ville, se déplacer pour un lunch entre collègues ou entre amis... Le Blue-bike vous attend. Et on peut aussi les réserver en ligne. www.blue-bike.be Blue-bike est en effet très facile à utiliser. On paie un abonnement annuel à un prix très raisonnable et on paie ses locations à la fin du mois. Il y a aussi des accords avec certaines entreprises pour promouvoir ce mode de transport très écologique pour les déplacements de service.

Certaines villes ont également conclu un accord pour permettre la location gratuite des vélos Blue-bike sur leur territoire, tant pour leurs habitants que pour les visiteurs. Ces villes veulent ainsi garantir la mobilité dans et autour de leur centre et faire connaître à leurs habitants des solutions de mobilité durable. Concrètement, ces villes paient toutes les locations de vélos Blue-bike réalisées sur leur territoire. Ce système est actuellement d'application à Deinze et Termonde. La ville de Deinze a même décidé d'étendre, pour tous ses habitants, la gratuité des locations de vélos Blue-bike à l'ensemble de la Belgique. Plusieurs autres villes ont déjà manifesté leur intérêt pour ce système du tiers payant.



En voiture partagée. Si le client a besoin d'une voiture en cours de journée, il peut toujours réserver une voiture Cambio, quand il le souhaite. Depuis décembre 2009, la

SNCB-Holding a conclu un partenariat avec Cambio. Ainsi, le client peut louer ces voitures partagées quand on veut, dans 15 gares (Bruxelles-Midi, Namur, Anvers-Central, Anvers-Berchem, Bruges, Gand-Dampoort, Gand-Saint-Pierre, Louvain, Saint-Nicolas, Turnhout, Charleroi-Sud, Liège-Guillemins, Liège-Palais, Mons et Ottignies). Facile et économique. Le public ne s'y trompe pas puisque les nombres d'utilisateurs et d'utilisations n'ont cessé de croître. Fin 2012, 62 voitures étaient disponibles dans ces 15 gares, soit 18 voitures de plus qu'en 2011.

Region	Gares SNCB	Emplacement cambio	Terrain SNCB	Nombre de voitures fin 2011	Nombre de voitures fin 2012
Bxl	Bxl-Midi	Midi	oui	7	8
Fl.	Anvers-Berchem*	Posthoflei	oui	4	5
Fl.	Anvers-Central*	Kievit	oui	7	8
Fl.	Bruges*	Gare de Bruges	oui	2	2
Fl.	Dendermonde	Gare de Dendermonde	?	-	1
Fl.	Gand-Dampoort	B-Parking Dampoort	oui	2	3
Fl.	Gand-Saint-Pierre*	B-Parking Gent-St-P	oui	5	8
Fl.	Louvain*	Martelarenlaan	oui	5	7
Fl.	Saint-Nicolas*	Saint-Nicolas	oui	-	1
Fl.	Turnhout	Gare de Turnhout	oui	1	1
Wal.	Charleroi*	Gare de Charleroi	oui	-	2
Wal.	Liège-Guillemins*	Gare des Guillemins	oui	3	5
Wal.	Liège-Palais	Palais	oui	4	3
Wal.	Mons*	Gare de Mons	oui	-	4
Wal.	Namur*	Gare de Namur	oui	2	2
Wal.	Ottignies	Gare d'Ottignies	oui	2	2
Total				44	62

Emplacements Cambio sur le domaine ferroviaire fin 2012

* Parkings gérés par B-Parking

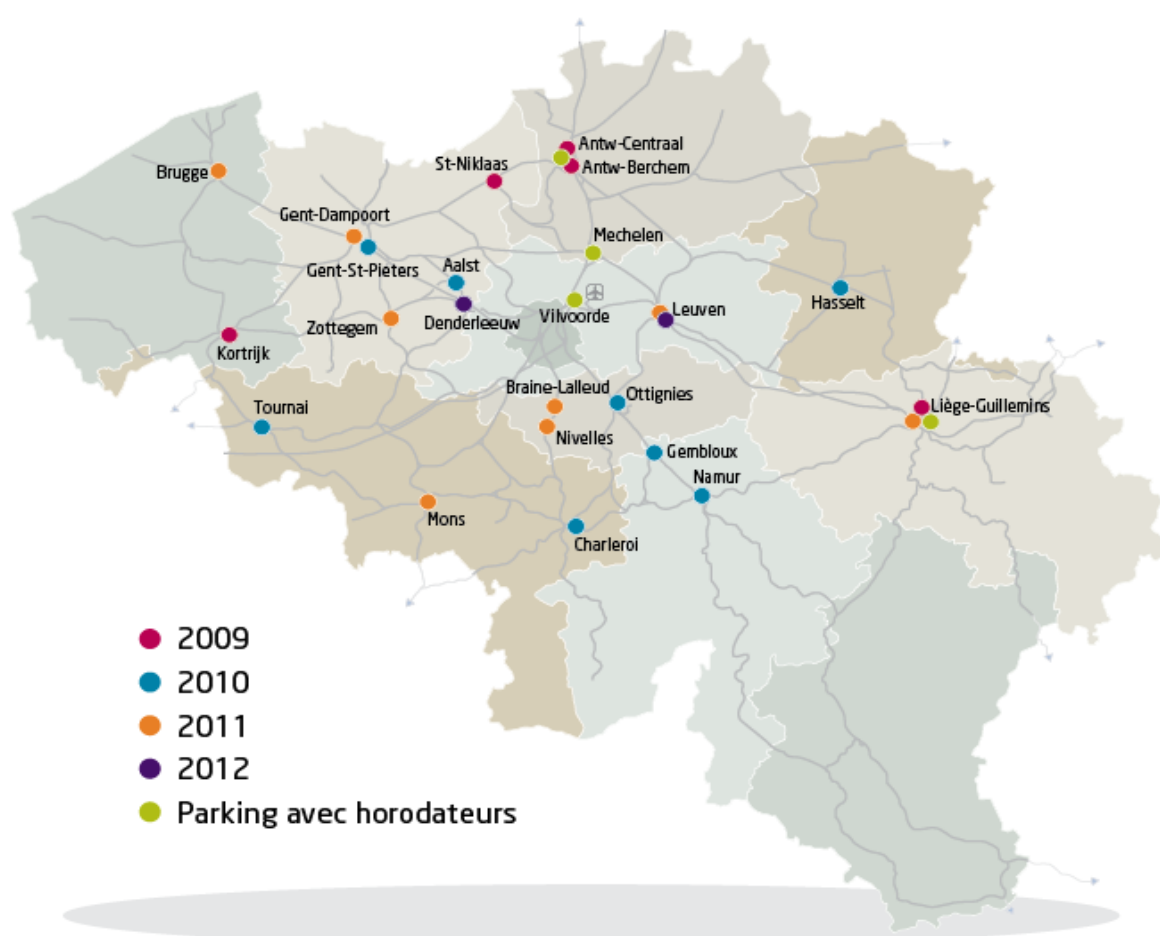
En voiture dans les B-Parking. Mais ceux qui rejoignent –et ils sont les plus nombreux– les gares en voiture ne sont pas abandonnés. Au contraire : la SNCB-Holding entend les encourager dans leur comportement environnemental en leur proposant de parkings le plus près possible des gares pour qu'ils puissent se rendre au travail en train. La SNCB-Holding dispose ainsi de parkings surveillés et sécurisés dans ses gares et les points d'arrêt non gardés. Des parkings dont la qualité et le confort sont sans cesse améliorés : nouveaux revêtements, éclairage, signalétique... Selon une étude européenne réalisée en juin 2011, la Belgique se classe 7^{ème} sur les 27 états-membres en ce qui concerne la satisfaction des voyageurs en terme de facilités de stationnement auto près les gares. Ce classement favorable est rendu possible grâce à une stratégie ambitieuse de la SNCB-Holding et de sa filiale B-Parking, créée depuis 2008 pour gérer tous les emplacements de parkings.

En 2012, la SNCB-Holding disposait de 56.804 places dans les gares et points d'arrêts du pays (+2,1%). B-Parking gère les parkings des plus grandes gares du domaine ferroviaire et veille à ce que les clients disposant une carte train soient assurés d'avoir une place de stationnement à un tarif préférentiel. Fin 2012, 38 parkings étaient équipés d'un système de contrôle pour un total de 16.600 places, ce qui fait de B-Parking un acteur de taille dans ce domaine. Tous ces emplacements de stationnement sont destinés aux utilisateurs des trains. La sélection s'effectue par

une tarification à trois niveaux : le prix plancher (moyenne 1€/jour) pour les navetteurs quotidiens ; le prix moyen (moyenne 3€/jour) pour les voyageurs train occasionnels et le prix plafond (moyenne 8€/jour) pour les utilisateurs du parking... qui n'utilisent pas le train. Ce dernier tarif est plus élevé afin de favoriser les clients du rail.

Le tableau ci-dessous montre que la SNCB-Holding a à nouveau dépassé les objectifs fixés dans le contrat de gestion, à savoir 54.000 places.

	Capacité voitures fin 2011	Nombre de places créées	Capacité voitures fin 2012
Centre	1.303	+ 86	1.389
Nord-Est	14.794	+ 1.708	16.502
Nord-Ouest	18.788	- 917	17.871
Sud-Est	11.437	+ 192	16.629
Sud-Ouest	9.358	+ 55	9.413
Total	55.680	1.396	56.804



Il existe aussi des parkings exploités sur base d'horodateurs et/ou en collaboration avec des tiers (Vinci, OPC, Q-Park...). L'objectif étant d'offrir davantage d'emplacements de parking aux clients-navetteurs.

Les dépose-minutes et les zones taxis. Beaucoup de personnes arrivent en gare en voiture mais comme passagers, conduits par la famille, des amis ou en taxi. Ils sont déposés dans la zone « dépose-minute » ou la « zone taxi », deux zones qui sont de plus en plus rapprochées des quais ou mieux connectées avec les autoroutes et les voies rapides. Cette zone est aussi souvent aménagée dans les parkings à côté des gares qui proposent un accès gratuit pendant 15 minutes pour décharger ou charger des connaissances. Attention : après 15 minutes, la barrière ne se rouvre pas sans avoir payé !

En voiture électrique. Le véhicule électrique est une autre combinaison idéale et écologique avec le train. Que ce soit la voiture ou le vélo électrique, tous deux pourront bientôt être rechargés en gare. Les expériences-pilotes, menées en 2012, ont démontré le bien-fondé de cet investissement... au service du client.

En bus et en trams. La connexion avec les transports en commun fait aussi l'objet de toutes les attentions. La SNCB-Holding promeut activement l'innovation dans la conception des gares (comme à Namur ou à Mons) pour amener les bus à s'arrêter au plus près des quais de la gare, si possible dans des bâtiments communs. A Mons, le bus rejoindra le quai n°1 à l'intérieur même de la gare-passerelle, sur un quai commun avec le train. A Namur, la gare des bus sera construite au-dessus de la gare ferroviaire, dans une intermodalité parfaite. C'est la philosophie poursuivie au service du client.

La gare, la ville dans la ville

La SNCB-Holding est à la pointe du progrès au niveau de ses gares que les responsables ferroviaires du monde entier viennent visiter. Elle mène une politique pionnière en matière de services et de commerces. Ainsi, la gare de Liège-Guillemins a-t-elle inauguré en 2012 la crèche « Les Petits Voyageurs ». 25 enfants de 0 à 2,5 ans, enfants de navetteurs pour la plupart, s'y retrouvent tous les jours. Le concept va faire ...des petits.

En réalité, les gares doivent allier aspects pratiques (lieu de transport, gain de temps, petites courses, services,...) et plus ludiques (lieu de rencontre, de détente, de loisirs...). A présent, la gare n'est plus seulement là pour accueillir le flux des voyageurs, elle bourdonne d'activités diverses. On n'y vient certainement plus seulement pour prendre son train ! La gare devient lieu de rencontres, entre des publics différents, entre amis, pour le travail ou pour le loisir. Et il se passe toujours quelque chose dans les gares. En 2012, la SNCB-Holding a soutenu et aidé à organiser des centaines d'événements culturels et associatifs. La gare de Liège-Guillemins accueille ainsi une exposition, les Golden Sixties, qui vient de fêter son ...200.000^e visiteur !

La propreté des gares est reconnue !

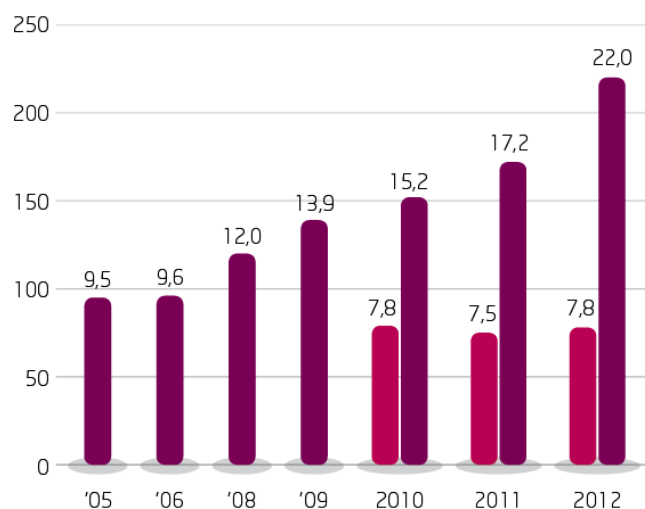
Chaque année, des millions de personnes fréquentent les 37 gares de la SNCB-Holding. Rien qu'en gare de Bruxelles-Central, on a compté, en 2012, 46 millions de passages voyageurs. Avec un grand défi : la propreté des gares, un élément essentiel de la satisfaction de nos clients. La qualité du nettoyage des 37 gares de la SNCB-

Holding est mesurée deux fois par mois et le score moyen de propreté de ces gares a atteint 88,67% pour tous les mois de l'année 2012 (alors que la norme européenne est de 85%). Une gare propre attire la clientèle et renforce le sentiment de sécurité. En 2012, 15.315.000 millions d'euros ont été consacrés au nettoyage des gares, ce qui représente une constance par rapport à 2011. Au total, 188 agents de la SNCB-Holding y travaillent quotidiennement, au service des clients.

Concessions. Les clients trouvent, dans les gares, les commerces qu'ils recherchent, de la pharmacie au libraire, du café/croissant au centre de repassage, de l'office du tourisme au restaurant, le tout à côté du centre de voyages de la SNCB.

Dans ce lieu bouillonnant de vie, les concessionnaires ont aussi leur rôle de contrôle social à jouer. Les boutiques et les commerces du secteur horeca sont essentiels pour créer une ambiance favorable à la flânerie et aux rencontres. Ils contribuent aussi à renforcer le sentiment de sécurité dans les gares. En 2012, la SNCB-Holding comptait 306 commerces et plus de 600 distributeurs automatiques dans 134 gares (incluant Bruxelles-Midi), générant une recette de plus de 22 millions d'euros, en hausse de 7% par rapport à 2011. Les redevances des commerces ont augmenté de plus de 50% entre 2008 et 2012.

Le succès des automates bancaires installés dans les gares où 11 se retrouvent dans le top 25 des meilleurs distributeurs de notre partenaire BNP Paribas Fortis (sur plus de 2.000 machines en Belgique) est significatif. Cela illustre parfaitement la haute visibilité et la forte fréquentation des gares belges, dont nos concessionnaires peuvent s'en réjouir.



■ Chiffre des concessions (commerces et distributeurs automatiques) - hors PubliFer - en ce compris Bruxelles-Midi depuis 2011

■ Chiffre d'affaires PubliFer (en millions d'euros)

PubliFer. La publicité a aussi un rôle à jouer dans l'animation des gares, une animation visuelle via panneaux d'affichage, traditionnels et digitaux, mais aussi via les actions commerciales de « mise-en-mains » de produits gratuits qui sont de plus en plus fréquentes dans les gares.

La publicité sur le domaine ferroviaire est générée par Publifer, une joint-venture entre la SNCB-Holding et ClearChannel Belgium. Dans un marché publicitaire en régression, la publicité sur le domaine ferroviaire reste attractive. En 2012, Publifer a réalisé un chiffre d'affaires de 7.850.551,52 €. Une hausse de plus de 4% par rapport à 2011.

Travaux et rénovations des gares. La SNCB-Holding consacre d'importants moyens financiers pour moderniser, renouveler ou entretenir ses 37 gares. Au cours de ces dernières années, la plupart d'entre elles ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation. De nombreux chantiers sont ouverts ou programmés. Ces investissements visent principalement à améliorer l'accueil et l'information aux voyageurs. En 2012, la SNCB-Holding a investi plus de 48 millions d'euros dans les gares, les parkings et l'accueil des voyageurs.

L'accessibilité des gares aux personnes moins mobiles

Les transports publics et plus particulièrement les gares doivent être accessibles à tous. Les personnes moins mobiles doivent pouvoir y trouver leur place. Les accueillir et faciliter leur accès à nos installations constitue un de nos objectifs. Les trois sociétés du Groupe SNCB accordent une attention particulière aux personnes à mobilité réduite. Des investissements importants sont consentis pour installer des ascenseurs, des escalators, pour adapter des installations sanitaires, pour réaliser des marquages au sol, créer des places de parking réservées...

La SNCB-Holding veille à ce que l'accès de ses gares soit facilité et à ce que les personnes à mobilité réduite puissent voyager de la manière la plus autonome possible. Un bâtiment de gare est considéré « accessible » aux personnes à mobilité réduite s'il satisfait aux 5 conditions suivantes :

1. un accès adapté et sans obstacle au hall de gare et aux guichets depuis la voirie publique ;
2. un accès adapté entre le hall de gare et les quais ;
3. des lignes de guidage pour malvoyants (dalles podotactiles) ;
4. un sanitaire adapté si des sanitaires sont disponibles ;
5. des places de parking réservées si un parking est présent.

Fin 2012, 49 gares étaient accessibles selon ces 5 critères. L'objectif 2013 sera de rendre au moins 52 gares accessibles, ce qui représente 57 % des voyageurs embarquant sur l'ensemble du réseau.

L'objectif pour 2018 sera de rendre accessibles 100 gares du réseau. Mais la SNCB-Holding ne compte pas en rester là, son défi est de rendre 100% des gares accessibles aux personnes à mobilité réduite au terme du plan pluriannuel d'investissements 2013-2025.

Planifier ses déplacements en un seul clic

A l'heure où les smartphones et les tablettes ont envahi notre quotidien, la façon de s'informer a fondamentalement changé. La SNCB-Holding a aussi le souci de développer des applications modernes pouvant communicationnellement faciliter la vie de ses clients et voyageurs. Pour la SNCB-Holding, ICTRA et Syntigo ont amélioré le site internet www.lagare.be (scotty.be) en y ajoutant des applications performantes permettant au client de planifier son trajet en un seul clic. Il est dès lors possible au client de choisir parmi les différents modes de transport ceux qui sont le plus adéquats pour ses déplacements, de voir s'il y a des bouchons ou des retards sur

le trajet qu'il souhaite emprunter, de voir les places de parking disponibles à la gare,... Bref un instrument pratiquement indispensable et en pleine évolution pour se déplacer en toute tranquillité.

En 2012, 96.805 utilisateurs se sont connectés au site lagare.be, le site a été visité 177.662 fois et 344.779 pages ont été consultées. Entre janvier et décembre 2012, le nombre de visiteurs mensuels a été multiplié par 3.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer l'offre de services proposés par www.lagare.be. C'est la raison pour laquelle des consultations et workshops ont été organisés fin 2012 avec des utilisateurs réels de la Gare, afin de collecter leurs remarques et leurs attentes. L'objectif est de développer en 2013 des services en ligne encore plus performants et plus conviviaux pour la Gare en ligne.

Mobilité et durabilité

La mobilité pour le client d'aujourd'hui et de demain doit non seulement être complète et interconnectée, mais aussi durable. Le citoyen est de plus en plus « vert » et attend des services publics qu'ils organisent leurs missions en intégrant toujours davantage la notion de respect de l'environnement. L'utilisateur des chemins de fer est encore plus intéressé par le développement durable que les autres. On le sait, voyager en train est un choix écologique et la SNCB-Holding, dans ses investissements et développements de nouveaux produits, tient compte de cet aspect. Elle veut promouvoir un changement de mentalité dans la population en proposant des solutions de mobilité concrètes.

Voitures partagées Cambio, vélos Blue-bike, bientôt les bornes de recharge pour les véhicules électriques, la gestion efficace des emplacements de parking, les moyens de transport public, les certifications ISO 14001 pour certaines gares, le tri des déchets, des campagnes internes d'économie d'énergie,... toutes ces initiatives sont des solutions écologiques et responsables qui permettent de réduire l'empreinte écologique et les émissions de CO². Alors que, en 2020, le secteur des transports, en toute grande majorité routiers, émettra à lui seul les quotas de gaz à effet de serre accordés à la Belgique, la SNCB-Holding est consciente de son rôle et veut être le moteur de cette nouvelle mobilité, flexible, responsable et durable.

Les filiales au service du client

Les filiales de la SNCB-Holding peuvent être classées en plusieurs catégories qui sont fort liées aux missions de la société mère: le développement des gares et de leur environnement, la valorisation commerciale et l'exploitation des facilités de la gare, la bonne gestion financière des projets et le développement des facilités en ICT: elles sont toutes orientées vers le service au client et dans l'intérêt de l'actionnaire. Une dernière société, mais qui est aussi historiquement la première puisqu'elle fête en 2013 ses 40 ans, « Transurb-technirail », est quant à elle, active dans l'exportation du know-how ferroviaire belge à l'étranger. Ces missions à l'étranger constituent non seulement une bonne valorisation du savoir faire de notre personnel, mais sont aussi une opportunité pour enrichir le développement de notre propre personnel.

Mobilité en réseau, ICT, Environnement des gares. Le monde change et, avec lui, la façon qu'ont les citoyens de se déplacer. Ils veulent pouvoir se déplacer en toute

liberté. Leur mobilité réelle augmente moins que leur volonté de se déplacer intelligemment, de contrôler leurs déplacements. Dans un triple souci sans cesse renforcé :

1. une meilleure gestion du temps face aux immobilisations rencontrées sur les routes
2. une meilleure gestion de l'argent face aux coûts sans cesse plus élevés des transports
3. une meilleure gestion de l'environnement.

La SNCB-Holding a pour mission l'organisation de la mobilité en réseau, celle qui répond à ce triple souci, en proposant à ses usagers des systèmes qui connectent les différents modes de transport plutôt que les opposer. En mettant la gare au cœur de ce réseau, puisque le train reste le moyen de transport le plus rapide de ville à ville, le plus économique et le moins polluant. Celle-ci doit être organisée pour gérer au mieux ce réseau. Deux filiales, Eurostation et EuroGare, conçoivent et réalisent les plus grandes gares du pays et l'expertise belge est reconnue internationalement.

Les gares doivent accueillir tous les clients, quelque soit le mode de transport utilisé pour rejoindre le train. Les automobilistes trouvent, grâce à B-Parking, des places de stationnement en nombre, près des quais, sécurisées et à des prix aussi attrayants pour les usagers des trains que dissuasifs pour les autres. En plus, B-Parking réinvestit des recettes des parkings automobilistes dans des meilleures facilités pour les parkings vélos.

Les trams/bus voient leurs terminaux près des gares ferroviaires de mieux en mieux organisés : chaque mètre compte pour rapprocher le client de l'entrée de la gare. Les cyclistes trouvent des parkings vélos de plus en plus étendus, en connexion directe avec les gares. Les piétons voient les différents accès vers les gares intermodales dégagés afin de faciliter le flux de passagers. Si leur destination nécessite d'autres modes de transport, les taxis sont proches, les autos partagées de Cambio, de plus en plus nombreuses et de plus en plus utilisées, attendent à proximité directe et les vélos Blue-Bike, traditionnels ou électriques, sont disponibles 24 h sur 24 à des prix très concurrentiels.

La mobilité en réseau s'accompagne d'un important dispositif technologique qui permet au client, d'un clic sur son portable, d'un doigt sur son smart-phone ou d'une touche sur son téléphone intelligent, d'accéder, en temps réel, à l'information sur son trajet. Une information comparative qui lui permet de choisir, en toute liberté, le mode de transport, la combinaison de modes de transport la mieux adaptée à son trajet personnel. Ictra, le service ICT de la SNCB-Holding, et la filiale Syntigo, fournissent ces informations cruciales relayées dans des filiales (Blue-Mobility, Optimobil Belgium, Be-Mobile, Go-Mobile) dans lesquelles la SNCB-Holding est associée aux opérateurs majeurs de l'info mobilité.

B-Mobility, le centre de connaissance de la SNCB-Holding

B-Mobility est le centre de connaissance en matière de mobilité de la SNCB-Holding. Le 20 avril 2012, avec Railforum et Eurostation, elle a organisé le 2^e congrès sur le développement des gares en Belgique et au Pays-Bas. Le thème du congrès était « **La gare: un mi » de services, d'informations et de connections pour le client!** ». Ce congrès a eu lieu à Rotterdam, une des gares néerlandaises les plus importantes et en complète transformation. Et c'était là précisément le sujet principal du congrès: comment maintenir un niveau de qualité suffisant pour le client pendant les grands travaux de rénovation des grandes gares? Des projets où les deux pays ont acquis une grande expérience, encore renforcée par ce que l'on apprend l'un de l'autre.

Début juin 2012, B-Mobility a publié la brochure « **B-Mobility papers 2008-2011** », une sélection d'articles des collaborateurs de B-Mobility. Les onze articles traitaient d'un certain nombre de sujet sur la mobilité en Belgique, notamment le trafic domicile-travail par train et l'impact de la crise économique sur le transport ferroviaire. Il y avait aussi un certain nombre d'études internationales sur le transport urbain et un benchmark européen de la tarification des infrastructures par route et par train.

Le 7 décembre 2012, B-Mobility a organisé la **4^e édition de B-Mobility Day**. Cet événement s'est déroulé au « International Auditorium » à Bruxelles. Ce colloque englobait à la fois la vision de l'évolution attendue de la mobilité en Belgique et le rôle joué par le rail ainsi qu'une rétrospective de l'histoire du chemin de fer. Les intervenants ont aussi apporté leurs contributions sur des sujets concrets tels que le plan d'investissement consolidé du Groupe SNCB pour 2013-2025, les nouvelles perspectives pour le transport en Belgique à long terme, le projet de gare de Malines ainsi qu'une présentation du futur nouveau musée des chemins de fer qui s'ouvrira en 2014 à Schaerbeek : « Train World ».

Ce colloque a également permis à B-Mobility de présenter la nouvelle version 2012 du **Moniteur de mobilité « A LOOK@MOBILITY BY RAIL »**. Il s'agit de la version actualisée de l'édition 2009. Il comporte d'importants indicateurs déterminants de la demande de transport, un zoom sur l'évolution du transport passager et de marchandise et une description du contexte européen dans lequel les sociétés ferroviaires doivent opérer. Le moniteur traite aussi des externalités importantes du transport et jette un regard sur l'avenir de notre mobilité dans le contexte du Livre Blanc de la Commission européenne.

Toutes les informations sur B-Mobility peuvent être consultées sur www.b-mobility.eu

3. Un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et orienté « client »

25.987 millions d'euros en 2012. C'est le montant global du Plan pluriannuel d'Investissements (PPI) 2013-2025. Ce sont donc quelque 2 milliards d'euros par an qui seront investis dans les chemins de fer pour les 13 prochaines années. L'année 2012 a été tout entière consacrée à la coordination des demandes des trois entités du groupe SNCB et à l'adéquation de ces demandes aux volontés gouvernementales. Le projet de plan, remis au Ministre des Entreprises publiques, a fait l'objet de présentation au Parlement fédéral et devant les Parlements régionaux. Les Gouvernements des entités fédérées ont transmis leurs remarques et précisé leurs priorités avant que le PPI ne recommence son parcours parlementaire fédéral.

La coordination intra-Groupe SNCB relève clairement de la SNCB-Holding. Cela est précisé sans équivoque dans trois articles du Contrat de Gestion 2008-2012 de la SNCB-Holding.

Art. 101. Coordination - Principes

La SNCB-Holding coordonne et soutient les activités des trois sociétés du Groupe SNCB et s'assure de la convergence de leurs stratégies et de l'unité du Groupe.

Art. 103. Coordination - Objectifs

L'objectif de la mission de coordination est d'assurer l'harmonisation et la cohérence des programmes d'investissement relatifs à chacune des trois sociétés du Groupe SNCB et leur mise en oeuvre dans le respect des budgets et plannings prévus.

Art. 104. Relations avec les autorités publiques

Lorsque plusieurs sociétés du Groupe SNCB sont concernées par une question, elles échangent, ainsi que leurs CEO, toutes les informations pertinentes et la SNCB-Holding organise la coordination, tant en interne, qu'avec l'autorité externe concernée.

Ce travail de coordination, mené au sein du Comité d'investissement, n'a pas été de tout repos. Parce que les demandes ont été fortes depuis le début des négociations du Plan qui débutaient en 2010. Le cumul des projets des trois entreprises du Groupe aboutissait initialement à une somme de 40 milliards. Il a alors fallu attendre la mise en place d'un Gouvernement pour connaître les moyens financiers disponibles pour les investissements ferroviaires. Le Ministre des Entreprises Publiques a dévoilé le 18 octobre 2012 les moyens disponibles : près de 26 milliards. Les trois entités du Groupe se sont alors mises à table pour faire rentrer leur plan dans les budgets disponibles, en tenant compte des estimations du Bureau fédéral du Plan. Selon ses projections, le chemin de fer va continuer sa croissance, plus vite que les autres modes de transports. Davantage de voyageurs prendront le train et feront des kilomètres « train » au lieu de kilomètres « voiture ». Le Bureau du Plan prévoit une croissance de 2 % par an dans les années qui viennent alors que les chemins de fer belges sortent d'une croissance de 4% par an sur les dernières années. C'est pour servir cette croissance que l'on construit un plan : au service des clients ! Le PPI est donc très ambitieux dans les montants et réaliste dans les croissances attendues.

Ce projet de plan suit, à 100 %, les investissements exigés par la Commission parlementaire « post Buizingen » : 5,228 milliards d'euros dans la sécurité du réseau. 16,746 milliards sont directement affectés à la mobilité dont 6,6 milliards pour

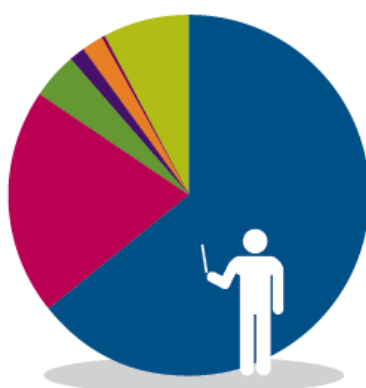
l'amélioration et le renouvellement du réseau. Pour la mobilité, il faut y ajouter 2 milliards pour la réalisation de projets considérés comme prioritaires par les Régions.



Détail : mobilité

● Trains :	3.540
● Renouvellement/amélior. réseau :	6.611
● Capacité réseau :	2.042
● Chaîne de mobilité :	3.006
● Grande vitesse :	224
● RER :	1.321

QUEL EST LE CONTENU DU PLAN ?



26 milliards d'investissements physiques

● Mobilité (voir détail) :	16.746
● Sécurité (voir détail) :	5.228
● Werkplaatsen en uitrustig voor instandhouding en controle :	1.107
● Bâtiments de service et de bureau :	325
● IT et Télécom :	510
● Divers :	81
● Autres (à définir en concertation avec les Régions) :	1.990



Détail : sécurité

● ETCS-Equipement de l'infrastructure :	2.236
● ETCS-Adaptation du matériel roulant :	539
● ETCS-Remplacement de matériel roulant :	1.360
● Autres :	1.093

Si on observe ce plan, tout confondu - matériel roulant, infrastructures, gares, moyens de production de l'entreprise -, quels en sont les grands projets ? En voici le top 10.

Top 10 des projets	2013/ 2025
ETCS (et TBL1+)	4.199
Infrastructure	2.330
Matériel roulant	1.868
Extensions matériel roulant	2.211
Automotrices 'Desiro'	791
Light trains	310
Autres types	1.110
Réseau RER	1.123
Extensions plan de transport horizon 2025+	600
Modernisation axe 3 Bruxelles-Luxembourg	525
Concentration cabines de signalisation	449
Lignes Gand-Bruges-Zeebrugge	352
Modernisation matériel roulant	328
Premières adaptations pour jonction Nord-Midi	224
Autres	9.567

Dans cette répartition, le gestionnaire du réseau, Infrabel, reçoit 62% de l'enveloppe (soit 16,2 milliards d'euros) pour l'entretien et l'amélioration du réseau et la modernisation des cabines de signalisation. L'opérateur SNCB captera 28 % (6,742 milliards d'euros) pour le renouvellement du matériel roulant et l'amélioration de la ponctualité. La SNCB-Holding percevra quant à elle 10% (2,6 milliards d'euros) pour les gares, la surveillance et pour la mobilité en réseau. Une fois la nouvelle structure adoptée, les missions de la SNCB-Holding iront majoritairement vers l'opérateur SNCB.

LA CLÉ DE RÉPARTITION EST-ELLE RESPECTÉE ?

Un respect strict de la clé de répartition régionale... mais une application tenant compte des spécificités

	Montants			Répartition	
	Total	FL	WAL	FL	WAL
TOTAL GENERAL	13.305	7.986	5.320	60%	40%
ETCS + concentration des cabines	2.354	1.483	872	63%	37%
Extensions réseau	2.111	1.296	815	61%	39%
Maintien classique général	5.193	2.778	2.415	54%	46%
Gares, parkings et accueil général	2.271	1.539	732	68%	32%
Autres (bâtiments de service et moyens de production, ...)	387	208	179	54%	46%
Redevances PPP et remboursement emprunts	989	681	307	69%	31%

Ce tableau reprend uniquement les investissements localisés sur base des Accords de Coopération entre le Fédéral et les Régions (donc non compris environ 15 milliards d'euros non localisés). La Région flamande se caractérise par un réseau proche de la saturation alors que ce qui caractérise le mieux le réseau de la Région wallonne est certainement son étendue géographique et la complexité de certaines infrastructures due au relief. Ces aspects factuels justifient que, pour une répartition globale de 60/40 entre les Régions flamande et wallonne, des différences significatives apparaissent par rubrique.

La SNCB-Holding constate que, quand on compare l'ancien plan 2001-2012 avec le plan 2013-2025, le niveau moyen des investissements passe de 1,8 milliard à 2 milliards d'euros par an. Il s'ajoute donc 200 millions par an. Hors TGV - qui a été un projet exceptionnel qui est plus ou moins terminé -, les moyens passent de 1,4 milliard d'euros par an à 2 milliards d'euros par an. Donc, 600 millions d'euros de plus par année. Il faut donc saluer l'effort du Gouvernement et son ambition pour le transport public par chemin de fer.

4. Sécurité, le client au cœur de toutes les attentions

Evolution du sentiment de sécurité

Au cœur de toute la stratégie « sécurité sociétale » menée par la SNCB-Holding, il y a le client. Pas le client impersonnel, mais le client dont la satisfaction, et notamment le sentiment de sécurité, fait l'objet d'une enquête régulière, par un institut de sondage indépendant (IPSOS). Les enquêteurs vont à sa rencontre, au travers d'un entretien humain, réalisé en face à face, des enquêtes locales, dans les lieux mêmes où se trouvent les clients du rail (gares, parkings, trains), selon des méthodes scientifiques constantes dans le temps. Les résultats sur le sentiment de sécurité sont alors analysés par les criminologues et experts du Corporate Security Service. Ils peuvent ensuite transmettre des propositions de décision étayées à ceux qui décident des modes de fonctionnement et des investissements. C'est une politique « bottom up », qui part du client vers le pouvoir décisionnel.

Qu'a-t-on constaté en 2012 ?

Tableau Sentiment de sécurité

- 2012 a vu reculer le sentiment de sécurité moyen : de 79,7 % en 2011, il a régressé à 75,7%.
- Le voyageur se sent plus en sécurité dans les trains (79,9 %) que dans les gares (76,8 %) et les parkings (70,5 %).
- Les chiffres annuels 2012 ont été affectés par une nette baisse au deuxième trimestre qui a vu une moyenne du sentiment de sécurité descendre à 67,2 %.
- Le dernier trimestre 2012 a été le meilleur de l'année, a dépassé les moyennes 2011 : le sentiment de sécurité est revenu à un taux supérieur à 80 %.

A l'analyse, il apparaît que les résultats des enquêtes - dégagés des « impondérables » que sont les journées plus courtes, les départs et les retours qui ont lieu quand il fait toujours ou déjà nuit- sont impactés par la médiatisation donnée aux événements liés à la sécurité, que ce soit par la répétition des événements eux-mêmes ou par les mouvements sociaux qui en découlent. Le deuxième trimestre a été notoirement plus délicat en matière d'agressions sur le personnel, qui a manifesté sa mauvaise humeur. L'enquête sur le sentiment de sécurité qui est effectuée dans ce climat est alors inmanquablement influencée. La tentation est grande de lier les résultats du sentiment de sécurité à une qualité du service qui est sous pression et qui influe sur toutes les appréciations. Mais aucune étude scientifique ne l'étaye.

La baisse du sentiment de sécurité est par ailleurs un phénomène qui n'est pas propre aux chemins de fer ni spécifique à la Belgique. Des études scientifiques internationales, il ressort que le sentiment de sécurité ne suit pas directement les statistiques de la criminalité. Ce n'est pas parce que les différentes formes de délinquance sont en recul que le sentiment de sécurité augmente. Ce décalage entre le vécu et le ressenti peut s'expliquer par le fait que les personnes interrogées, sans être elles-mêmes nécessairement concernées, s'identifient beaucoup à d'autres personnes victimes de toutes sortes d'actes de délinquance. Cette distorsion, estiment les experts, n'est toutefois pas destinée à durer : des enquêtes américaines

et britanniques ont montré dans le passé que le sentiment de sécurité s'accroît « deux ou trois ans » après que la délinquance a elle-même chuté. L'on a constaté, en 2012 - on y reviendra - une chute de la criminalité (hors vols de câbles), il faudra donc attendre 2014 ou 2015, à en croire les experts, pour assister à une remontée du sentiment de sécurité.

Pour les chemins de fer, l'enquête propose trois sous-questions pour bien localiser où le sentiment de sécurité est plus fragilisé. Ce sont les parkings qui arrivent en troisième position, relativement loin des chiffres réalisés par les gares et les trains. Que les trains soient plus sûrs que les gares ne relèvent évidemment pas d'une surprise : une fois roulant, le train est un vase clos où les mouvements sont rares. Si l'on s'y sent en insécurité, c'est assurément en dehors des heures de pointe où le phénomène de nombre influence positivement le sentiment de sécurité. Le voyageur se retrouve alors dans un groupe et il est bien connu que le groupe inhibe la peur. Le sentiment de sécurité baisse légèrement dans les gares, là où, au public des voyageurs, vient s'ajouter le public des utilisateurs de la gare. La gare n'est pas seulement le lieu où l'on prend le train : c'est un lieu de vie, convivial, accueillant à un autre public qui y apporte un autre rythme. C'est un lieu public, le mieux sécurisé de tous les espaces publics grâce aux caméras de sécurité et à la présence des agents Securail. Mais cette mixité publique est aussi considérée par certains comme moins sécurisante.

L'enquête IPSOS étant localisée, elle permet de cibler les problèmes précis et d'étudier directement les améliorations à apporter aux endroits qui posent problème. Cela se traduit, dans le cas des parkings, par des aménagements en matière d'éclairage ou de poses de caméras de surveillance. Les enquêtes IPSOS mettent donc le client au centre de toutes les attentions. Concernant ces enquêtes, nous voyons également dans nos enquêtes locales que la théorie se confirme. Voici les principales conclusions :

- Le sentiment d'insécurité est plus élevé dans les parkings ;
- On se sent le moins en sécurité le soir, lorsqu'il fait sombre ;
- Les principales raisons de ce sentiment d'insécurité sont : le manque de contrôle social, le public présent dans les gares et le manque d'éclairage.

Les six piliers sécuritaires de la SNCB-Holding

La SNCB-Holding axe son action en matière de sécurité sur six piliers : l'humain, la technologie, la collaboration avec les autres acteurs publics, la surveillance en temps réel, le contact avec les voyageurs via le n°0800 et la prévention. Abordons-les un par un.

- L'humain. L'humain, c'est la présence des agents. A côté du rôle social de l'accompagnateur, la surveillance est effectuée par les agents Securail. En décembre 2012, on dénombrait 523 agents opérationnels, soit une augmentation de 44 agents par rapport à 2011. Mais l'équipe de CSS est aussi composée de sociologues et criminologues pour analyser les faits rencontrés. La présence est aussi visible : en 2010, quand l'uniforme a changé de couleur et que les agents sont passés du gris au rouge, le sentiment de sécurité a crû. Il est donc dépendant moins de la présence des agents en tant que telle que de sa visibilité. En 2012, ces agents ont vu une modification de la législation

changer légèrement leur mode d'intervention. Ils peuvent, avec leur matériel (pepper-spray, menottes) retenir un suspect jusqu'à l'arrivée de la Police, mais ils ne peuvent pas procéder eux-mêmes à l'arrestation. Tout est dans la nuance.

- La technologie. Il y a, dans 95 gares en Belgique, 3.478 caméras de surveillance. Les images en provenance de ces caméras aboutissent toutes aux Security Operation Center (SOC), où elles sont stockées et conservées pendant sept jours. La SNCB-Holding a fêté, en 2012, le 20^e anniversaire de la présence d'une caméra de sécurité dans une gare. Le nombre de caméras aujourd'hui installées fait du réseau Securail le plus grand réseau de caméras de surveillance de Belgique. Les fabricants de matériel de sécurité, caméras ou logiciels informatiques, ont choisi le SOC comme centre pilote pour les produits les plus avancés au niveau technologique. En six ans, la caméra de sécurité a fait un immense bond qualitatif, pour la sécurité des clients des gares. En 2012, la Justice a demandé, à 4.000 reprises et selon les formes légales, des images des caméras de la SNCB-Holding. Celles-ci ont été positives pour les enquêteurs dans 78% des cas.
- La collaboration avec les forces de l'ordre, la Justice et les communes. La SNCB-Holding ne peut et ne veut pas se charger seule de la sécurité. C'est grâce à la collaboration entre les autorités locales, les polices locales et fédérale, les autorités politiques, Securail, la Police des Chemins de fer, les Parquets et la Justice que les gares peuvent prétendre à quitter ce statut de « quartier déshérité » qu'elles ont trop longtemps porté. Aujourd'hui, les grandes gares sont au cœur de quartiers en pleine restructuration, acteurs importants et structurants du redéploiement économique des villes, opérateurs majeurs de la mobilité urbaine. Mais ce n'est plus seulement vrai dans les grandes villes : les villes de moyenne importance empruntent aujourd'hui la même voie. Les gares deviennent des « hôtels de ville » de la mobilité. La SNCB-Holding a, dans ce sens, signé 68 accords de collaboration avec 61 zones de police, 90 villes et communes et 19 parquets à travers le royaume. Ces accords (avec quatre nouveaux partenariats signés en 2012) couvrent 170 gares et points d'arrêts. Ces accords font l'objet d'évaluation trimestrielle pour rendre à la gare une meilleure image et y accroître le sentiment de sécurité.
- La surveillance en « direct live ». Ce qui fait le succès du SOC, et son intérêt pour les sociétés de surveillance du monde entier, ce n'est pas seulement les capacités technologiques du matériel le plus sophistiqué, c'est la concentration, au même endroit, de l'arrivée des images et des appels d'urgence. En 2012, le SOC a reçu 79.695 appels. Ces appels ont été suivis de 62.802 interventions. L'originalité du système belge réside dans l'adéquation de la réponse au problème rencontré : une fois informé d'un incident, l'opérateur peut directement, grâce aux caméras de sécurité, mesurer l'ampleur du problème et y apporter la réponse appropriée. Dans 50,2 % des cas, ce sont les équipes de Securail qui sont intervenues, dans 33 % la Police et 3 % les services 100. Mais aussi, dans 8.000 cas, le personnel SNCB ou autres a pu régler le problème sans autre intervention extérieure. Les caméras de surveillance liées à la rapidité de l'information ont fait gagner des vies.
- Le 0800 30 230 ouvert au public. La SNCB-Holding a appelé les citoyens/voyageurs à participer à l'amélioration du sentiment de sécurité en créant un numéro gratuit 0800 30 230 pour leur permettre de faire part, directement au Security Operation Center, les informations dont ils disposent.

Ils sont invités à appeler ce numéro s'ils remarquent un comportement suspect, un enfant sur les voies, une camionnette suspecte sur le domaine ferroviaire, etc. 3.059 appels ont ainsi été enregistrés en 2012, générant 831 interventions. Le numéro 0800 30 230 a été médiatisé en 2012 via une campagne « Mettez les agents Securail dans votre GSM ». Avec résultat : le nombre d'appel a presque triplé par rapport à 2011 !

- La prévention/sensibilisation pour un meilleur « vivre ensemble ». La gare est souvent devenue le « cœur qui bat » d'une ville. Trop longtemps délaissées, les gares regagnent leur lustre d'antan. C'est une révolution visible dans leur architecture mais tout autant palpable dans la vie qui les anime. La SNCB-Holding a ouvert ses gares aux commerces et aux services les plus divers, loue ses gares pour des tournages de films, de publicité, prête ses scènes éphémères à des groupes culturels, musiciens, acteurs, jongleurs qui, par leur présence, rendent non seulement la gare sympathique mais créent, dans ce qui était auparavant uniquement un lieu de transports, une ambiance de convivialité et de gaieté. Ils rendent aussi le départ et le retour du travail plus légers en favorisant la cohabitation entre les publics, avec des campagnes de sensibilisation sur le bonheur d'être différents. Toute cette vie contribue au « contrôle social » du lieu public qu'est la gare.

Les appels au SOC sont tous analysés. Pourquoi les agents et les extérieurs y ont-ils recours ? Voici la répartition des causes d'appels :

65 % des appels concernent des voyageurs en situation irrégulière avec lesquels la discussion avec l'accompagnateur se dégrade au point qu'il doit demander le soutien de Securail.

vols	12%
circulation illégale sur domaine ferroviaire	8%
agressions physiques	5%
agressions verbales	4%
dégradations et graffitis	6%

Les agressions sur le personnel, mis en liaison avec le nombre de passagers transportés

En 2012, les agents SNCB ont rempli 1.359 formulaires "post-agressions". C'est un recul par rapport à 2011 où l'on en comptait 1.541. Mais concentrons-nous sur les accompagnateurs de train.

B-MO.1 Personnel de train	2010	2011	2012
Coups et blessures	178	215	196
Violences légères	237	261	299
Menaces	436	537	454
Insultes	233	217	229
	1.084	1.230	1.178

Le nombre général d'agressions sur les seuls accompagnateurs de train repart à la baisse après une augmentation en 2011. Différentes raisons peuvent expliquer ce recul :

- la batterie de mesures mise en place par la SNCB qui, notamment, forme ses accompagnateurs à la gestion positive des conflits ;
- le nombre de caméras de surveillance qui augmente dans les gares et qui menace le sentiment d'impunité des malfrats. L'arrivée des caméras de surveillance dans les trains ;
- le nombre de trains qui reçoivent la visite des patrouilles Securail (SNCB-Holding) et "Ticket Control" (SNCB), en hausse constante, principalement sur les lignes les plus denses où se concentrent les problèmes ;
- la plus grande fermeté des tribunaux qui ont la main très lourde sur les agresseurs d'accompagnateurs : à l'agression en elle-même s'ajoute en effet la circonstance aggravante d'entrave méchante à la circulation des trains.

Vols de câbles : les moyens de lutte.

Le vol de câbles a durement frappé le réseau ferroviaire belge en 2012 : 1.362 faits de vols pour 759 en 2011, soit une augmentation de 79 %. Il s'agit d'un phénomène international qui a « muté ». Initialement répartis dans les zones géographiques économiquement plus faibles, les vols de câbles de cuivre étaient qualifiés de « vols de la pauvreté » parce que leurs auteurs étaient des cas sociaux qui, pour se payer le minimum, arrachaient quelques câbles pour aller les revendre chez le ferrailleur du coin. Le phénomène n'est pas longtemps resté caserné à ces vols « sociaux » puisqu'il a vite été « récupéré » par des bandes organisées, en provenance des pays de l'Est, que quelques mètres de câble ne satisfaisaient pas : elles introduisaient des moyens à plus grande échelle. Plusieurs accidents, avec mort d'hommes par électrocution, ont démontré que ces bandes étaient même prêtes à s'attaquer à la caténaire sous tension. On peut dès lors comprendre que les travailleurs des voies d'Infrabel se montrent ulcérés par la situation, à devoir multiplier les descentes sur le terrain, la nuit, alors que les vols viennent d'être signalés. Les agents de Securail ne sont guère plus enthousiastes.

La SNCB-Holding et Infrabel collaborent depuis plusieurs mois à la mise sur pied d'une stratégie globale de lutte, intégrant les aspects techniques, préventifs, légaux et répressifs. La lutte contre les voleurs de cuivre est donc engagée sur tous les fronts :

- les patrouilles Securail augmentent, avec recours à des sociétés de gardiennage en renfort. Elles inspectent les lignes les plus ciblées Securail donne son appui aux services de police (appui technique, statistiques, informations douces...) et a amélioré la procédure de constatation et de communication
- Les Arrêtés de Loi ont été réactivés qui interdisent aux ferrailleurs l'achat anonyme de câbles sans certificat d'origine, qui imposent la prise d'identité des vendeurs. Le Conseil des Ministres a approuvé une disposition interdisant le paiement en cash pour les ferrailleurs pour l'achat des câbles en cuivre.
- Les Parquets ont été sollicités pour qu'en Justice, on réclame pour les voleurs des peines lourdes, au motif aggravant le vol d'entrave méchante à la circulation des trains. Ils sont le plus souvent suivis par les Juges.
- La Ministre de la justice et de l'Intérieur sont sollicitées pour revoir les moyens d'actions des agents Securail plutôt démunis face à la violence. Infrabel travaille aux nombreuses mesures techniques pour des résultats sur le long terme : rendre plus difficile l'accès aux voies, la traçabilité des câbles, des

moyens physiques qui rendent plus difficile leur arrachage, l'utilisation de nouveaux matériaux moins coûteux que le cuivre et donc moins intéressants pour les voleurs.

Bref, c'est la mobilisation générale contre un phénomène qui a provoqué, en 2012, 66.440 minutes de retard aux trains belges.

Le rôle stratégique de Securail dans la préparation des jeux Olympiques de Londres

Les trains à grande vitesse raccourcissent les distances et changent les habitudes de mobilité. Avec Eurostar, Londres est si proche que la tasse de thé n'a pas le temps de refroidir.

Ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques, Londres a accueilli, cet été 2012, des millions de visiteurs et près de 300.000 ont opté pour Eurostar depuis Bruxelles pour rejoindre les bords de la Tamise. Bruxelles-Midi, au même titre que Paris-Nord, devenait plus que jamais une porte d'entrée vers Londres. Avec énormément de responsabilités et d'obligations pour nos agents Securail dans une action globale.

Durant les deux mois avant les jeux, de nombreuses réunions de préparation ont été organisées. Il n'y a donc pas eu de secret : l'immense succès des Jeux de Londres est le résultat d'un travail extrêmement rigoureux en amont de l'événement, notamment au niveau de la sécurité. Un événement mondial nécessite des mesures anti-terrorisme drastiques, encore accrues par le passage névralgique que constitue le tunnel sous la Manche.

Bien en amont de l'événement, le Channel Terminal a fait l'objet d'un audit « sécurité » complet et a vu ses caméras de surveillance remplacées par le matériel HD numérique de la dernière génération, les procédures ont toutes été revues en fonction des exigences des services de sécurité et d'immigration britanniques, les flux de passagers réétudiés, notamment pour les voyageurs vers Lille, et puis les déplacements des délégations d'athlètes et de VIP ont fait l'objet de programmations hyper précises et d'une excellente coordination avec les services d'Eurostar, par ailleurs partenaire officiel du Comité d'organisation des Jeux.

Au total, ce sont près de 300.000 voyageurs qui ont rejoint Londres via Bruxelles-midi pendant l'été. Tous les services du Groupe SNCB et d'Eurostar ont mis un point d'honneur à ce que tous les trains respectent les horaires.

Quand tout est prêt, quand les procédures ont été vérifiées et revérifiées, quand les délégations sportives belges et néerlandaises sont annoncées, il est temps de s'occuper des détails communicationnels : mettre, avec l'aide du COIB et du Paralympics Comittee, toute la gare, la plus grande du pays, aux couleurs de nos équipes olympiques et paralympiques, créer le Belgian Olympic Meeting Point, ouvrir une salle de presse les jours de départ des athlètes, et organiser les retours festifs en direct TV.

5. Le personnel au service de ses clients

1.558 engagements en 2012 !

En 2012, la SNCB-Holding a engagé et mis à la disposition du Groupe SNCB 1.558 nouveaux collaborateurs, sélectionnés après l'analyse de plus de 36.000 candidatures ! C'est un travail de fourmi qui part des demandes spécifiques des trois entités du Groupe et qui concerne, pour les dix métiers les plus recherchés par les chemins de fer, six métiers dits "en pénurie". C'est-à-dire que, pour ces profils-là, les étudiants sortant des écoles ne sont pas assez nombreux pour répondre aux demandes du monde de l'entreprise. Débute alors une bataille communicationnelle entre les employeurs pour attirer à soi les profils recherchés.

Les profils recherchés relèvent essentiellement de toute la filière technique avec les techniciens, mécaniciens, électromécaniciens. A ceux-là s'ajoutent les ingénieurs, une autre denrée rare.

nombre d'engagements externes en 2012		
1	accompagnateur de train	243
2	conducteur de train	228
3	technicien (principal) ELM	220
4	conseiller, ingénieur industriel, ingénieur civil	146
5	sous-chef de gare (principal)	80
6	conducteur de manœuvre	70
7	ajusteurs-mécaniciens	39
8	opérateur conducteur infra	38
9	agent de maintenance spécialisé (voies)	31
10	dessinateur technique	20
	autres	443
	total	1.558

nombre d'engagements externes en 2012	
technicien (principal) ELM	220
ajusteurs-mécaniciens	39
agent de maintenance spécialisé (voies)	31
technicien (principal) bâtiments et ouvrages d'art	6
technicien (principal) mécanicien	15
technicien (principal) travaux de voie	9
total	320

Au problème spécifique des métiers en pénurie s'ajoutent deux difficultés, une structurelle et une conjoncturelle. La difficulté structurelle, c'est la pyramide des âges tout à fait particulière du Groupe SNCB où environ 60 % du personnel est âgé de 45 ans et + et que, en 2020, il faudra en remplacer 40 %. La difficulté conjoncturelle se

retrouve dans les différences géographiques entre le Nord et le Sud du pays où les marchés de l'emploi sont différents. Il est ainsi, par exemple, beaucoup plus difficile de recruter un agent de maintenance à Anvers, où le port est un gros employeur, qu'à Charleroi.

Pour rencontrer ces deux difficultés et pouvoir garantir la continuité du service au client et assurer le transfert de génération en génération des connaissances techniques ferroviaires spécifiques, la bataille est rude. Ce n'est pas pour rien que dans le jargon des ressources humaines, l'on parle de "guerre des talents". C'est bien d'une guerre dont il s'agit dans laquelle le Groupe SNCB, qui est un des plus gros employeurs du pays, ne part pas sans atouts.

nombre d'engagements externes en 2012	
conducteur de train	228
technicien (principal) ELM	220
conseiller, ingénieur industriel, ingénieur civil	146
conducteur de manoeuvre	70
opérateur conducteur infra	38
technicien (principal) mécanicien	15
dessinateur technique	20
technicien (principal) travaux de voie	9
technicien (principal) bâtiments et ouvrages d'art	6
total	752

Les atouts du Groupe SNCB sur le marché de l'emploi

L'étude Randstadt 2012 confirme que le Groupe SNCB fait bien partie des dix employeurs les plus connus en Belgique et que son pouvoir attractif est en hausse constante : 14% en 2006, 20% en 2010 et 23% en 2012.

A cette enquête sectorielle HR viennent s'ajouter les résultats des enquêtes internes sur les motivations des nouveaux agents qui rejoignent les chemins de fer. Ces enquêtes sont aussi régulières qu'importantes : elles permettent d'adapter les messages et d'affiner leurs canaux de recrutement pour mieux toucher au cœur des cibles recherchées.

Que disent-elles ?

Elles reprennent les neuf raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier le choix du Groupe SNCB comme employeur :

- **la sécurité d'emploi.** Ce critère est évidemment en croissance, du fait des incertitudes sur le marché du travail liées à la crise économique, incertitudes entretenues par chaque annonce malheureuse de fermeture. Un emploi au sein du Groupe SNCB est jugé plus stable que d'autres par les personnes interrogées.
- **la description de fonction.** Les jobs proposés par le Groupe SNCB sont très variés. Grâce à des descriptions de fonction détaillées, le candidat a une image précise des tâches liées à une fonction spécifique ainsi qu'à l'organisation du travail (travail de jour, de nuit, durant les week-ends, etc.)
- **le travail en équipe.** La crainte de se retrouver comme un numéro dans une des plus grandes entreprises du pays est neutralisée par la possibilité de

travailler en petites équipes, dans lesquelles les agents se serrent les coudes pour atteindre leurs résultats visés.

- **la flexibilité et la promotion interne.** La possibilité de changer de job au sein du Groupe SNCB est une réalité. L'offre de fonctions intéressantes et motivantes est importante et les possibilités de promotion nombreuses. En 2012, 9.108 personnes ont changé de grade, de fonction ou de siège de travail.
- **l'équilibre vie privée/vie professionnelle** Qui ne rêve pas d'un job passionnant, mais qui ne met pas en péril l'équilibre entre vie privée et professionnelle ? Le travail au sein du Groupe SNCB est bien programmé. Il laisse à l'agent du temps pour s'occuper de sa famille, de ses passions, de sa vie associative, de lui-même. Un bel exemple de cet équilibre ? Joris Vanspringel était sélectionné aux Jeux Olympiques de Londres en équitation : il est sous-chef de gare à Anvers-Central.
- **l'attractivité salariale.** Il n'est pas surprenant que le salaire et les conditions de travail sont aussi évoqués dans les raisons du choix du Groupe SNCB. Sans parler des différents avantages pour l'agent et sa famille, comme le train gratuit et deux voyages à Londres ou Paris chaque année.
- **la possibilité de mener un projet.** Les ingénieurs évoquent aussi la liberté qui leur est laissée de mener et d'accompagner des projets. Le monde ferroviaire est en pleine mutation pour ce qui est de l'implémentation des nouvelles technologies en matière de sécurité ferroviaire, de développement de gares multimodales, d'informations aux clients... Ce sont des projets passionnants.
- **la participation a un enjeu de société.** La mobilité est gravement menacée du fait de l'engorgement des autoroutes et d'une politique récurrente depuis les années 60 du « tout à l'auto ». Nombreux sont les jeunes diplômés qui rejoignent le Groupe SNCB pour tenter de répondre à une question sociétale d'envergure : comment mieux organiser les transports en commun et offrir une réponse aux défis environnementaux de demain ?
- **la formation prise en charge.** Et, enfin, dernier argument, le Groupe offre la formation gratuite aux jeunes tentés par les métiers du rail pour ce qui ne s'apprend pas à l'école ! La formation peut durer jusqu'à un an pendant lequel l'agent est rémunéré comme s'il travaillait.

Train@Rail : l'école du rail

Train@Rail a axé son année 2012 sur l'accompagnement personnalisé des agents dans leur progression professionnelle et leur mobilité. De tous les agents, quel que soit leur parcours interne ou leur catégorie d'âge. S'il s'agit, pour les nouveaux agents, de la formation de base, il s'agit pour les autres d'une formation « à la carte », selon les demandes et les aptitudes.

Les nouveautés en 2012:

- PDP : le programme de développement personnel proposé à tous les nouveaux agents universitaires
- le renouvellement des formations de « management basics » pour certains nouveaux agents
- les formations continuées pour le personnel qui réussit les épreuves de promotion interne ou qui se réorientent en interne
- de nouvelles formations de « people management » pour les cadres mais aussi pour les équipes sur le terrain
- focus sur l'efficacité : les formations orientées clients via des cours de langues et des formations ICT
- attention donnée à l'excellence opérationnelle avec les formations des accompagnateurs à la gestion des conflits, les formations « prévention », « bien-être au travail », ou « législation des marchés publics », les formations "présentation en public, média training",...

En 2012, Train@Rail a assuré 27.481 journées de formations avec un taux de satisfaction des participants de 84 % !

La politique sociale et de diversité

Temps plein/temps partiel

Le service HR de la SNCB-Holding fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider son personnel à trouver le bon équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle en promotionnant deux formules de travail à temps partiel, en organisant des vacances ou des Kid's Days pour les enfants du personnel pendant les congés scolaires ou en proposant, une nouveauté, un service de garde à domicile des enfants malades.

Le temps partiel connaît un grand succès. Il n'est organisé que sur base volontaire et selon deux formules : une formule à 32h/semaine ou une formule à mi-temps. Mais ces formules peuvent encore prendre différentes formes : les 32 heures ou les mi-temps peuvent être prestés soit en diminuant le nombre de jours de travail, soit en prestant chaque jour mais en effectuant moins d'heures. Cette souplesse permet au personnel du Groupe SNCB de mieux gérer son temps et de bien organiser le rapport vie privée/vie professionnelle.

En 2012, près de 22 % du personnel travaillent dans une formule à temps partiel. Ces formules connaissent un succès croissant avec l'âge, comme le démontre le tableau ci-dessous. Et l'on constate aussi que la formule à 32 heures est plus prisée que le mi-temps.

Age	Nombre Total d'agents dans la catégorie d'âge	32h/semaine		mi-temps	
		Nombre	%	Nombre	%
< 30	4.067	87	2,14%	10	0,25%
de 30 à 49	13.011	1.372	10,54%	140	1,08%
≥ 50	19.128	5.651	29,54%	585	3,06%
Total	36.206	7.110	19,64%	735	2,03%

Ce sont proportionnellement les femmes qui privilégient ces accommodements de temps de travail comme le montre ce tableau. En chiffres absolus, il y a évidemment plus d'hommes à choisir le temps partiel mais c'est évidemment lié au fait de la grande majorité masculine (88,37 %) au sein du personnel.

Sexe	Total personnel Groupe SNCB	32h/semaine		mi-temps	
		Nombre	%	Nombre	%
Hommes	31.995	5.959	18,62%	473	1,48%
Femmes	4.211	1.151	27,33%	262	6,22%
Total	36.206	7.110	19,64%	735	2,03%

Diversité hommes/femmes

La SNCB-Holding, que ce soit dans ses campagnes externes de recrutement ou dans ses messages de communication interne, a toujours placé la diversité dans les premières priorités. En 2012, HR a développé toute une campagne « Respect au travail » qui englobe, dans le message de diversité, la sensibilisation aux comportements respectueux des personnes sur les lieux de travail. Le travail de sensibilisation ne s'est pas arrêté aux campagnes d'affichages mais a trouvé de nouvelles applications concrètes en 2012 :

- l'accent sur la diversité a été particulièrement préconisé lors des séances de recrutement, lors de l'accueil des candidats et lors des sélections ; les équipes « mixtes » ont été invitées à des formations qui améliorent la cohésion sociale au travers d'exercices concrets pour susciter la réflexion sur l'exclusion, les stéréotypes, les jugements à l'emporte-pièce ;
- la mise en place de canaux de recrutement directement en liens avec les groupes cibles recherchés, spécifiquement dans les milieux d'origine étrangère ;
- Lancement d'une chaire universitaire lors d'un « Business Breakfast » par l'Université de Liège spécifiquement orienté vers les travailleurs plus âgés ;
- Poursuite du soutien au « Jump-Forum » qui œuvre à la promotion de l'accession des femmes à des postes de direction.

Le Groupe SNCB, en effet, compte trop peu de femmes avec 4.211 personnes, soit 11,63 % du personnel global au 1^{er} janvier 2013. Mais ce chiffre est en hausse constante depuis quatre ans.

Pourcentage de femmes dans le Groupe SNCB

01.01.2010	01.01.2011	01.01.2012	01.01.2013
9,88%	10,40%	11,02%	11,63%

Il existe de grandes différences entre les trois branches du Groupe SNCB, différences liées à l'activité y exercée. Là où il y a plus de travail administratif et du personnel plus qualifié, le nombre de femmes s'élève ; là où les profils sont plus techniques, que ce soit sur les voies ou dans les ateliers, la présence féminine est faible. Ces métiers manuels sont toujours considérés comme des métiers masculins. Le mal est profond : le nombre de filles qui sortent des écoles techniques est lui aussi très bas. L'objectif du Groupe SNCB est bien d'atteindre un taux de 20 % de femmes dans les sélections.

Engagement de personnel féminin

2008	18%
2009	Près de 20%
2010	20%
2011	17%
2012	19,5%

Le recul de 2011 s'explique par le fait que l'accent avait justement été mis, cette année-là, sur les métiers techniques, traditionnellement moins féminins. 2012 revient donc dans la « norme ».

En termes de promotions accordées en 2012, 11,72 % ont concerné des femmes (ce qui correspond à peu près aux 11,63 % de femmes dans l'effectif global). La politique menée pour les femmes par la SNCB-Holding a été récompensée par une nomination au « Wauw-Award ». Le Groupe SNCB aime les femmes et aimerait en compter bien davantage dans ses rangs.

Diversité allochtones/seniors

Mesurer avec précision le nombre de personnes d'origine étrangère au sein du personnel du Groupe SNCB reste une mission impossible. Le nombre de personnes d'une autre nationalité que la nationalité belge est évidemment très bas puisqu'il n'atteint pas le 1%, sachant que, pour certaines fonctions, seules des personnes de nationalité belge peuvent être engagées. Mais la nationalité est, administrativement, le seul critère de comptage possible. Le nombre d'engagements d'étrangers a augmenté en 2012 : 2,73 % pour 1,8 % en 2011. Mais ces chiffres ne représentent pas l'intégration des personnes d'origine étrangère dans le Groupe qui est bien plus élevée.

Quant aux catégories d'âge, la grande majorité des engagements opérés en 2012 concernent des personnes entre 20 et 49 ans mais il se trouve quand même plus de 60 nouvelles recrues qui ont plus de 50 ans. Elles n'affectent pas la pyramide des âges du groupe : 11,23 % ont moins de 30 ans ; 35,93 ont entre 30 et 49 ans ; 52,83 % ont + de 50 ans !

Les campagnes de recrutement up-to-date

Le temps n'est plus à la campagne de recrutement unique, lancée une ou deux fois par an, avec demande d'envoi des candidatures par pli postal. Le candidat idéal à

l'emploi, celui qui correspond aux besoins de l'entreprise et qui lui apporte directement un « + », il faut aller le chercher là où il se trouve : directement dans les écoles, dans les entreprises, avec les opérateurs publics de réinsertion professionnelle, là où sont les publics cibles, au cinéma, à la télé, sur internet... Pour les toucher, la presse ne suffit plus : il faut utiliser des « passeurs » d'informations. C'est le sens des « Ambassadeurs » ou de la campagne « Refer a friend ». Il faut aussi utiliser des supports de communication forts et pertinents. La SNCB-Holding, depuis plusieurs années, mise sur le réel en mettant en scène, dans ses campagnes de publicité, son propre personnel. Qui peut en effet mieux inviter le public à venir « penser le train de demain » que ceux qui font déjà ce travail aujourd'hui avec une passion qu'ils veulent aujourd'hui ?

Et, en bout de chaîne, il y a le site internet www.lescheminsdeferengagent.be. C'est l'outil que doivent utiliser les candidats à l'emploi pour s'inscrire ; c'est aussi l'outil de mesure pour la SNCB-Holding. Il permet, en analysant en direct l'impact des campagnes ou de l'actualité sur le nombre de visites sur le site, de cibler encore davantage les messages, selon les profils à pourvoir et selon les localisations géographiques. L'on a pu mesurer ainsi, lors d'annonces brutales de fermeture d'entreprises que l'actualité 2012 a malheureusement multipliées, que la consultation du site a littéralement explosé, au point de surcharger les serveurs. La capacité maximale de 1000 visiteurs simultanés a ainsi été atteinte. Elle a immédiatement été portée à 3000 !

Internet. Le site a ainsi accueilli, en 2012, 800.000 visiteurs uniques : + 4 % par rapport à 2011. Ces visites ont généré le dépôt de 32.611 candidatures, + 14 % par rapport à 2011.

Affichage. Les études sont formelles sur la campagne « Construisez avec nous le train de demain » : elle est très appréciée du public et sa simplicité lui assure son succès : 47 % des personnes interrogées en conservent une trace dans leur mémoire.

Contacts directs. Le Groupe SNCB a été présenté dans 12 écoles et a organisé 49 visites scolaires dans ses ateliers. Les élèves provenaient de formations dans les métiers en pénurie. Ils pouvaient, lors de ces visites, directement discuter avec notre personnel, l'objectif étant de les familiariser avec le réflexe « Groupe SNCB » au moment où ils seront sur le marché de l'emploi. La SNCB-Holding a également été présente lors de 73 bourses « emploi », 35 journées « portes ouvertes » et 8 séances d'information avec le VDAB, le Forem et Actiris.

Jobdays. Le concept « Jobday », créé en 2011, s'est généralisé en 2012. Il permet aux personnes intéressées de se voir présenter le travail à la SNCB, sur le lieu de travail et de passer toute la procédure d'emploi, examens de sélection et examens médicaux compris, en une journée. 7 « jobdays » ont été organisés en 2012 pour les métiers en pénurie : ils ont abouti à 163 engagements !

300 Ambassadeurs. Il s'agit de 300 membres du personnel, actifs ou admis à la retraite, qui participent aux différentes actions pour témoigner de leur travail.

« Refer a friend ». La prime promise aux membres du personnel qui recommanderaient une personne de leur famille ou de leur entourage a généré l'engagement de 26 personnes dans les métiers en pénurie. L'opération, limitée initialement aux techniciens et électromécaniciens, a été étendue en 2012 aux ingénieurs, conducteurs de train,...

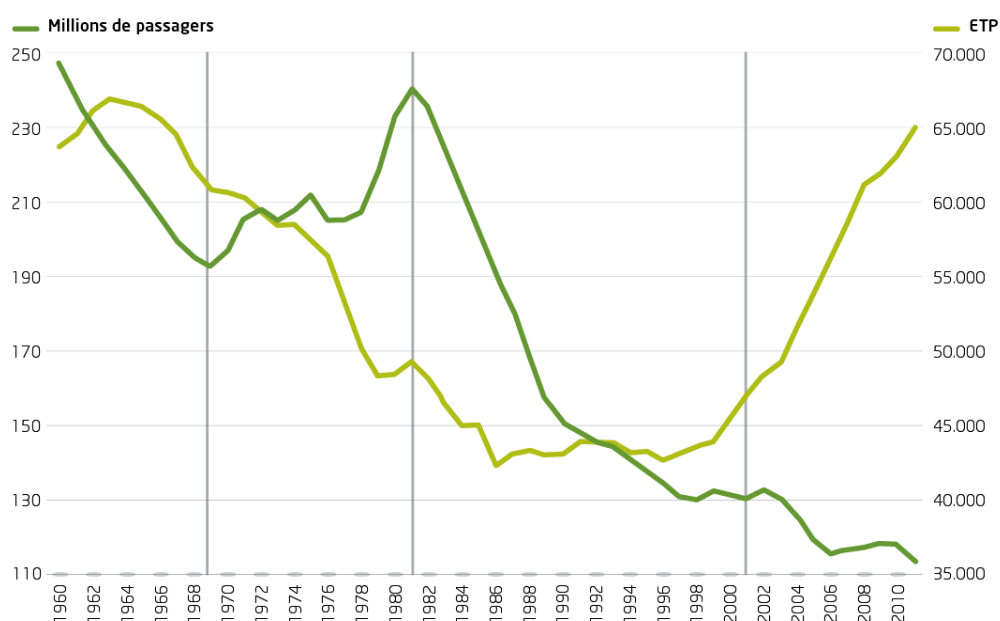
Actions diverses. Le Groupe SNCB est aussi devenu sponsor des Olympiades Technologiques Flamandes, partenaire des Euroskills 2012, les olympiades des métiers, à Francorchamps, et aussi sponsor de BEST (Board of European Students of Technology » avec compétition entre des ingénieurs de six universités belges. Sans oublier « BERT » (pour « Belgian Railways Competition for Technicians »), la compétition inter-écoles pour étudiants en électromécanique organisée par le Groupe SNCB.

La productivité

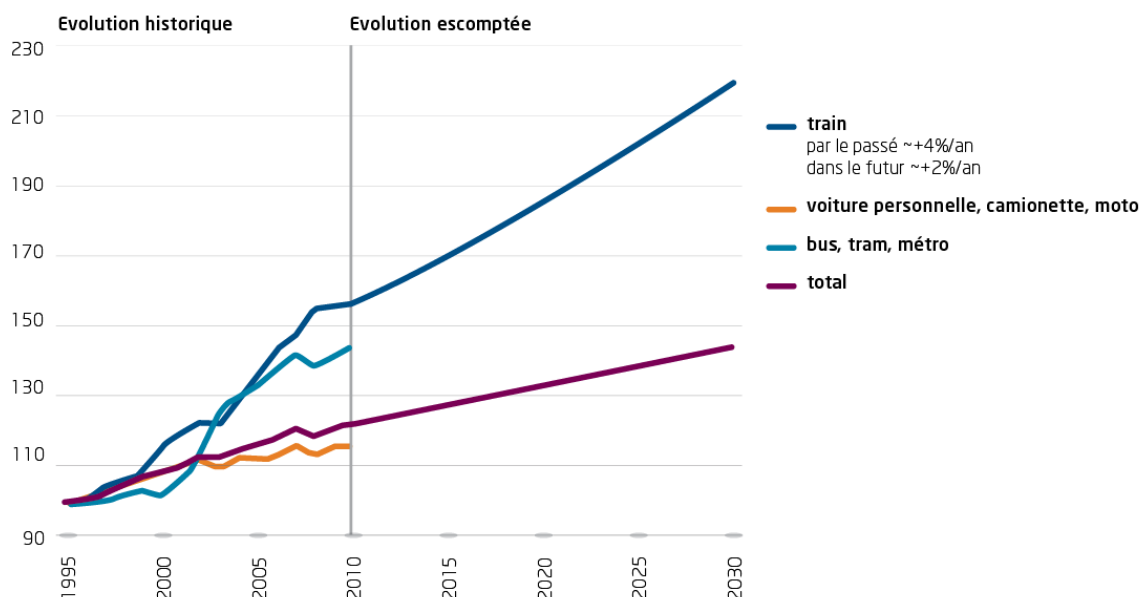
Le calcul de la productivité du personnel des chemins de fer s'effectue par la division du nombre de passagers/km par le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) engagés dans le Groupe. Présenté de la sorte, l'on pourrait penser que la productivité augmente par le seul accroissement du nombre de voyageurs. Il ne s'agirait dès lors que d'une lecture statistique de l'accroissement de la demande.

Cette demande a effectivement littéralement explosé depuis 10 ans.

Nombre de passagers/km divisé par le nombre d'ETP



Et, selon le bureau du Plan, cette croissance du nombre de voyageurs ne va pas diminuer.

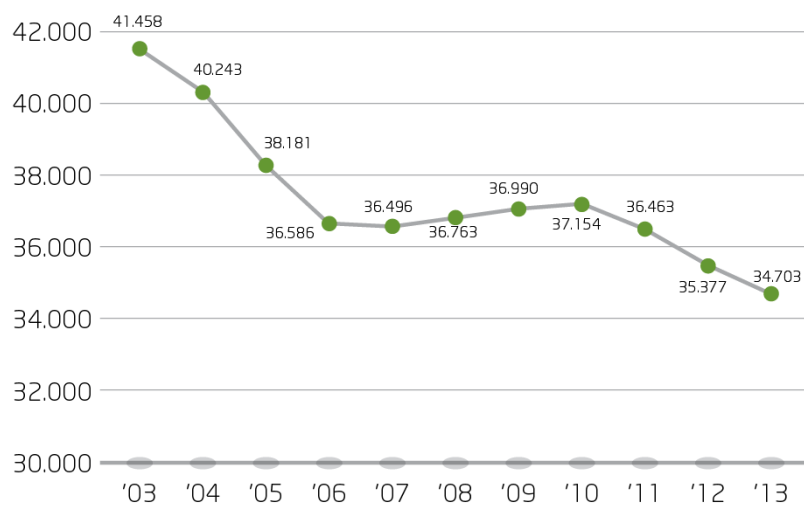


Mais l'augmentation du nombre de passagers et du nombre de passagers/km s'accompagne aussi d'une diminution constante du nombre d'ETP : - 16,3 % en dix ans pour s'arrêter, au 31 décembre 2012, à 34.703.

Le service HR de la SNCB-Holding, qui est actif pour toutes les entités du Groupe, a profité de 2012 pour se mettre en ordre de marche vers un service « Human Ressource » complet et prêt pour les défis futurs : outre l'analyse des 36.000 candidatures qui ont débouché sur 1.558 engagements, le service gère les parcours professionnels de tous les membres du personnel, 42.911 dossiers de pension, 11.780 dossiers d'allocations familiales pour 19.079 enfants et 27.481 journées de formation interne. Le tout en implémentant le nouveau système intégré SAP pour le paiement du personnel à partir du 1^{er} janvier 2013. 20 personnes y ont consacré toute leur énergie tant le payroll du Groupe SNCB est complexe avec la gestion de plus de 3 millions de données mensuelles. Le nombre de variables est tel que quelque 35.000 fiches de paye changent chaque mois. Le passage au système SAP s'est déroulé sans aucune difficulté.

	Effectif par entreprise du Groupe SNCB					
	Nombre			ETP		
	01.01.2011	01.01.2012	01.01.2013	01.01.2011	01.01.2012	01.01.2013
SNCB-Holding	4.217	4.107	4.098	3.972	3.866	3.865
Infrabel	12.750	12.364	12.033	12.234	11.851	11.551
SNCB	20.411	19.725	19.127	19.542	18.896	18.365
Caisse soins de santé SNCB-Holding	155	158	149	142	145	136
Personnel en détachement	572	631	799	563	619	786
Total	38.105	36.985	36.206	36.453	35.377	34.703

Evolution ETP (chiffres au 1^{er} janvier)



Remarque : ces chiffres n'englobent pas le personnel contractuel de SNCB Logistics.
Au 31 décembre, SNCB Logistics comptait 365 ETP sur payroll propre.

6. Une gestion financière saine pour le client-citoyen

Conformément au prescrit des articles 95 et 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion, visant à donner une information sur les points suivants.

1. Evolution des activités et des résultats

Référentiel comptable

Depuis l'exercice 2011, la comptabilité est tenue selon les normes comptables IFRS, conformément à l'article 89 du Contrat de Gestion conclu entre la SNCB-Holding et l'Etat, mais aussi afin de répondre aux attentes des investisseurs qui assurent, via la SNCB Holding, le financement du Groupe SNCB.

Les comptes annuels sociaux ont cependant été établis selon deux référentiels comptables (normes belges B-GAAP et normes IFRS). La concordance entre ces deux versions des comptes annuels a été vérifiée, mais cette dualité de référentiels conduit à des chiffres différents, puisque les règles comptables divergent selon les normes appliquées.

Etant donné que le présent rapport de gestion doit être joint aux comptes déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, lesquels sont établis selon les normes belges, les chiffres mentionnés ci-après sont donc déterminés selon ce référentiel comptable. Ce sont d'ailleurs ceux-ci qui font l'objet du rapport de certification établi par le Collège des Commissaires.

Les comptes sociaux IFRS sont consultables sur le site internet de l'entreprise.

EBITDA

Un des indicateurs essentiels de la performance financière de l'entreprise est l'évolution de son cash-flow brut d'exploitation, lequel peut être mesuré par l'EBITDA (Earning Before Interest Tax Depreciation and Amortization).

Au 31 décembre 2012, l'EBITDA (B-GAAP) s'élève à 125,1 millions €, contre 124,4 millions € en 2011, soit une augmentation de 0,7 millions € (0,6%).

Cette amélioration positive s'explique principalement par :

- une hausse du chiffre d'affaires de 34,4 millions € ;
- la réduction des services et biens divers de 6,8 millions € ;
- une diminution des commandes en cours d'exécution de 27,6 millions € ;
- la hausse des coûts globaux de personnel de 3,9 millions € ;
- une hausse des autres charges d'exploitation de 2,0 millions €.

On relèvera que l'EBITDA a progressé nonobstant les efforts importants consentis sur les tarifs appliqués pour les facturations intragroupes. Ce résultat a été obtenu grâce à des efforts accentués de contrôle des coûts, tant en matière de personnel que de charges externes.

Autres éléments significatifs du résultat

Après prise en compte des amortissements (-78,0 millions €), des réductions de valeur sur créances et stocks (-1,2 millions €) et des provisions (-47,6 millions €), le résultat d'exploitation (EBIT) s'élève à -1,7 millions €, soit une détérioration de 62,2 millions par rapport à 2011 (60,5 millions €).

Les résultats financiers sont négatifs à hauteur de 45,9 millions €. Ils comprennent des produits financiers pour 348,1 millions €, dont 78,5 millions sont formés par l'amortissement des subsides en capital reçus, et des charges financières à concurrence de 394,0 millions € et comprenant notamment la charge nette d'intérêts relative à la dette "contrat de gestion" pour un montant de 86,9 millions €.

Le résultat global de l'exercice est positif à concurrence de 3,6 millions €, contre une perte de 16,2 millions € dégagée en 2011, soit une amélioration de 19,8 millions €. Des prélèvements sur les réserves immunisées ont été effectués lors de ces deux exercices (88,9 millions € en 2012 contre 0,4 Mio € en 2011), ce qui amène le résultat global à affecter à 92,5 millions € en 2012, soit une amélioration de 108,2 millions € par rapport à 2011 (-15,7 millions €). Compte tenu des pertes reportées antérieures, il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice à affecter à l'apurement de ces pertes.

Bilan

Le total du bilan de la SNCB-Holding s'élève à 10.422,7 millions €, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente (10.130,2 millions €).

La structure bilantaire reste caractérisée par une part importante d'actifs immobilisés (5.443,3 millions €) représentant essentiellement les immobilisations corporelles (1.342,1 millions €), mais également les immobilisations financières (3.976,1 millions €).

En ce qui concerne plus particulièrement les immobilisations corporelles et incorporelles, la SNCB-Holding a consacré un montant de 135,3 millions € aux investissements qu'elle a réalisés en 2012, dont 28,3 millions € pour les gares et 19,2 millions € pour les parkings.

La SNCB-Holding détient une participation dans la SNCB Logistics dont la valeur a été déterminée sur base d'une méthode de valorisation DCF, par laquelle les éléments d'incertitude sont liés aux données prévisionnelles. Le Conseil d'Administration est d'avis que l'estimation de ces données prévisionnelles a été effectuée avec la prudence requise. Une réduction de valeur a été actée sur cette participation à concurrence de 10,2 millions €. Elle est estimée être durable.

Le reste de l'actif est formé par les actifs circulants (4.979,4 millions €), qui comprennent entre autres 1.492,4 millions € de créances à plus d'un an et 2.018,9 millions € de placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Le passif est principalement constitué de 1.909,1 millions € de capitaux propres, de 868,8 millions € de provisions pour risques et charges, de 4.909,6 millions € de dettes à plus d'un an et de 2.401,0 millions € de dettes à un an au plus.

Il est cependant important de noter que la dette bilantaire ne peut s'analyser sans jumeler celle-ci à plusieurs actifs (dépôts à terme ou créances) qui lui sont intimement liés, en raison de la structure de certains financements, mais aussi de la fonction de cash-pooling assumée par la SNCB-Holding en faveur du Groupe SNCB. C'est pourquoi la dette fait l'objet d'un calcul spécifique détaillé ci-après.

Evolution de la dette

Par dette nette de la SNCB-Holding, il faut entendre la dette contractée auprès des institutions financières telle qu'elle est comptabilisée :

- + les dettes intragroupe portant intérêts ;
- les placements de trésorerie intragroupe portant intérêts ;
- les opérations "Back-to-Back" conclues avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 ;
- les valeurs disponibles et les placements de trésorerie auprès d'institutions financières, lorsqu'ils ne sont pas gérés pour compte de tiers (Fonds RER, Liefkenshoektunnel, Fonds des Œuvres Sociales) ;
- les placements de trésorerie destinés aux remboursements partiels du nominal de la dette contractée auprès des institutions financières ;
- les créances portant intérêts relatives aux sociétés intragroupe.

Au cours de l'exercice 2012, la dette nette de la SNCB-Holding a augmenté de 344,1 millions €, passant de 2.744,0 millions € à 3.088,1 millions €. Cette évolution défavorable résulte notamment des investissements réalisés en immobilisations financières ainsi que de l'allocation de fonds pour le matériel destiné au RER et les nouvelles rames Desiro.

L'article 88 du contrat de gestion conclu avec l'Etat impose une stabilisation de la dette dont elle est responsable, c'est-à-dire celle faisant abstraction des financements réalisés pour compte des pouvoirs publics, dans le cadre de contrats où ceux-ci assurent la charge en principal et en intérêts de ces financements. Le graphique ci-dessous indique l'évolution de cette dette.



La politique financière prévoit notamment que le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables doit être de 2/3 contre 1/3, avec une marge de manœuvre de $\pm 5\%$. A fin décembre 2012, ce rapport fixe-variable s'élevait respectivement à 67,0% et 33,0%. Ces ratios s'intègrent donc dans l'intervalle autorisé.

2. Evénements importants postérieurs à la date de clôture

Un projet de réforme des structures du Groupe SNCB a été approuvé le 11 janvier 2013 par le Conseil des Ministres, visant à rencontrer les objectifs suivants :

- réduction du nombre d'entités composant le Groupe SNCB;
- simplification et clarification du périmètre de collaboration opérationnelle de chaque entité en vue de garantir une meilleure ponctualité et d'offrir une meilleure qualité de service;
- respect des exigences de la Commission Européenne;
- responsabilisation des entités en matière de stabilisation de la dette et perspectives de désendettement;
- renforcement du régulateur ferroviaire.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Hormis les circonstances évoquées ci-après au point des risques, aucune circonstance particulière ne mérite d'être mise en exergue actuellement.

4. Activité en matière de recherche et de développement

La SNCB-Holding est le partenaire privilégié du laboratoire vivant Olympus, qui teste et évalue l'utilisation de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. Plus de 500 utilisateurs-tests participent à cette plate-forme expérimentale. Des études sont réalisées sur le rôle des véhicules électriques et partagés dans la mobilité en réseau. Grâce au lancement de cette plate-forme expérimentale, on étudiera également l'équilibre énergétique, ce au moyen d'un logiciel de « smart grid management » spécialement conçu pour cette plate-forme. Les nouveaux prestataires de service peuvent en outre tester et lancer leur projets commerciaux ou sociaux sur cette plate-forme.

Quant au développement de solutions IT sur mesure, il est confié à un groupe de spécialistes au sein d'ICTRA. Ils ont une très grande connaissance de l'informatisation des processus d'une société de chemins de fer.

En matière de protection et de bien-être des travailleurs, le service CPS (Corporate Prevention Services) étudie la validité des instruments utilisés lors du recrutement pour prévenir les risques d'incidents de sécurité, notamment auprès des personnes qui souffrent de troubles du sommeil. CPS a aussi développé un programme de prévention du suicide sur le lieu du travail.

Sur le plan international, la SNCB-Holding participe activement aux projets et études de l'UIC (Union International des Chemins de fer) en matière d'environnement (notamment le « bruit »).

5. Succursales de la société

La SNCB-Holding ne dispose pas de succursales.

6. Application des règles de continuité

Le résultat de l'exercice dégagé par la SNCB-Holding est positif de 3,6 millions €, et il faut noter que la société génère, du fait de ses activités, un excédent brut d'exploitation (EBITDA), qui est positif de 125,1 millions € à fin 2012 et en augmentation de 0,7 millions € par rapport à 2011. Ce montant permet largement de couvrir les charges financières liées à la dette "contrat de gestion" (86,9 millions €).

Il faut mettre en exergue le succès rencontré par le programme de financement EMTN émis début 2012 par la SNCB-Holding, qui a réussi à lever des fonds à hauteur de 500 millions €, ainsi que des placements privés à hauteur de 245 millions € à des conditions financières attrayantes.

Enfin, le rating de la SNCB Holding est stable depuis sa dégradation en 2011, par les agences de notation Moody's (de Aa1 à A1) et Standard & Poor's (de AA à A+, avec perspective "négative"). En effet, ces ratings ont été confirmé par Moody's le 24 juillet 2012 et par Standard & Poor's le 30 avril 2012, le 14 septembre 2012 et le 06 février 2013.

Conformément aux obligations découlant de l'article 109 du Contrat de gestion, le Conseil d'administration de la SNCB-Holding suit avec attention soutenue l'évolution de la situation financière de la SNCB, dès lors que cette dégradation risque de mettre en péril l'équilibre financier de l'ensemble du Groupe SNCB et, simultanément, de compromettre la réalisation des objectifs du contrat de gestion.

Au travers de leur propre contrat de gestion (cfr. respectivement les articles 83 et 82), la SNCB et Infrabel ont pris des engagements similaires veillant à stabiliser leur dette financière nette et la dette financière consolidée.

7. Reporting et contrôle

Chaque mois, un rapport d'activité est établi par le service Trésorerie de la Direction Finances à l'intention du directeur général Finances, du directeur adjoint Finances, de la Comptabilité, de l'Audit Interne et du Collège des Commissaires.

Chaque trimestre, la Direction Finances fait rapport sur les activités financières au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration, dans le cadre de la présentation des états financiers.

Chaque semestre, le service Trésorerie de la Direction Finances établit un rapport concernant l'analyse des conséquences de la crise du crédit pour la SNCB-Holding, destiné au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'Audit Interne est chargé de contrôler le respect de la politique financière définie par l'entreprise, en particulier l'utilisation des produits dérivés, ainsi que l'exactitude des rapports.

Eu égard à la réglementation interne en vigueur concernant la gestion et la réduction des risques, il est clair que les contrats existants en matière des produits dérivés n'auront qu'un impact marginal sur les risques de prix, de crédit, de liquidité et de cash-flow de la société.

Trimestriellement, ces risques sont évalués à leur valeur de marché et les provisions nécessaires sont constituées ou reprises.

Conformément à l'article 67 du contrat de gestion avec l'Etat, la Direction Finances fait rapport périodiquement au sujet de l'utilisation des moyens financiers du Fonds RER auprès de la D.G.T.T. et au Ministre des Entreprises Publiques.

Concernant la gestion du Fonds des Investissements Ferroviaires, la Direction Finances remet au Gouvernement fédéral un rapport spécifique (en application de l'arrêté royal du 11 février 2013) concernant le versement sur le compte du Fonds des Investissements Ferroviaires des moyens financiers pour les investissements qui n'ont pas été utilisés par le Groupe SNCB en 2012.

Les moyens que la SNCB-Holding gère pour le Liefkenshoek Rail Link (sous la supervision de la Région flamande) et pour la Région flamande dans le cadre du projet d'aménagement de Malines font également l'objet d'un rapport spécial à la Région flamande.

8. Risques et incertitudes liés à l'utilisation d'instruments financiers et à la situation financière de la société

Dans le cadre du financement de sa dette et de la conclusion de diverses opérations de financement alternatif, la SNCB-Holding mène une gestion active en vue de maîtriser certains risques, notamment de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'administration, par laquelle cette gestion des risques est fortement réglementée.

Pour couvrir les risques de change et de taux d'intérêt, on utilise des produits dits "dérivés" à savoir les swaps, forward rate agreements, options, contrats de change à terme et futures ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits énergétiques (e.a. le gasoil pour la traction diesel et l'électricité de traction) ou un crédit.

Ces opérations sont comptabilisées suivant les normes IAS 32 et 39 pour les comptes publiés en "full IFRS", et conformément à la législation comptable belge pour les comptes publiés en Belgian Gaap.

Pour la conclusion de transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties.

Les opérations de trading sont exclues.

La politique financière mentionnée ci-dessus est aussi d'application pour les moyens financiers du Fonds RER que la SNCB-Holding gère en nom et en place de l'État.

Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash-flows futurs, dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie. Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre. Pendant l'exercice 2012, une exonération a été obtenue de la part du Conseil d'administration, laquelle concerne l'émission de la première tranche de 500 millions € dans le cadre du nouveau programme EMTN.

Dans un cas spécifique, un investisseur doit être remboursé anticipativement si notre rating se dégrade de deux crans.

Risque de change

Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit être immédiatement et intégralement couverte en euro (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés.

La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe.

Risque de taux d'intérêt

Les méthodes de travail pour limiter les risques de liquidité sont également appliquées pour couvrir les risques de taux d'intérêt.

L'objectif est que la part de la dette à taux fixe représente 2/3 de la dette totale. Ce rapport peut être adapté en fonction des conditions du marché, moyennant le respect des procédures fixées.

Les préfinancements contractés par la SNCB-Holding pour le projet TGV, pour le matériel RER et l'achat des locomotives de série 18, qui ont fait l'objet de couvertures, ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio.

Risque de crédit

Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent pas se faire en capital à risque. Ils sont soumis à des critères stricts de rating minimum des contreparties, en fonction de la durée du placement.

On a également fixé des montants maximum par contrepartie. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Crédit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par la SNCB-Holding, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus avec celle-ci.

Par le recours aux CSA, le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie. Une dégradation continue du rating de la SNCB-Holding (en-dessous d'un "high grade credit") aura comme conséquence que des montants considérables devront être mis en dépôt auprès des contreparties conformément aux dispositions de ces contrats CSA.

Au cas où le rating d'une banque descendrait sous BBB+/Baa, les contrats avec cette banque doivent être transférés à une autre banque bénéficiant d'un rating plus élevé.

Quant aux contreparties ayant reçu un "negative credit watch", aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de "negative credit watch".

Préfinancements et cofinancements régionaux

La convention de coopération entre l'Etat, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale se rapportant au plan d'investissement pluriannuel de 2001-2012 de la SNCB (alors unitaire) prévoit :

- Le préfinancement de projets d'infrastructure d'intérêt régional, par lequel les montants préfinancés sont remboursés par l'Etat fédéral et les charges d'intérêt sont supportées par la Région concernée ;
- Le cofinancement de travaux concernant d'importants investissements ferroviaires, par lequel le coût du préfinancement (capital et intérêts) est intégralement remboursé par la Région concernée.

Les préfinancements suivants ont cours au 31 décembre 2012 :

- Travaux d'infrastructure ferroviaire du port de Zeebrugge, investissements sur la partie localisée de l'axe Bruxelles-Luxembourg et travaux d'infrastructure ferroviaire dans le port de Bruxelles (accord du 05 décembre 2006) via un accord de préfinancement avec la SNCB-Holding ;
- Construction de la liaison Liefkenshoek dans le port d'Anvers (DBFM - accord du 05 novembre 2008) via un partenariat public-privé ;
- Construction d'un parking à Louvain-la-Neuve (accord du 2 juin 2009) via un préfinancement avec la SNCB-Holding.

Ainsi que les cofinancements suivants:

- Construction d'une nouvelle voirie de désenclavement en vue de l'amélioration de l'accessibilité des abords de la gare de Malines, ainsi que du

- réaménagement des espaces publics (accord du 19 décembre 2008) via un contrat de financement avec la SNCB-Holding ;
- Intégration d'une gare routière dans la future gare de Mons (accord du 1er mars 2010) ainsi que dans la gare actuelle de Namur (accord du 4 septembre 2012) par un contrat de financement avec la SNCB-Holding.

Des 6 projets de préfinancement prévus initialement, seul l'accord concernant la construction d'une nouvelle gare à l'aéroport de Gosselies n'a pas encore été signé.

Une convention de coopération a été conclue le 14 décembre 2010 pour la réalisation d'un projet concernant la gare d'Ostende. La signature avec la SNCB-Holding de l'accord final est prévue pour 2013.

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

En application de l'Arrêté Royal du 10 août 2009, la SNCB-Holding est appelée à communiquer des informations complémentaires au sujet des transactions significatives avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celle du marché, notamment par les sociétés qui remplissent plus d'un critère visé à l'article 16, §1er, alinéa premier du Code des Sociétés.

Bien que les transactions avec la SNCB ne soient pas couvertes par les dispositions de l'Arrêté dès lors que la SNCB-Holding en est l'actionnaire unique, il convient de noter que les transactions avec celles-ci sont soit effectuées à prix de revient (en particulier le détachement du personnel), soit font l'objet de contrats intragroupe (conclus ou en voie de conclusion) qui ont fait l'objet de négociations approfondies entre entités, sur base de références de marché dès lors que celles-ci étaient disponibles. Pour certains contrats de sous-leasing de matériel roulant, conclus au moment de la mise en place de la nouvelle structure du Groupe SNCB au 1er janvier 2005, aucune référence de marché n'était, et n'est, toutefois disponible.

En ce qui concerne Infrabel, dont la SNCB-Holding détient 93,63% des actions et 20% moins une action des droits de vote, aucune transaction n'est effectuée dans des conditions autres que celles du marché. En effet, les transactions pour lesquelles la SNCB-Holding est fournisseur, sont soit effectuées à prix de revient (en particulier le détachement du personnel) soit font l'objet de contrats intra-groupe (conclus ou en voie de conclusion) qui ont fait l'objet de négociations approfondies entre entités, sur base de références de marché dès lors que celles-ci étaient disponibles. De même, les transactions où Infrabel est fournisseur, sont soit effectuées à prix de revient (en particulier la fourniture d'électricité) soit font l'objet de contrats intra-Groupe (conclus ou en voie de conclusion) qui ont fait l'objet de négociations approfondies entre entités, sur base de références de marché, dès lors que celles-ci étaient disponibles.

Aucune transaction significative n'est effectuée avec d'autres filiales ou sous-filiales dont la SNCB-Holding n'est pas, directement ou indirectement, entièrement propriétaire.

A titre de prudence, il est précisé également qu'aucune transaction significative n'est effectuée à des conditions autres que celles du marché avec des entreprises dont l'Etat, actionnaire à 99,9% de la SNCB-Holding, n'est pas, directement ou indirectement, entièrement propriétaire. Aucune transaction significative n'a non plus

été effectuée à des conditions autres que celles du marché avec les membres des organes de gestion et de direction et les personnes qui leur sont liées.

7. Corporate Governance

Les statuts de la SNCB Holding sont fortement influencés par son statut juridique de Société anonyme de droit public. A ce titre, la SNCB-Holding est en premier lieu soumise à la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques. Pour les matières non visées par cette loi, elle est soumise au code des sociétés.

Dans le monde qui est le nôtre, la Corporate Gouvernance constitue un enjeu majeur et requiert la plus grande attention et les règles les plus transparentes. La SNCB-Holding, en tant qu'entreprise publique, s'inscrit résolument dans ce mouvement de responsabilisation, de meilleure gestion et de meilleur contrôle de ses activités. En raison de ses missions de service public, la responsabilité sociétale de la SNCB-Holding se trouve directement engagée vis-à-vis de son actionnaire de référence - l'Etat - et de ses clients: les citoyens qui prennent le train.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

En ce qui concerne les règles de gouvernance d'entreprise, la SNCB-Holding se conforme au code de référence imposé par l'arrêté royal du 6 juin 2010 (M.B. du 28 juin 2010, p. 39622 et s.), sauf dispositions contraires de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

Pour mener à bien ses missions, la SNCB-Holding s'appuie non seulement sur son Conseil d'Administration, mais également sur trois comités spécialisés, le Comité d'Audit, le Comité de Nominations et de Rémunération et le Comité Stratégique, ainsi que le Comité de Direction ou encore d'autres comités ou commissions de concertation tels que :

le Comité de Pilotage

- la Commission Paritaire Nationale
- le Comité des trois CEO
- la Cellule stratégique

Sans oublier les organes de contrôle comme le Commissaire du Gouvernement ou le Collège des Commissaires.

Pour une description plus détaillée de la structure de gestion et des règles de fonctionnement des organes de gestion, il est renvoyé à la Charte de Corporate Governance publiée sur le site internet de la SNCB-Holding (www.sncb-holding.be).

Dérogation au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009

La SNCB-Holding se conforme aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, à l'exception des dispositions 4.1, 4.2, 4.6 et 4.7.

Les dispositions 4.1 et 4.2 stipulent que le Conseil d'Administration établit des procédures de nomination et des critères de sélection pour les administrateurs et que c'est le président ou un autre administrateur non exécutif qui conduit le processus de nomination, cependant, l'article 162 bis §2 de la loi de 1991 stipule que le Roi nomme un nombre d'administrateurs proportionnel aux droits de vote attachés aux actions détenues par l'Etat. L'Etat Belge étant actionnaire à 99,998 %, tous les

administrateurs sont nommés par le Roi, en fonction de la complémentarité de leurs compétences.

La disposition 4.6 stipule que les mandats des administrateurs ne doivent pas excéder quatre ans, alors que, conformément à l'article 162 bis §3 de la loi de 1991, les mandats des administrateurs de la SNCB-Holding ont une durée de 6 ans.

La disposition 4.7 stipule que le président est nommé par le Conseil; l'article 162 bis §5 prévoit, en revanche, que le président est nommé par le Roi.

SNCB-Holding : composition des organes de gestion et de contrôle en 2012

Conseil d'Administration

Président : Jean-Claude FONTINOY
Administrateur Délégué : Jannie HAER
Administrateurs : Eddy BRUYNINCKX, Catherine GERNAY, Luc JORIS, Paul MATTHYS, Lieve SCHUERMANS, Magali VERDONCK, Marianne VERGEYLE, Melchior WATHELET¹(jusqu'au 30 mars 2012), Jacques ETIENNE (à partir du 30 mars 2012)

Comité de Direction

Président : Jannie HAER
Directeurs Généraux : Michel ALLE (Finance)
Vincent BOURLARD (Stations),
Michel BOVY (Strategy & Coordination)
Sven AUDENAERT (Human Resources)

Comité d'Audit

La composition du Comité d'audit est telle que les compétences multiples requises pour une entreprise publique de la taille de la SNCB Holding sont réunies. La Présidente dispose de larges compétences requises en matière de comptabilité et d'audit (Licence en sciences de gestion et Maîtrise spécialisée en comptabilité, revisorat en entreprise, auditeur-adjoint à la Cour des Comptes, responsabilités au sein de cabinets de Ministres du budget, inspecteur des finances). Les autres membres ont, notamment, l'expérience de direction d'entreprise à haut niveau, l'expérience en tant qu'administrateurs d'entreprises publiques ou privées, une pratique professionnelle et académique du droit des sociétés et du droit européen.

Président : Lieve SCHUERMANS
Membres : Eddy BRUYNINCKX, Catherine GERNAY, Melchior WATHELET (jusqu'au 30 mars 2012), Magali VERDONCK (à partir du 31 août 2012)

¹ Vu l'incompatibilité avec sa nomination comme avocat général près de la Cour européenne de Justice à Luxembourg, M. Wathelet a donné démission de ses mandats à la SNCB-Holding, SNCB-Logistics et Eurogare. Le Conseil d'Administration de la SNCB-Holding du 30 mars 2012 a coopté M. Etienne pour le remplacer au Conseil de la SNCB-Holding.

Comité de Nominations et de Rémunération

Président : Jean-Claude FONTINOY
Membres : Jannie HAEK, Luc JORIS, Marianne VERGEYLE

Comité Stratégique

Président : Jannie HAEK
Membres : Les 9 autres administrateurs
Les 4 directeurs généraux
Les représentants des organisations syndicales :
Michel ABDISSI, Dominique DALNE, Jean-Pierre GOOSSENS, Luc PIENS, Serge PITELJON, Marcel VERTONGEN

Comité de Pilotage

Président : Jannie HAEK
Membres : Marc DESCHEEMAECCKER, Luc LALLEMAND, Marc VAN LAETHEM, Michel ABDISSI, Jos DIGNEFFE (jusqu'au 30 septembre 2012), Jean-Pierre GOOSSENS (à partir du 1er octobre 2012)

Commission Paritaire Nationale

Président : Jean-Claude FONTINOY
Délégation du Groupe SNCB : Jannie HAEK, Michel ALLE, Michel BOVY, Sven AUDENAERT, Luc LALLEMAND, Luc VANSTEENKISTE, Eddy CLEMENT, Marc DESCHEEMAECCKER, Sabin S'HEEREN, Richard GAYETOT
Délégation des organisations du personnel reconnues: Jean-Pierre GOOSSENS, Pierre LEJEUNE, Serge PITELJON, Rudy VERLEYSEN, Michel PRAILLET, Claude DESCHAEPMEESTER, Marnix VERSTICHEL, Luc PIENS, Dominique DALNE, Gérard HUSSON

Commissaire du Gouvernement

Marc BOEYKENS (jusqu'au 23 avril 2012), Olivier VANDERIJST (à partir du 23 avril 2012)

Collège des Commissaires pour le contrôle des comptes statutaires

Présidente : Ria VERHEYEN
Membres : Ignace DESOMER, Michel de FAYS, Philippe GOSSART

Commissaires-réviseurs pour le contrôle des comptes consolidés du consortium SNCB-Holding - Infrabel

Ria VERHEYEN au nom de la S.c.C.R.L. PKF bedrijfsrevisoren et Philippe GOSSART au nom de la S.c.C.R.L. Mazars réviseurs d'entreprises

Conseil d'Administration

Composition

Le Conseil est composé de 10 membres, en ce compris l'administrateur délégué. Un tiers de ses membres au minimum doivent être de l'autre sexe (article 162 bis §1 de la loi du 21 mars 1991). La parité linguistique est respectée.

Le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, un nombre d'administrateurs proportionnel aux droits de vote attachés aux actions détenues par l'Etat (article 162 bis §2 alinéa 1 de la loi du 21 mars 1991). Tous les administrateurs ont été nommés par le Roi.

Échéance des mandats

J.-C. FONTINOY (président)	21.11.2010
E. BRUYNINCKX	21.11.2010
L. SCHUERMANS	21.11.2010
M. VERDONCK	21.11.2010
M. VERGEYLE	21.11.2010
M. WATHELET	30.03.2012 (démission)
J. HAEK (administrateur délégué)	31.01.2011
C. GERNAY	31.01.2011
L. JORIS	16.06.2015
P. MATTHYS	16.06.2015
J. ETIENNE	coopté par le Conseil d'Administration

Il n'y a pas eu d'Arrêtés Royaux de nomination de nouveaux administrateurs ou de prolongation des mandats échus. Les administrateurs dont le mandat a expiré, sont toutefois tenus de rester provisoirement en fonctions sur base du principe de la continuité du service public.

Fonctionnement

Fréquence des réunions

L'article 10 des statuts stipule que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et, au moins, quatre fois par an.

Durant l'année 2012, le Conseil s'est réuni 14 fois.

Dans les cas exceptionnels, dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social (sauf cas exclus par la loi), les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

Cette procédure a été utilisée une fois en 2012.

Compétences

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de l'entreprise publique.

Le Conseil contrôle la gestion assurée par le Comité de Direction. Le Comité de Direction fait régulièrement rapport au Conseil.

Le Conseil, ou son président, sans préjudice des pouvoirs lui conférés par l'article 18 §5 (de la loi du 21 mars 1991) peut, à tout moment, demander au Comité de Direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.

En plus des dossiers récurrents, le Conseil d'Administration a, en 2012, pris des décisions sur et assuré le suivi d'un certain nombre de dossiers importants :

- le suivi de la situation financière de SNCB Logistics ;
- le suivi de la restructuration du Groupe SNCB ;
- le suivi de la situation financière du Groupe SNCB et de la stabilisation de la dette ;
- l'analyse de l'impact pour le Groupe SNCB des mesures budgétaires 2012 du Gouvernement ;
- les conséquences de la crise du crédit pour la SNCB-Holding;
- la finalisation des programmes de financements EMTN ;
- l'établissement du plan pluriannuel d'investissements 2013-2025 ;
- le suivi des réalisations dans le cadre du projet H2R ;
- l'accident de Godinne du 11 mai 2012 ;
- le suivi de l'évolution de l'effectif du personnel du Groupe SNCB ;
- l'examen de la manière d'exploiter les restaurants d'entreprise.

Comité d'Audit

Fonctionnement

Fréquence des réunions

Le Comité se réunit à intervalles réguliers. Le président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission. Les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité d'Audit peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux réunions et, le cas échéant, ils bénéficient des jetons de présence qui y sont liés.

Durant l'année 2012, le Comité d'Audit s'est réuni 14 fois.

Compétences

Le Comité d'Audit assume les tâches que lui confie le Conseil d'Administration. En outre, il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration par l'examen d'informations financières, notamment les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports intermédiaires. Il s'assure également de la fiabilité et de l'intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.

Les principaux sujets examinés en 2012 par le Comité d'Audit concernent :

- le suivi de la situation financière de SNCB Logistics ;
- le suivi de la restructuration du Groupe SNCB ;
- le suivi de la situation financière du Groupe SNCB et de la stabilisation de la dette ;
- l'établissement du High level forecast 2013-2016 groupe SNCB ;
- l'analyse de l'impact pour le Groupe SNCB des mesures budgétaires 2012 du Gouvernement ;
- le suivi de la crise du crédit pour la SNCB-Holding ;
- la finalisation des programmes de financements EMTN ;
- le suivi des recommandations formulées par l'Audit Interne et des plans d'action convenus entre celui-ci et le management opérationnel ;
- le programme d'activités 2013 de l'Audit Interne et en particulier les missions d'audit à réaliser ;
- le budget d'exploitation 2013 de la SNCB-Holding ;
- le suivi des facturations intragroupe ;
- le suivi du rating de la SNCB-Holding ;
- le suivi de la situation d'Eurofima ;
- la gestion et le contrôle des marchés/contrats au sein de la SNCB-Holding ;
- l'actualisation des Chartes du Comité d'Audit et du Contrôle Interne de la SNCB Holding ;
- la gestion des filiales.

L'Audit Interne et la maîtrise des risques

L'Audit Interne qui est indépendant des services opérationnels et de direction et n'a donc pas de lien hiérarchique avec ceux-ci, a pour mission d'aider les Organes de Gestion et le Management à atteindre leurs objectifs grâce à une meilleure maîtrise des risques.

Pour remplir sa mission, il réalise trois groupes d'activités complémentaires:

- l'audit interne proprement dit : activité d'assurance et de conseil portant sur l'évaluation des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise ;
- le contrôle centralisé des marchés/contrats: vérification de leur conformité aux dispositions légales, aux délégations et subdélégations de pouvoirs, aux besoins de l'entreprise et aux décisions de ses Organes de Gestion ;
- des enquêtes administratives en cas (de présomption) de fraude, de vol ou d'autres événements pouvant léser les intérêts financiers, commerciaux ou moraux de l'entreprise.

L'Audit Interne (H-AI) exerce les activités précitées pour les quatre Sociétés du Groupe SNCB (SNCB-Holding, SNCB, SNCB Logistics et Infrabel) et leurs filiales respectives, dans le respect de leur autonomie de gestion et des objectifs fixés par leurs Organes de Gestion. Toutefois, les "fonctions essentielles" du gestionnaire de l'infrastructure et le système de gestion de la sécurité de celui-ci ne font pas partie de son champ d'action.

Les audits internes sont réalisés selon un programme annuel approuvé par les Comités d'Audit. Les audits réalisés dans le cadre du programme 2012 et qui concernent la SNCB-Holding portent notamment sur :

- l'application des contrats intragroupe et leur processus de facturation ;
- la protection des installations et équipements de signalisation et d'alimentation électrique contre l'incendie ;
- le transfert des connaissances au sein du Groupe SNCB ;
- la gestion des badges d'accès aux bâtiments et locaux ;
- l'évaluation continue de la configuration des contrôles internes, de la gestion des données maîtres et transactionnelles dans le système ERP-SAP ;
- l'organisation administrative et le contrôle interne au sein du service « Trésorerie » ;
- le respect des dispositions de la politique financière du Groupe SNCB ;
- la gestion du processus des achats ;
- le contrôle de l'exécution et de la réception des marchés de services au sein de la direction Stations ;
- la gestion des collaborateurs externes ;
- l'autocontrôle de la chaîne alimentaire dans les restaurants d'entreprise.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, l'Audit Interne procède à un contrôle de conformité (aux besoins, aux dispositions légales, aux délégations et subdélégations de pouvoirs, aux décisions des Organes de Gestion, . . .) des dossiers de marchés/contrats. Ce contrôle, préalable à la décision, a lieu à différentes phases de la procédure (mode de passation, attribution, reconduction, dépenses supplémentaires) pour tous les actes dont le montant est supérieur à :

- 750.000 EUR pour les marchés de travaux
- 250.000 EUR pour les marchés de fournitures et de services
- 75.000 EUR pour les marchés de travaux, à 25.000 EUR pour les marchés de fournitures et de services et à 25% du montant initial, dans le cas de dépenses supplémentaires.

Pour chaque dossier examiné, ce contrôle donne lieu à un rapport qui est adressé à l'Autorité disposant du pouvoir de décision et dans lequel l'Audit Interne consigne ses constatations et recommandations éventuelles. Pour les dossiers qui ne sont pas soumis à son contrôle préalable à la décision et qui portent donc sur des montants inférieurs aux montants précités, l'Audit Interne procède à des contrôles par coups de sonde. En 2012, il a examiné 867 dossiers pour l'ensemble du Groupe SNCB dont 238 pour la SNCB-Holding, 439 pour Infrabel et 190 pour la SNCB.

Dans l'optique d'une information la plus exhaustive possible en matière de marchés/contrats, l'Audit Interne met à disposition sur son site intranet une rubrique intitulée « Législation, réglementation et documentation des marchés/contrats », qui est accessible depuis début 2010 aux agents des Sociétés du Groupe SNCB. Par ailleurs, il participe activement aux formations sur la législation relative aux marchés publics, données aux collaborateurs concernés du Groupe SNCB et reprises dans l'offre de Train@Rail.

Comité de Nominations et de Rémunération

L'existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par la loi du 21 mars 1991 à l'article 161 ter.

Fonctionnement

Fréquence des réunions

Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

En 2012, le Comité de Nominations et de Rémunération s'est réuni 5 fois.

Compétences

Le Comité rend un avis sur les candidatures proposées par l'administrateur délégué en vue de la nomination des membres du Comité de Direction.

Il fait des propositions au Conseil au sujet de la rémunération et des avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs et suit ces questions de manière continue.

Il assume également les tâches que le Conseil d'Administration lui confie.

Comité Stratégique

Ce Comité a été créé par la loi du 22 mars 2002 modifiant la loi du 21 mars 1991 (article 161 ter §§ 1, 5, 5bis, 6 et 7 de la loi du 21 mars 1991). Ce Comité a été installé le 20 décembre 2002.

Fonctionnement

Fréquence des réunions

Ce Comité se réunit chaque fois que des décisions doivent être prises par le Conseil dans les matières stratégiques pour lesquelles l'avis préalable du Comité est requis, ainsi que chaque fois qu'il faut discuter du contrat de gestion.

En 2012, le Comité Stratégique s'est réuni 13 fois.

Compétences

Sans préjudice des compétences conférées au Conseil et au Comité de Direction, le Comité Stratégique est compétent pour :

- rendre un avis préalable à la conclusion du contrat de gestion de l'entreprise et assurer le suivi de l'exécution de ce contrat de gestion,
- rendre un avis préalable aux décisions du Conseil sur toutes les mesures susceptibles d'influencer l'emploi à moyen et à long terme,
- rendre un avis préalable aux décisions du Conseil en matière de stratégie générale de l'entreprise, de filiales, de processus de fusions et acquisitions, de politique générale de personnel et d'investissements, du plan d'entreprise, de l'évolution des finances et des budgets annuels, et de la défense de la position concurrentielle à condition que ces décisions aient un impact à long terme.

Le Comité Stratégique a notamment été consulté pour les dossiers suivants :

- les comptes annuels de la SNCB-Holding et les comptes annuels consolidés 2011 ;
- les comptes trimestriels 2012 ;
- l'amendement du budget d'investissement 2012 ;
- le plan pluriannuel d'investissements 2013-2025 ;
- le budget d'investissement 2013 de la SNCB-Holding ;
- le budget d'exploitation 2013 de la SNCB-Holding.

Comité de Direction

L'administrateur délégué est nommé par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, pour un terme renouvelable de 6 ans (article 162 quater de la loi du 21 mars 1991).

Le Conseil d'Administration nomme les membres du Comité de Direction sur proposition de l'administrateur délégué et après avoir pris l'avis du Comité de Nominations et de Rémunération (article 162 quater de la loi du 21 mars 1991).

Tous les membres du Comité de Direction remplissent au sein de la SNCB-Holding, ou pour la représentation de celle-ci, des fonctions de plein exercice (article 162 quater de la loi du 21 mars 1991).

Fonctionnement

Fréquence des réunions

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le lundi.

En 2012, le Comité de Direction s'est réuni 47 fois.

Compétences

Le Comité de Direction est chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches.

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage a été constitué à la SNCB par l'Assemblée Générale du 28 mai 2004. Il est un organe statutaire compétent pour accompagner le développement des nouvelles structures, les plans d'entreprise et les problèmes de gestion opérationnelle.

Fréquence des réunions

Le Comité se réunit au moins une fois par mois. Il peut être convoqué par tout membre ou par le Comité de Direction de la SNCB-Holding. Celui-ci ou tout membre peut mettre des points à l'ordre du jour (article 25 des statuts).

En 2012, le Comité de Pilotage s'est réuni 10 fois.

Points traités

Les principaux sujets examinés en 2012 par le Comité de Pilotage concernent :

- l'évaluation de l'accord relatif aux arrêts de travail ;
- le code de bonne conduite du Groupe SNCB, Infrabel et SNCB-Holding ;
- la réorganisation de SNCB Mobility ;
- les adaptations organisationnelles au sein d'Infrabel ;
- la réforme du Groupe SNCB ;
- la sécurité ferroviaire (Commission Spéciale sur la sécurité du Rail) ;
- le plan pluriannuel d'investissements 2013-2025 ;
- la problématique des agressions ;
- le reporting sur l'évolution du personnel et les recrutements ;
- le reporting sur la ponctualité du trafic des trains.

Comité des 3 CEO

Le Comité des 3 CEO est l'organe constitué des administrateurs délégués des trois sociétés et présidé par l'administrateur délégué de la SNCB-Holding. Il prépare notamment les réunions du Comité de Pilotage et coordonne les projets qui concernent l'ensemble du Groupe.

Le Comité des 3 CEO s'est réuni 2 fois.

Commission Paritaire Nationale

Points traités

- congé-éducation payé pour le personnel non statutaire ;
- utilisation des agents rendus disponibles à SNCB - Freight Services ;
- confidentialité des données ;
- traitement de données HR à caractère personnel ;
- participation des membres du personnel dans la recherche de nouveaux collaborateurs dans les emplois en pénurie ;
- régime volontaire de travail à mi-temps ;
- 3^{ème} avenant aux contrats de gestion pour la période 2008-2012 entre l'Etat belge et les trois sociétés du Groupe SNCB ;
- actualisation de la structure PPT (prévention et protection au travail) ;
- régime spécifique d'interruption de la carrière professionnelle pour congé parental ;
- l'emploi de conducteurs de train, leur appui et leur encadrement au sein de SNCB Logistics ;
- règlement général des relations syndicales.

Il y a eu 8 réunions de la Commission Paritaire Nationale en 2012.

Commissaire du Gouvernement

L'article 162 nonies de la loi du 21 mars 1991 dit : « La SNCB-Holding est soumise au pouvoir de contrôle du Ministre ayant les chemins de fer dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention d'un commissaire du Gouvernement, nommé et révoqué par le Roi, sur la proposition du Ministre concerné. »

Le commissaire est invité à toutes les réunions du Conseil d'Administration, du Comité de Direction, du Comité Stratégique, sa voix est consultative. En outre, il participe avec voix consultative aux réunions du Comité d'Audit.

Collège des Commissaires

L'article 25 §1 de la loi du 21 mars 1991 dit : « Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires. »

Le Collège est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

L'Assemblée Générale de la SNCB-Holding du 31 mai 2011 a désigné la ScCRL PKF Bedrijfsrevisoren² et la ScCRL Mazars Réviseurs d'entreprises pour une période de trois ans, reconductible une fois pour trois ans. La société Mazars est représentée par M. Philippe GOSSART et la société PKF par Mme Ria VERHEYEN.

Rapport de Rémunération

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'article 162 quinquies de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques stipule en son §2 que l'Assemblée Générale détermine la rémunération des membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2006 a fixé les principes, exposés ci-dessous, afin de déterminer les rémunérations des administrateurs à l'exception de l'administrateur délégué qui ne perçoit pas de rémunération ou de jetons de présence comme membre du Conseil d'Administration et des Comités.

Le calcul de la rémunération des administrateurs n'a pas changé en 2012.

² Depuis le 1er février 2013, les bureaux PKF ont rejoint le réseau de Grant Thornton.

La rémunération brute du président se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 39.200 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil ;
- € 400 par Comité auquel il participe.

En outre, il perçoit une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 2.400 et a une voiture de service à sa disposition.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie annuelle fixe de € 13.600 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil ;
- € 400 par réunion des autres Comités.

En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1.200.

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l'obtention du jeton de présence.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération basée sur les résultats tels des primes ou des plans d'intéressement à long terme, ni des avantages en nature, ni des avantages liés aux plans de pension.

Des modifications aux rémunérations des membres non exécutifs du Conseil d'Administration ne sont pas envisagées.

Nom	Présences aux réunions du Conseil et des Comités de la SNCB-Holding				Rémunération brute des administrateurs (indemnités de fonctionnement exclues)	
	Conseil (total 14)	Comité d'Audit (total 14)	C. Nom. et Rém. (total 5)	Comité Stratégique (total 13)	Conseil et Comités de la SNCB-Holding (€)	Mandats dans d'autres sociétés du Groupe (€)
J-C. FONTINOY	14	14	5	13	56.200	11.100 (1)
E. BRUYNINCKX	12	12	-	11	26.800	-
P. MATTHYS	12	-	-	11	25.600	13.575 (4)
L. JORIS	11	-	4	10	26.700	400 (2)
C. GERNAY	12	12	-	11	26.800	0 (2)
L. SCHUERMANS	14	14	-	13	21.800	16.300 (3)
M. VERDONCK	12	4	-	11	23.600	-
M. VERGEYLE	12	-	5	11	24.000	-
J. ETIENNE à partir du 30/03/12	10	-	-	9	17.600	-
M. WATHELET jusqu'au 30/03/12	2	-	-	1	4.800	1.883 (5)

(1) administrateur de la SNCB et président d'Eurogare

(2) administrateur d'Eurogare

(3) administratrice de la SNCB et d'Eurogare

(4) administrateur SNCB Logistics

(5) administrateur d'Eurogare et président SNCB Logistics

Rémunération des membres du Comité de Direction

La procédure suivie en vue de fixer la rémunération des membres du Comité de Direction est conforme à l'article 161 ter, §4, 2^{ème} alinéa de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques :

« Le Conseil d'administration détermine, sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération, la rémunération et les avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs. Il suit ces questions de manière continue. »

Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération, le Conseil a approuvé, les 28 janvier et 4 février 2005, la situation administrative et pécuniaire des directeurs généraux et de l'administrateur délégué de la SNCB-Holding.

Rémunération de l'Administrateur délégué

Le système de rémunération comprend :

1. une partie fixe, à savoir :
 - le salaire de base ;
 - l'allocation de gestion octroyée mensuellement ;
 - l'indemnité de fonction : montant forfaitaire mensuel ;

- l'allocation de fonction : 0 à 100 % du salaire annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé au début du mandat par le Comité de Nominations et de Rémunération compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée ;
2. la prime de gestion : variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. Une évaluation est réalisée une fois par an par le Comité de Nominations et de Rémunération. Le Comité de Nominations et de Rémunération du 29 avril 2011 a défini 13 critères pour fixer les primes de gestion de l'administrateur délégué. Six de ces critères sont évalués au niveau du Groupe SNCB, à savoir la stabilisation de la dette, la croissance du trafic voyageurs, la satisfaction générale des clients, l'engagement du personnel, les accidents du travail et la ponctualité des trains. Sept critères sont évalués en fonction des résultats de la SNCB-Holding, à savoir la satisfaction des clients quant à l'accueil, le service et la propreté dans les gares, la sécurité dans les gares et les trains, le cash flow opérationnel, l'évolution de la dette nette, l'exécution du budget d'investissement, la durée du processus des recrutements externes et les objectifs spécifiques assignés à l'administrateur délégué. Il y a un double équilibre entre d'une part, les critères du Groupe (40 %) et les critères de la SNCB-Holding (60 %) et d'autre part, les critères financiers (30 %) et les critères qualitatifs (70 %).

Le système de rémunération ne comprend pas de dispositions relatives à un droit de réclamation, en faveur de l'entreprise, de la rémunération variable, si celle-ci a été accordée sur base d'informations financières incorrectes.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. L'administrateur délégué ne reçoit pas de rémunération ni de jetons de présence comme membre du Conseil d'Administration et des Comités. Il ne reçoit pas de rémunération pour ses mandats dans les filiales. Il ne bénéficie pas d'une assurance-groupe.

L'administrateur délégué ne perçoit pas de rémunération sous forme d'actions, d'options sur actions ou autres droits d'acquérir des actions.

La rémunération totale brute, y compris les avantages en nature (voiture de société), versée en 2012 à l'administrateur délégué, s'élève 512.103,74 €. La prime de gestion de l'année 2011 est comprise dans ce montant. La prime pour les prestations 2012 ne sera fixée qu'en 2013, et n'est dès lors pas comprise dans le montant précité.

La prime de gestion (comprise dans le montant précité) payée en 2012 s'élève à 99.284,12 €.

Assurance : pour l'administrateur délégué, 732,94 € de primes ont été payées en 2012 pour l'assurance soins de santé et accidents du travail.

Indemnité de départ

S'il est mis fin au contrat de travail pour des motifs autres que des motifs urgents, M. HAEK a droit à une indemnité correspondant à l'intégralité de ses rémunérations et indemnités de 18 mois.

Rémunération des directeurs généraux

Le système de rémunération comprend :

1. une partie fixe, à savoir :
 - le salaire de base ;
 - l'allocation de gestion octroyée mensuellement ;
 - l'indemnité de fonction : montant forfaitaire mensuel.
 - l'allocation de fonction : 0 à 100 % du salaire annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé au début du mandat par le Comité de Nominations et de Rémunération, sur proposition de l'administrateur délégué, compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée ;
2. la prime de gestion : variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. Une évaluation est réalisée une fois par an par l'administrateur délégué et elle est soumise au Comité de Nominations et de Rémunération. L'évaluation est basée à concurrence de 50 % sur des critères collectifs en rapport avec la stabilisation de la dette, la croissance du trafic voyageurs, la satisfaction générale des clients, l'engagement du personnel, les accidents du travail, la ponctualité des trains, la satisfaction des clients quant à l'accueil, le service et la propreté dans les gares, la sécurité dans les gares et les trains, la durée du processus des recrutements externes, le cash flow opérationnel, l'évolution de la dette nette, l'exécution du budget d'investissement et, pour les autres 50 %, sur la réalisation des objectifs individuels fixés préalablement.

Le système de rémunération ne comprend pas de dispositions relatives à un droit de réclamation, en faveur de l'entreprise, de la rémunération variable, si celle-ci a été accordée sur base d'informations financières incorrectes.

La partie variable représente en moyenne environ 20 % de la rémunération.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les contractuels bénéficient d'une assurance-groupe et d'une assurance hospitalisation.

Le montant global brut, y compris les avantages en nature (voiture de société), payé en 2012 aux membres du Comité de Direction autres que l'administrateur délégué s'élève à 1.304.990,30 €. Les primes pour l'année 2011 sont comprises dans ce montant. Les primes pour les prestations 2012 ne seront fixées qu'en 2013, et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité.

La prime de gestion (comprise dans le montant précité) payée en 2012 s'élève globalement à 203.562,26 €.

Assurance : pour les directeurs généraux non-statutaires, 92.709,43 € de primes ont été payées en 2012 pour l'assurance-groupe et l'assurance soins de santé et accidents du travail.

Les membres du Comité de Direction ne perçoivent pas de rémunération sous forme d'actions, d'options sur actions ou autres droits d'acquérir des actions.

Régimes de départ des membres du Comité de Direction

S'il est mis fin au contrat de travail, M. ALLE a droit à un montant égal à :

- 17 mois de rémunération s'il est mis fin au contrat dans le courant de la première année du mandat;
- 14 mois de rémunération s'il est mis fin au contrat dans le courant de la deuxième année du mandat;
- 11 mois de rémunération s'il est mis fin au contrat dans le courant de la troisième année du mandat;
- 8 mois de rémunération s'il est mis fin au contrat dans le courant de la quatrième année ou des années suivantes du mandat.

Pour les trois autres membres du Comité de Direction, MM. AUDENAERT, BOURLARD et BOVY, il est prévu que, s'il est mis fin au mandat de directeur général pour un motif autre que des motifs graves, ils continuent d'être occupés dans le grade de directeur jusqu'au terme initialement prévu de leur mandat, avec maintien du salaire.

*
* *

Compte tenu de la restructuration du Groupe SNCB annoncée par le Ministre de tutelle et de l'initiative qu'il a l'intention de prendre en matière de rémunérations des hauts dirigeants des entreprises publiques, la SNCB-Holding n'envisage pas pour l'instant d'apporter des modifications à la rémunération des membres du Comité de Direction.

Mandats dans les filiales et sociétés à participation

Le Conseil du 25 février 2005 a décidé que les mandats d'administrateur dans les filiales, exercés par des membres du personnel du Groupe SNCB, ne sont pas rémunérés.